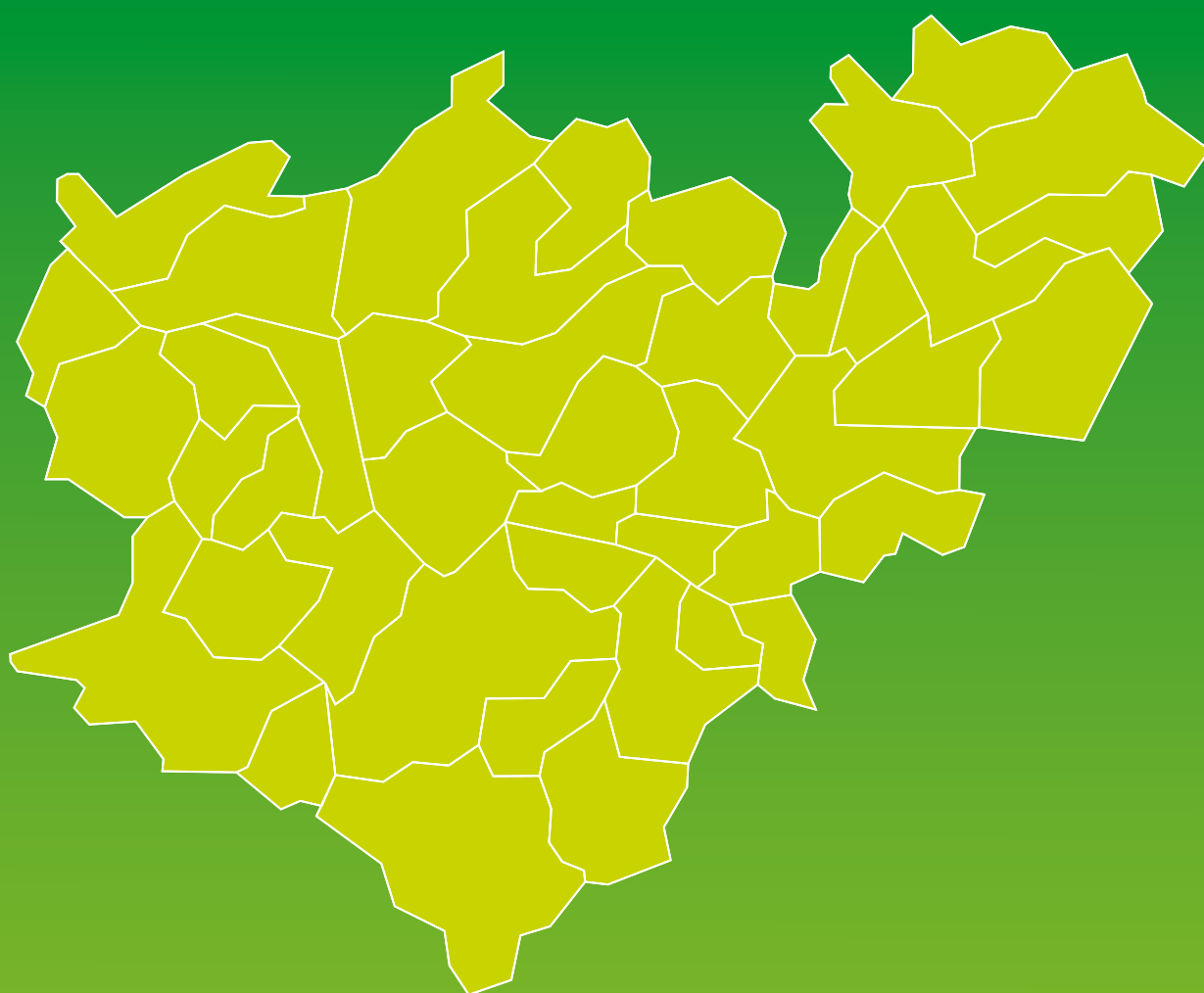




AGGLOMÉRATION D'AGEN

Rapport d'activité 2024



En application des dispositions de l'article L 5211-39
du Code Général des Collectivités territoriales

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN	4
I • GÉRER LES SERVICES D'UNE AGGLOMÉRATION DE 100 000 HABITANTS AU QUOTIDIEN DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	6
A • Eau et Assainissement	6
B • Propreté et valorisation des déchets	7
<i>B-1 • Une agglomération qui investit</i>	<i>7</i>
<i>B-2 • Une agglomération qui agit pour l'environnement</i>	<i>7</i>
C • Voirie et éclairage public	8
D • Service Transport et Mobilités	8
<i>D-1 • Faits marquants en 2024</i>	<i>8</i>
E • Service Transition environnementale et GEMAPI	10
<i>E-1 • Chiffres clés de 2024 (GEMAPI)</i>	<i>10</i>
<i>E-2 • Faits marquants en 2024 (GEMAPI)</i>	<i>10</i>
<i>E-3 • Chiffres clés de 2024 (Environnement)</i>	<i>12</i>
<i>E-4 • Faits marquants en 2024 (Environnement)</i>	<i>12</i>
<i>E-5 • Chiffres clés de 2024 (Trotte Lapin)</i>	<i>14</i>
<i>E-6 • Faits marquants en 2024 (Trotte Lapin)</i>	<i>15</i>
F • Services liés à la commande publique	15
II • UN AMÉNAGEMENT VOLONTAIRE ET DYNAMIQUE DE SON TERRITOIRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI	16
A • Le développement économique, 1^{ère} compétence de l'agglomération d'Agen	16
<i>A-1 • Animation et mise en valeur des acteurs économiques du territoire</i>	<i>16</i>
<i>A-2 • Participation de l'Agglomération à l'Agence du commerce</i>	<i>17</i>
B • Une agglomération qui agit pour l'emploi	18
<i>B-1 • Le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi de l'Agenais (PLIE)</i>	<i>18</i>
<i>B-2 • Salon de la reconversion professionnelle</i>	<i>20</i>
C • Soutien à l'enseignement supérieur	21
D • Soutien à l'innovation	22
E • L'Agglomération d'Agen en première ligne au niveau des investissements	23
<i>E-1 • Aménagement, développement et commercialisation des zones d'activité intercommunales</i>	<i>23</i>
F • Actions menées en faveur du développement du MIN	26
G • SMAD : Accompagnement dans la réalisation des changements d'organisation	27
H • L'Incubateur Pépinière d'Entreprises (IPE)	28
I • Les projets touristiques portés par l'Agglomération d'Agen	29
<i>I-1 • Schéma communautaire des sites majeurs Acte II</i>	<i>29</i>
<i>I-2 • Le port d'Agen</i>	<i>29</i>
<i>I-3 • Schéma communautaire des aires de camping-cars Acte II</i>	<i>30</i>
<i>I-4 • Projet de mise en tourisme de la voie verte en coopération avec la communauté d' Albret</i>	<i>30</i>
<i>I-5 • Création d'un gîte d'étape à l'étage de l'accueil touristique de Sérignac Sur Garonne</i>	<i>31</i>
J • Destination Agen	31
<i>J-1 • Nos missions</i>	<i>31</i>
<i>J-2 • Actions de promotion</i>	<i>31</i>
<i>J-3 • Actions de communication</i>	<i>32</i>
<i>J-4 • L'accueil, notre cœur de métier</i>	<i>32</i>
<i>J-5 • Produits touristiques</i>	<i>33</i>
<i>J-6 • Budget 2023</i>	<i>33</i>
K • Agriculture et Alimentation	33
<i>K-1 • L'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT)</i>	<i>33</i>
<i>K-2 • Les autres faits marquants</i>	<i>35</i>

III • L'AGGLOMÉRATION D'AGEN EN PREMIÈRE LIGNE DU SOUTIEN AUX COMMUNES	37
A • L'action foncière	37
A-1 • L'Établissement Public Foncier Local Agen-Garonne	37
A-2 • Les acquisitions foncières	37
A-3 • Rétrocessions foncières et fin de portage	41
A-4 • Assistance, conseil et ingénierie foncière	42
B • Une dynamique qui se poursuit au niveau de l'urbanisme	44
B-1 • Administration du droit des sols	44
B-2 • La police de l'urbanisme	46
C • La Planification et le pilotage des documents d'urbanisme	46
C-1 • Le pilotage des documents d'urbanisme	46
C-2 • La Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), mutualisée avec l'Elaboration du PLUi à 44 communes	49
IV • UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE	53
A • Politique de la Ville et Cohésion sociale	53
A-1 • Programmation Cohésion Sociale et Politique de la Ville	53
A-2 • Politique de la Ville	53
B • Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	55
C • Habitat et logement social	55
C-1 • Les faits marquants et les chiffres clés en 2024	55
C-2 • Perspectives pour 2025	56
C-3 • Gens du voyage	57
D • Santé publique	57
D-1 • Actions et coordination du Contrat Local de Santé	57
D-2 • La seconde journée professionnelle en santé : Santé et Territoire	57
D-3 • Une politique d'accueil à 360° des internes et des professionnels de santé	58
D-4 • Mise à jour de la politique tarifaire des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)	58
D-5 • Accompagnement aux communes	59
E • L'action du CRDA	59
F • Petite Enfance	59
F-1 • Pour mémoire : Les structures Petite Enfance de l'Agglomération d'Agen	59
F-2 • Les faits marquants en 2024	64
F-3 • Perspectives pour 2025	65
G • L'offre des équipements sportifs de l'Agglomération 2023	66
V • L'ÉTAT DES FINANCES DE L'AGGLOMÉRATION	76
A • Les faits marquants en 2024	76
A-1 • Budget principal	76
A-2 • Budgets annexes	79
A-3 • Ratios	79
B • Dépenses en faveur des communes	80
B-1 • En fonctionnement	80
B-2 • En investissement	81

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

L'année 2024 aura été une année d'intensité, de continuité et d'ambition pour notre Agglomération. Après les premières réalisations du mandat, elle a confirmé la pleine mobilisation de nos élus, de nos services et de nos partenaires pour faire évoluer notre territoire. Je veux ici leur redire ma reconnaissance.

L'un des événements majeurs de l'année 2024 reste pour nous **l'achèvement du pont et du barreau de Camélat**, un projet **structurant, attendu**, essentiel pour nos mobilités. Ce chantier change le visage du territoire, relie les rives de la Garonne comme jamais auparavant et offre à notre Agglomération un **levier puissant de développement économique, d'attractivité et de désenclavement**.

2024 aura aussi été l'année du **lancement du Réseau de Chaleur Urbain (RCU)**, l'un des plus grands chantiers de **transition énergétique** jamais engagés par notre Agglomération. Les premières conduites ont été posées et ce réseau, **près de 16 km, 7 400 tonnes de CO₂ évitées chaque année**, positionne durablement l'Agenais comme un territoire **pionnier de la décarbonation**.

De cette année, je retiens aussi **l'an III de notre Révolution des poubelles**, qui s'est affirmée comme l'une des grandes transformations du mandat. **Le tri des biodéchets** a été déployé, **les Points d'Apport Volontaire** ont poursuivi leur montée en puissance, et les premiers résultats se confirment : **la quantité d'ordures ménagères baisse de nouveau**, preuve que notre territoire est pleinement entré dans une nouvelle culture du tri.

Dans la même dynamique, **le Technopole Agen Garonne (TAG)** a franchi des étapes décisives : **maîtrise foncière presque achevée, acquisitions stratégiques**, préparation d'une **unité de biométhanisation** à vocation pédagogique, consolidation d'un **écosystème industriel et agricole innovant**. Ce site devient, année après année, un **pôle d'excellence économique et industriel du Sud-Ouest**.

L'année 2024 a également marqué un tournant pour **le cadre de vie et l'habitat** : montée en puissance du **PIG**, diagnostics **POPAC**, lancement d'une **étude OPAH-RU multisite**, accompagnement des copropriétés, **production de logements sociaux**, finalisation du **PLH** dans le **PLUi**. Ces actions traduisent une même ambition : **améliorer la qualité de vie et lutter contre la vacance, la dégradation et la précarité énergétique**.

Je retiens aussi la signature du **nouveau contrat de Ville " Engagements Quartiers 2030 "**, le soutien renforcé à **la réussite éducative, la cohésion sociale et la tranquillité publique**, ainsi que la livraison de grands équipements dans les QPV, comme **l'école Paul Chollet**.

Enfin, 2024 fut une année de **planification structurante**, avec l'avancée du **SCoT** et du **PLUi** : séminaires, ateliers, rencontres dans les **44 communes**, concertations publiques, définition du **Projet de Territoire**. Ce travail donnera à notre Agglomération une vision d'ensemble pour **2036 et 2046**, intégrant **attractivité, équilibre territorial, sobriété foncière et adaptation climatique**.

Après cette année intense, **2025 sera celle de la consolidation** : mise en œuvre du **PAT**, avancée du **PLUi**, nouvelles actions environnementales, poursuite de la **maîtrise foncière**, et, toujours, la gestion quotidienne des services d'une **agglomération de 100 000 habitants**.

Cette seconde mi-temps de mandat est bien engagée, collective et constructive. Continuons ensemble, avec les **44 communes**, à agir pour l'avenir de notre Agglomération.

Amitiés agenaises,

Le Maire d'Agen
Président de l'Agglomération d'Agen



I • GÉRER LES SERVICES D'UNE AGGLOMÉRATION DE 100 000 HABITANTS AU QUOTIDIEN DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

A • Eau et Assainissement

Les réseaux

Pour cette année 2024, l'exploitation des sites a pu être gérée normalement par les délégataires et les agents de la régie communautaire, les études de travaux et chantiers ont accusé de nombreux retards du fait des difficultés de recrutement de personnels techniques pour la collectivité mais aussi pour ses prestataires.

Les volumes globaux pompés sont en augmentation d'environ 960 000 m³ du fait de la hausse des volumes vendus aux usagers qui ont, eux, augmenté de 636 000 m³ sur l'année et d'autre part de la baisse des achats d'eau au Syndicat départemental qui a été compensée par du pompage direct sur le territoire. Le rendement des réseaux est en nette diminution, -0,8 % du fait de l'intégration du territoire Est pour lequel un programme d'équipement et de renouvellement des canalisations débute. L'année 2024 ayant été très humide, l'approvisionnement en eau sur notre territoire n'a subi aucun aléas grâce au soutien d'étiage géré par le SMEAG et des outils de production de qualité. Pour autant, le changement climatique est bien là et nous devons nous y préparer en recherchant de nouvelles ressources comme cela a été souligné dans les conclusions du schéma directeur départemental sur la ressource en eau. C'est pourquoi, les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ont été lancés, ils permettront notamment des études de nouvelles solutions d'approvisionnement pour les communes de l'est du territoire et d'optimiser le regroupement de certains systèmes d'assainissement collectifs pour limiter les impacts sur des milieux très vulnérables.

Cette année marque aussi la mise en service de la nouvelle usine de production d'eau potable de Sérignac, qui devrait à terme permettre l'alimentation d'une plus grande aire de consommation et de soulager encore les nappes profondes en raccordant la commune de Colayrac Saint Cirq et une grande partie de Saint Hilaire de Lusignan via le pont de Camélat.

Enfin, les 13 nouvelles communes de l'ex PAPS ont été intégrées au contrat eau potable d'Eau de Garonne ce qui a permis un alignement du prix de l'eau sur l'ensemble des 44 communes dès le 1^{er} janvier 2024.



CHIFFRES CLÉS DE 2024

Eaux potables :

52 898

abonnés AEP

2 036 km

de réseaux

5

usines de production

9 006 589 m³

captés et

147 931 m³

achetés à Eau 47

72,3%

de rendement de réseaux

Assainissement :

38 250

abonnés assainissement collectif dont
2 237 en Régie

633,5 km

de réseaux d'assainissement
dont 69,7 km en Régie

38

usines de traitement dont 23 en Régie

Prix de l'eau :

5,0029 €TTC/m³ (facture type de 120m³)

LES GRANDS CHANTIERS EN 2024

Eau Potable :

- ✓ Renouvellement de l'ensemble des canalisations et vannes en amont du chantier de voirie de l'avenue Jean Jaurès à Agen
- ✓ Réfection totale du château d'eau de Saint Maurin haut service
- ✓ Poursuite et fin du programme de renouvellement des canalisations PVC relarguant du Chlorure de Vinyle Monomère sur les 31 anciennes communes de l'Agglomération - 4M€ investis en 3 ans

Assainissement :

- ✓ Travaux d'extension/de mise en séparatif ou de renouvellement de réseaux à Agen, Foulayronnes, Le Passage d'Agen, Pont-du-Casse, Bon-Encontre...
- ✓ Travaux de réfection du poste de refoulement Ball Trap (St Hilaire) et du poste de refoulement Varennes (Bon-Encontre) et des stations d'épuration de Laplume, Sérignac et Ste Colombe.
- ✓ 1319 visites d'assainissement autonomes, environ 681 instructions de dossiers d'urbanisme sur l'ensemble du service



B • Propreté et Valorisation des déchets

La Révolution des poubelles initiée en 2023 a poursuivi son essor en 2024. Elle a concerné principalement le déploiement du tri des bio déchets et la poursuite du plan de déploiement des points d'apport volontaire (PAV).

Les premiers résultats annoncés en 2023 se confirment en 2024. La quantité d'ordures ménagères poursuit sa baisse pour atteindre un total incinéré de 23 200 tonnes (- 1898 tonnes par rapport à 2023).

B-1 • Une agglomération qui investit

Le programme de remplacement de la collecte en sacs en pied de porte par le déploiement de points d'apport volontaire poursuit son déploiement. 26 points d'apport volontaire ont été mis en place, ce qui représentent 90 bornes de collecte supplémentaires en 2024.

Afin de collecter les nouvelles bornes disposées au centre-ville d'Agen, l'Agglomération d'Agen a acquis également un véhicule de collecte spécifique.

Travaux 2024	Nombre de colonnes*	Nombre de PAV*
Agen	32	10
Caudecoste	6	2
Cuq	4	1
Laplume	6	3
Le Passage	16	4
Puymirol	18	3
Saint Maurin	4	2
Sérignac	4	1
Total général	90	26

*Un PAV (Point d'Apport Volontaire) est constitué de plusieurs colonnes

Les investissements engagés en 2023 pour les équipements de la gestion de proximité des biodéchets se sont soldés en 2024 par le déploiement effectif auprès des habitants.

Afin d'accompagner les importantes modifications de 2024 avec la collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles et la collecte des biodéchets, des bennes à ordures ménagères à motorisation GNV ont été achetées, des bacs ont été achetés pour le renouvellement des bacs trop petits, la plateforme de compostage de déchets verts a été adaptée pour le compostage des biodéchets et des travaux d'aménagement spécifique pour sécuriser les collectes ont été effectués (aire de demi-tour, dalle de présentation de bacs).

B-2 • Une agglomération qui agit pour l'environnement

L'année 2024 est l'année du tri des biodéchets. 5851 composteurs ont été mis à disposition des habitants et 16 160 bacs biodéchets de 80L ont été distribués. Enfin, 35 PAV biodéchets ont été déployés en 2024. La collecte des biodéchets a permis de valoriser 857.54 tonnes en 2024.

Le cycle vertueux de la valorisation des biodéchets se construit.

L'Agglomération d'Agen collecte les biodéchets depuis avril 2025.

En septembre, a été ouverte la 1^{ère} station de biogaz du Lot-et-Garonne, située au marché aux bestiaux, à Boé. Cette station distribue du biogaz naturel véhicule (BioGNV), un carburant 100 % renouvelable issu de la méthanisation agricole sur le département.

L'agglomération d'Agen a acquis trois bennes à ordures ménagères à motorisation GNV qui roulent depuis septembre.

La mise en place des PAV dans les bourgs de Caudecoste, Cuq, Laplume, Le Passage et Sérignac sur Garonne a permis d'améliorer la salubrité et la propreté par l'arrêt des sacs déposés sur les trottoirs ou la baisse des incivilités aux pieds de points de collecte de regroupement.



C • Voirie et Éclairage public

Aide à l'entretien des voiries communales

L'année 2024 a confirmé la montée en puissance de l'Agglomération d'Agen dans l'entretien des voiries communales. Après une année 2023 marquée par la généralisation du recours aux unités territoriales via la signature de conventions dédiées, les communes ont poursuivi leur collaboration avec les équipes de l'Agglomération. Plusieurs communes notamment de l'unité territoriale Est ont confirmé leur volonté de renforcer ce partenariat en confiant davantage de missions aux équipes de l'Agglomération.

Les équipes de régie ont ainsi assuré diverses missions : fauchage, renforcement de chaussées, curage de fossés, pour le compte des communes. Ces prestations, traitées et suivies par le service voirie, notamment les quatre unités territoriales ont représenté un volume de travaux équivalent 680 k€.

Les retours des communes restent positifs et se confirment puisque le volume des conventions 2025 est estimé à plus de 900 k€.

Aménagements de voirie

En 2024, plusieurs opérations importantes ont été finalisées :

Des petits travaux de voirie ont été menés dans les différentes zones d'activités, ceux de la zone d'activité de Mestre Marty ont été finalisés. Des accès ont été réalisés dans la zone de Colayrac et des travaux de renforcement de chaussées ont été réalisés sur la liaison de Beauregard.

L'Agglomération d'Agen et notamment le bureau d'études voirie poursuit ses engagements auprès des communes membres désireuses de bénéficier d'un accompagnement en maîtrise d'œuvre dans le cadre de projets qu'elles portent.

De même, elle soutient financièrement l'aménagement de pistes cyclables qui s'inscrivent au schéma directeur vélo de l'Agglomération d'Agen, cette aide a représenté 297 k€ Au titre de 2024.

Éclairage public

En complément du projet d'envergure du PEEEPS, le service éclairage public accompagne au quotidien les 44 communes dans leurs projets d'extension et de réfection de leur éclairage public. En 2024 plus d'1,9 millions d'Euros ont été investis toutes communes confondues.

PEEEPS

Dans le cadre du Plan d'Economie d'Énergie en Éclairage Public et Signalisation lumineuse tricolore (PEEEPS), un peu plus de 7 M€ ont été investis pour permettre le remplacement de plus de 2100 points lumineux au cours de l'année 2024.

C'est ainsi que plus de 5 millions de kWh ont été économisés grâce à ce projet.

De plus, un bilan sur l'extinction partielle de l'éclairage public a été établi au cours du 1er trimestre 2024.

D • Service Transport et Mobilités

D-1 • Faits marquants en 2024

Vote de la politique mobilité

L'année 2024 marque un tournant décisif pour la politique de mobilité de l'Agglomération d'Agen. À l'heure où les enjeux environnementaux, économiques et sociaux se font de plus en plus pressants, la collectivité a engagé une refonte ambitieuse de son offre de transports. À travers une nouvelle délégation de service public et une stratégie de mobilité intégrée, l'objectif est clair : proposer des solutions adaptées aux besoins des habitants tout en optimisant les ressources publiques.

Une offre de transport repensée

Le réseau de transports en commun, pilier de cette transformation, bénéficiera d'une refonte complète. Loin d'une simple modernisation, il s'agit d'un véritable « choc de l'offre » visant à accroître la fréquence des bus, améliorer la vitesse commerciale et garantir une meilleure couverture territoriale. Les pôles de mobilité, intégrant parkings relais et intermodalité, viendront compléter cette nouvelle organisation, offrant aux usagers une flexibilité accrue.

Parallèlement, le développement du covoiturage se poursuit, avec une tarification incitative et une intégration progressive dans l'écosystème global des mobilités.

Un engagement en faveur des mobilités douces

L'Agglomération d'Agen place également au cœur de sa politique la promotion des modes de déplacement actif. L'extension du réseau cyclable, l'augmentation du parc de vélos en libre-service et l'aménagement de nouveaux cheminements piétons s'inscrivent dans une volonté affirmée de réduire la dépendance à la voiture individuelle. La politique vélo bénéficiera d'un triplement de son budget, permettant de densifier les infrastructures et de renforcer l'attractivité de ce mode de transport.

Un financement optimisé pour un service durable

Face aux défis financiers, l'Agglomération a fait le choix d'une gestion rigoureuse et stratégique. Le Versement Mobilité, principal levier de financement, sera optimisé pour garantir l'équilibre budgétaire tout en maintenant un niveau de service élevé. La transition énergétique du parc de véhicules, avec l'introduction progressive du Bio-GNV et de l'électrique, viendra renforcer l'efficacité écologique et économique du réseau.

Vers une mobilité inclusive et connectée

L'inclusion et l'accessibilité sont également au cœur des priorités. Le Transport sur Réservation, conçu pour compléter l'offre de transports en commun, permettra d'assurer une desserte flexible des communes rurales et des publics spécifiques. De même, le renforcement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite témoigne de l'ambition d'une mobilité pensée pour tous.

Inauguration du premier pôle de mobilités

Le lundi 14 octobre 2024 a marqué une étape importante pour les habitants de Pont-du-Casse et des environs : l'inauguration du tout nouveau **pôle de mobilités**, un espace pensé pour faciliter les déplacements tout en réduisant l'usage excessif de la voiture individuelle.

Un enjeu environnemental et économique

Dans l'Agglomération d'Agen, **69 % des habitants utilisent leur voiture** pour leurs trajets quotidiens. Un mode de transport qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et contribue à **46 % des émissions de gaz à effet de serre** du territoire. Pour encourager des alternatives plus durables, la collectivité a le projet de mettre en place un **réseau de pôles de mobilités**, permettant de combiner efficacement bus, vélo et covoiturage.

Un hub intermodal à Pont-du-Casse

Situé à l'entrée de la commune, à proximité de la mairie, de la gendarmerie et d'un centre commercial, ce **nouveau pôle de mobilités** offre :

- Un parking de 20 places pour faciliter le stationnement en périphérie,
- Une station de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service,
- Un arrêt de bus desservi par la ligne 9,
- Une consigne sécurisée pour la livraison de colis,
- Un accès direct à la piste cyclable reliant Pont-du-Casse à Agen.

Ce dispositif permet de favoriser l'intermodalité : les usagers peuvent **laisser leur voiture** et poursuivre leur trajet en bus ou à vélo, réduisant ainsi l'impact écologique et les coûts liés aux déplacements.

Une stratégie globale pour la mobilité

Ce projet s'inscrit dans une **démarche plus large** portée par l'Agglomération d'Agen. Après le réaménagement du parking du Gravier à Agen, l'objectif est d'implanter ces pôles de mobilités en périphérie de l'agglomération, avec une fréquence accrue des transports en commun et des abonnements attractifs pour encourager les alternatives à la voiture.

À terme, d'autres services pourraient être ajoutés, comme des **box sécurisés pour vélos**, afin d'accompagner la transition vers une mobilité plus fluide et respectueuse de l'environnement.

Montée en puissance du service de covoiturage

En 2024, l'Agglomération d'Agen a poursuivi son engagement en faveur d'une mobilité plus durable et accessible, en collaboration avec l'application Karos. Ce service de covoiturage subventionné a permis à de nombreux habitants de bénéficier d'un mode de transport pratique, économique et respectueux de l'environnement pour leurs déplacements quotidiens.

Un dispositif accessible et avantageux

Grâce à Karos, les habitants de l'agglomération ont la possibilité de partager leurs trajets quotidiens à un tarif particulièrement attractif. Les passagers peuvent ainsi voyager pour seulement **0,50 € par trajet jusqu'à 20 km**, tandis que ceux circulant à l'intérieur d'Agen et de sa première couronne bénéficient d'un tarif de **1,40 €**. Cette initiative est soutenue par l'Agglomération afin de favoriser l'usage du covoiturage.

Les conducteurs ne sont pas en reste, puisqu'ils reçoivent une **rémunération de 2 € par trajet**. De plus, le **plan covoiturage du gouvernement** leur permet de bénéficier d'une prime pouvant atteindre **100 €**, avec un premier versement de 50 € dès leur premier trajet et une seconde tranche de 50 € s'ils effectuent neuf trajets dans les trois mois suivants.

Une progression notable en 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service a connu une croissance significative. À ce jour, il compte :

- 3 389 inscrits,
- 30 800 trajets réalisés,
- 43 partenaires, notamment des campus et des entreprises, qui représentent **70 % des trajets covoiturés**.
- Au moins une proposition de trajet dans près de **90% des cas**.

Ces chiffres témoignent du succès grandissant de Karos et de l'adhésion croissante des habitants à ce mode de transport alternatif.

E • Service Transition Environnementale et GEMAPI

Partie GEMAPI

E-1 • Chiffres clés de 2024 (GEMAPI)

Cours d'eau

- ✓ 100 km de réseau naturel (cours d'eau et fossés agricoles) entretenus (notamment entretien épareuse) : 116 k€
- ✓ Accompagnement des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau : 170 k€

Protection contre les crues

- ✓ Entretien des digues (dont écopâturage), maintenance des ouvrages hydrauliques, remplacement de vannes et de clapets, prévisions climatiques et téléalerte : 239 k€
- ✓ Engagement des études pour la régularisation des systèmes d'endiguement de l'Agglomération : 71 k€

E-2 • Faits marquants de 2024 (GEMAPI)

Les techniciens du service sont au quotidien sur le terrain, afin de juger de l'état des cours d'eau, programmer les opérations d'entretien ou de gestion exceptionnelle, exercer la surveillance des points sensibles en période de crue ou de fortes pluies, accompagner et sensibiliser les élus et les riverains dans leur démarche au titre de la Loi sur l'Eau.

Des projets structurants et au long cours viennent également rythmer l'activité du service.

Régularisation des systèmes d'endiguement de l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen est gestionnaire de plus de 13 km de digues sur son territoire, positionnées pour l'essentiel le long de la Garonne.

Un ensemble d'investigations approfondies est engagé depuis fin 2021 afin de valider la procédure réglementaire obligatoire de régularisation environnementale de ces digues. Ces investigations, complexes et coûteuses, permettent de valider la conformité des ouvrages et de leurs procédures de gestion. En 2024, les campagnes de sondages géotechniques et les modélisations hydrauliques se sont poursuivies sur les digues de St-Pierre-de Gaubert, de Boé Bourg, du Passage et celle du Gravier à Agen.

Partenaires en accompagnement de l'Agglomération pour ces études :

- Assistance à Maitrise d'ouvrage : ISL Ingénierie
- Maitrise d'œuvre : ANTEA
- Campagnes de sondages géotechniques : ABO ERG

Avancement du PAPI du BRUILHOIS (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) :

Le PAPI du Bruilhois consiste en plusieurs actions de sensibilisation et il comporte également un projet d'aménagement de trois bassins écrêteurs de crue.

La réalisation de ces 3 bassins de rétention a pour objectif d'écrêter une lame d'eau de 220 000m³ (crue de niveau centennale), sur les cours d'eau du Labourdasse, du Samazan et du Ministre.

En 2024, le projet est enfin entré dans une phase concrète, avec le lancement des marchés pour retenir les entreprises travaux et le démarrage des chantiers en août 2024.

Les travaux sont répartis en 3 lots, un pour chaque bassin.

Coût des travaux des bassins de rétention et Plan de financement :

- Travaux pour les 3 bassins estimés à 2,6 MHT
- Financement Etat : 40%

Partenaires en accompagnement de l'Agglomération pour ces études :

- Assistance à Maitrise d'ouvrage, volet foncier : cabinet SYSTRA
- Etablissement Public Foncier Local (EPFL)
- Maitrise d'œuvre travaux : HYDRETUDE
- Entreprises travaux :
Lot 1 (Pitot) et lot 2 (Samazan) : FAYAT TP
Lot 3 (VIDOUNET) : SPIE BATIGNOLLES



Bassin de rétention de Samazan :
préparation de l'assise de digue avec
précharge et drainage du fond de forme

PPG du BRUILHOIS (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau – PPG)

En parallèle des futurs bassins de rétention sur le territoire, le service GEMAPI a lancé les études pour le plan de gestion des cours d'eau et des zones humides des bassins versants du Bruilhois. Ce plan est préparé afin de répondre d'une part aux exigences spécifiques d'entretien des cours d'eau et d'autre part à la volonté de rétablir un bon état écologique des masses d'eau et de renaturation du milieu.

Le cabinet CEREG a été retenu pour aider à la réalisation du diagnostic puis l'élaboration du plan d'actions. La phase terrain permettant le diagnostic s'est déroulée durant l'été 2024.

Le fil rouge de ce futur programme d'actions vise un ralentissement des eaux pour lutter contre les épisodes de crues violentes et les phénomènes de ruissellement agricoles.

Coût de l'étude PPG Bruilhois et Plan de financement :

- Etude : CEREG, 77 k€HT
- Financement Agence de l'eau : 40%
- Financement Département : 20%
- Financement région : 20%

Sensibiliser au ruissellement et à l'érosion des sols : convention avec la chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Agglomération d'Agen s'est positionnée pour inscrire dans ses statuts l'ensemble des compétences liées à la ressource en eau et listées dans l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, en particulier l'item 4 " La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ".

Le territoire de l'Agglomération d'Agen, à dominante rurale, avec des zones en coteaux et soumis à des orages brusques et violents, est de plus en plus sujet à ces phénomènes de coulées de terre. Afin d'améliorer la connaissance de cette problématique sur le territoire, une des actions consiste en un partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne pour travailler ce sujet de manière conjointe.

Le 3 septembre 2024, une journée de formation sur l'agriculture de conservation des sols a été organisée avec participation d'environ 25 agriculteurs. Au programme : présentation du matériel de semi direct et visite de trois parcelles avec explication de l'itinéraire technique suivi pour chacune. Une seconde réunion de sensibilisation s'est tenue le 18 décembre 2024 en mairie de Ste Colombe en Bruilhois. L'objectif de ces événements est de faciliter le partage de connaissances pratiques entre agriculteurs face aux problèmes de ruissellement et coulées de terre. Les discussions ont été animées par le service GEMAPI et la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne.



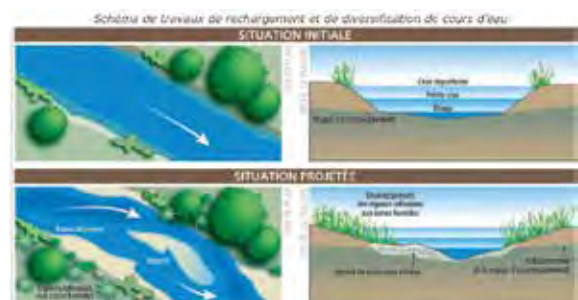
Accompagnement des travaux de recharge granulométrique portés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et la Laurendanne (SMAML)

Le service GEMAPI joue un rôle d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage auprès du syndicat de la Masse et la Laurendanne. En 2024 dans le cadre des travaux du PPG de la Masse, un projet de recharge granulométrique a été mis en œuvre sur la Masse à Agen, sur la partie située entre les arches qui passent sous le canal et le pont de la Salève à Agen.

Le cours d'eau est particulièrement rectiligne à cet endroit ce qui a tendance à accélérer les écoulements.

Une recharge granulométrique consiste à apporter des matériaux (ici 1300 tonnes de graviers et de roches) permettant au cours d'eau de recréer une densité d'écoulement et des habitats. Elle permet de remonter les lits incisés et restaurer les écoulements en période d'étiage en remodelant la section du lit.

En complément des travaux réalisés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne, la Ville d'Agen a planté 1080 arbustes le long de la Masse sur le secteur de la Salève afin de fixer la berge et assurer une continuité écologique.



Coût des travaux et Plan de financement

Le coût des travaux pour le Syndicat s'élève à 330 000 € TTC et ont été subventionnés à hauteur de 80% :

- 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 20% par la Région Nouvelle-Aquitaine
- 10% par le Département de Lot-et-Garonne

L'Agglomération d'Agen, par les statuts du Syndicat, abonde les 20% restants.



Partie ENVIRONNEMENT

E-3 • Chiffres clés de 2024 (environnement)

Budget 2024

- Animation de la politique d'adaptation au changement climatique et mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : 48 k€
- Accompagnement pour le label Climat Air Energie : 2,8 k€
- Mise en place et suivi de 60 stations de mesure de la température + maintenance : 80 k€
- Déploiement de mesures d'animations transversales (fiches actions, séminaires...) : 22 k€
- Structuration de la démarche biodiversité : 19,9 k€
- Subvention pour la CLI de Golfech : 8 k€

Ce budget reflète les actions portées de manière transversale au sein de l'Agglomération, mais il faut considérer également que chaque projet de transition écologique porté en propre par une compétence spécifique (mobilité, voirie ou valorisation des déchets par exemple) bénéficie de son budget dédié au sein du service porteur.

E-4 • Faits marquants en 2024 (environnement)

L'Agglomération d'Agen a pour principale mission de porter :

- l'animation de la politique d'adaptation au changement climatique au travers du déploiement de son PCAET
- le déploiement des énergies renouvelables, en particulier du photovoltaïque et de la récupération de chaleur fatale
- la préservation de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur (ville et centre-bourg)
- la formation et la sensibilisation des élus et des collaborateurs aux enjeux de la transition environnementale.

Plusieurs actions réalisées en 2024 illustrent ces missions, aussi portées par la stratégie environnementale claire de l'Agglomération : décarboner, réduire, s'adapter.

Une série de séminaires pour le PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération a été approuvé en juin 2023. La démarche est animée grâce à une convention de partenariat avec le Cluster " Eau et adaptation au changement climatique " signée pour 3 ans.



En 2024, afin de mobiliser les acteurs et partenaires du territoire, autour de son plan d'action, une série de séminaires a été organisée, réunissant plus de 130 personnes (90 participants lors du lancement puis une vingtaine de participants à chacun des 5 séminaires thématiques). La réflexion croisée a permis d'affiner le plan d'actions de l'Agglomération et d'identifier un cheminement et les indicateurs associés pour atteindre les objectifs chiffrés.

Les objectifs chiffrés à l'échelle du territoire :

2030

- 16 % sur la consommation d'énergie par rapport à 2015.
- 25 % des émissions de GES par rapport à 2015.

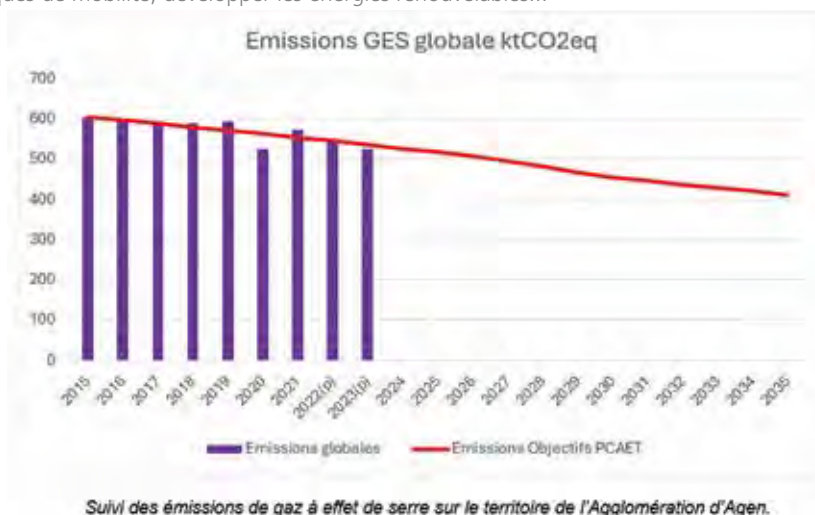
2050

- 46 % sur la consommation d'énergie par rapport à 2015.
- 74 % des émissions de GES par rapport à 2015.



Réunion plénière de lancement du plan d'action du PCAET - 9/04/2024

Les mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire témoignent des efforts désormais engagés (source AREC Nouvelle-Aquitaine), sur les différents axes thématiques : poursuivre et amplifier la rénovation des logements, décarboner et accompagner les pratiques de mobilité, développer les énergies renouvelables...



Le démarrage du chantier du Réseau de Chaleur Urbain

Signé début 2024, le contrat de délégation de service public du réseau de chaleur urbain de l'Agglomération a basculé dans la phase travaux dès le mois d'avril 2024. La société IDEX porte ce projet pour l'Agglomération d'Agen. Après 18 mois de travaux, nécessaires à la pose des 16km de canalisation, il est prévu que le réseau soit opérationnel pour la saison de chauffe 2025/2026.



Travaux du RCU Agglomération d'Agen : stockage temporaire sous le Pont de Pierre

Le RCU en chiffres

84 % de l'énergie produite est d'origine renouvelable, locale et de récupération (issue de l'usine d'incinération des déchets de l'Agglomération et de l'usine d'équarrissage).

7 400 tonnes d'émissions de CO2 évitées par an. C'est l'équivalent de la circulation annuelle de 3 780 voitures ou de l'empreinte carbone de 800 habitants par an.

43 % de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du PCAET à l'horizon 2050.

41 GWh de chaleur livrées chaque année.

Une **cinquantaine** de bâtiments approvisionnés avec de la chaleur issue d'énergie de récupération. Il s'agit de gros consommateurs d'énergie, comme des entreprises (UPSA), des logements sociaux ou des bâtiments publics (Clinique Esquirol, médiathèque d'Agen).

Mobilisation autour du seuil de Beauregard

En 2024, le service Environnement a accompagné les élus, les membres de l'Association pour la Réhabilitation du Seuil de Beauregard et les habitants du territoire, dans leur mobilisation autour du projet de réhabilitation du seuil de Beauregard et de sécurisation de la ressource en eau potable.

Près de 5400 personnes ont signé une lettre ouverte à l'intention du Ministre en charge de la Transition Ecologique. Cette pétition a permis la rencontre du Ministre à Paris le 23 avril 2024. La stratégie de l'Agglomération auprès du Ministre était de défendre la définition d'une voie juridique pour permettre cette réhabilitation, seule voie possible, car aujourd'hui la réhabilitation est bloquée par le cadre de la loi et la position de l'Etat (propriétaire du seuil).



En juin 2024, la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections législatives qui s'en sont suivies ont généré un nouveau contexte politique pour notre pays, mettant en suspens les démarches de l'Agglomération auprès du Ministère.

Deuxième édition Journée de l'Arbre et de la Biodiversité

Depuis 2023, l'Agglomération d'Agen organise des Journées de l'Arbre et de la Biodiversité à la fin du mois de novembre. L'objectif : planter un maximum d'arbres et sensibiliser au rôle de la végétalisation et à la biodiversité. En 2023, la participation des communes, des particuliers et des entreprises a permis de planter 436 arbres et arbustes, auxquels sont venus s'ajouter 75 arbres et arbustes plantés par l'Agglomération sur son site de la maison communautaire d'Estillac. Des arbres en plus, cela signifie davantage de biodiversité, mais aussi plus de rafraîchissement et d'ombre, plus de captage de carbone et moins de ruissellement et d'érosion des sols.

En 2024, lors de la seconde édition, ce sont 1491 plantations qui ont été effectuées. Ces journées sont aussi l'occasion de proposer des animations et de mener des actions spécifiques qui varient selon les communes : sensibilisation à l'apiculture, ramassage de déchets sur la voie publique, expositions...



Lancement INTRANET " mon environnement "

Lancé en mars 2024, la rubrique de l'intranet " Mon environnement " est une des concrétisations de la démarche transversale portée au sein de l'administration. L'objectif est d'utiliser l'intranet comme support pour sensibiliser et accompagner les agents de la collectivité vers plus de durabilité et favoriser une culture environnementale parmi les agents.

L'espace " mon environnement " regroupe donc :

- des éléments de connaissance sur les enjeux environnementaux : Qu'est-ce que le changement climatique, le GIEC, les obligations réglementaires, les flux de déchets...
- une liste de tous les projets engagés par l'administration : du tri des déchets dans les bureaux, à la gestion différenciée des espaces verts, le remplacement des ampoules en LED ou l'ameublement des salles de pause par du mobilier de récupération...
- des éléments de mesures chiffrés pour estimer les avancées des projets internes
- des fiches outils et des astuces pour s'engager.



Capture d'écran intranet Agglo d'Agen, rubrique " Mon environnement "



Vue Intranet Agglo d'Agen d'une fiche outil, rubrique " Mon environnement "

E-5 • Chiffres clés de 2024 (Trotte Lapin)

L'équipe est habituellement composée d'une coordinatrice médiatrice, d'un animateur, d'une animatrice à 20 % ETP, ainsi que d'un contrat d'apprentissage. Cependant, au cours de cette année, l'équipe a été partiellement réduite en raison de l'absence de la coordinatrice. Cette absence a impacté la fréquentation de nos activités.

- Fréquentation des écoles en baisse – 34 % : 1 001 élèves en 2024 (1 654 élèves en 2023)
Le site a accueilli 19 écoles avec 63 % de Maternelles, 26 % de primaires et 11 % de collèges.
- Fréquentation ALSH en baisse de -28 % : 374 enfants en 2024 (436 enfants en 2023)
Le site a accueilli 15 groupes ALSH avec 69% des groupes issues de l'Agglomération d'Agen et 31% hors Agglomération d'Agen.
- Fréquentation animations familles en baisse de 14 % : 558 participants en 2024 (638 participants en 2023)
Le site a proposé 36 animations familles durant l'année 2024 et 37 en 2023.
- Fréquentation des groupes en augmentation : 168 participants en 2024, 108 participants en 2023.
Le site a accueilli 14 groupes durant l'année.
- Rentrée nature en baisse de -69% : 209 visiteurs en 2024 (685 en 2023)
Cette année, la manifestation phare du site, " La rentrée nature ", n'a pas pu atteindre la participation habituelle en raison d'une météo particulièrement pluvieuse le matin.

E-6 • **Faits marquants en 2024 et perspective 2025 (Trotte Lapin)**

L'agglomération s'est engagée à maintenir la labellisation " Espace Naturel Sensible " (ENS). Cette démarche vise à garantir la protection, la gestion durable et l'ouverture au public de cet espace naturel présentant un fort intérêt écologique.

Pour accompagner cette démarche, l'entreprise SIRE Conseil a été missionnée afin de réaliser une notice de gestion, qui servira de document de référence pour l'élaboration d'un futur plan de gestion conforme aux exigences de la labellisation ENS.

Depuis septembre 2024, un groupe projet composé de représentants de la collectivité, d'associations d'éducation à l'environnement, d'experts naturalistes et de partenaires institutionnels se réunit régulièrement. Ce groupe assure le suivi de l'avancement des inventaires écologiques ainsi que la coordination des actions de diagnostic et de valorisation sur le site.

Cette mission est financée dans le cadre d'un dispositif de soutien aux Espaces Naturels Sensibles, porté par le département.

F • **Services liés à la commande publique**

Le service Commande publique a procédé à la passation de 111 marchés de travaux, fournitures et services et de maîtrise d'œuvre (travaux VRD pour la déchèterie de Foulayronnes, travaux PAPI du Bruilhois, collecte en points d'apport volontaire des biodéchets, aménagement de l'aire de camping-cars d'Agen, construction d'un bâtiment de stockage au Parc des Expositions, démolition de la STEP de Castelculier, aménagement d'un gîte à Sérignac, rénovation énergétique du gymnase de Layrac, transport des bennes des déchèteries, mobilier et aménagement intérieur de l'IPE, maîtrise d'œuvre du CTMA, etc.).

31,5 % des marchés publics ont intégré des clauses sociales. Sur l'ensemble des marchés notifiés en 2024, 52% ont été attribués à des acteurs locaux (situés sur le territoire de l'Agglomération d'Agen) pour un montant de 11,6 M€ HT.

Le volume global des marchés notifiés en 2024 s'élève à 22,6 M€ HT.

Le service Commande publique a suivi l'exécution administrative et financière de 95 marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux (dont ceux pour le PAPI du Bruilhois, le gîte de Sérignac, l'aire de camping-cars, le bâtiment de stockage au parc des Expositions, la rénovation du gymnase de Layrac...).

II • UN AMÉNAGEMENT VOLONTAIRE ET DYNAMIQUE DE SON TERRITOIRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

A • Le développement économique, 1^{ère} compétence de l'Agglomération d'Agen

A-1 • Animation et mise en valeur des acteurs économiques du territoire

- ✓ Publication d'une newsletter mensuelle pour informer les entreprises sur l'actualité du territoire, 1 450 abonnés
- ✓ 2 éditions du Petit Déjeuner de l'économie avec l'intervention de chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux pour animer et favoriser le réseautage (en moyenne 110 personnes)
- ✓ Organisation d'un Atelier de l'Eco sur la thématique de l'économie circulaire en lien avec le service Collecte de l'Agglomération d'Agen ayant réuni 60 personnes
- ✓ Organisation d'un After de l'Eco : visite de l'entreprise ROTOMOD, en octobre
- ✓ 60 ans du MIN d'Agen avec des animations pour certaines en collaboration avec le service Emploi : découverte des métiers du transport et de la logistique avec la société AFTRAL (04/06), Petit déjeuner de l'éco spécial MIN, avec la présentation des entreprises de la zone et la visite des lieux (05/06), une journée de marché sur le MIN (06/06), A vélo vers l'emploi : visite des entreprises du MIN par le public du PLIE et de la Mission locale (07/06)
- ✓ Inauguration du marché au carreau des producteurs du MIN 17/07
- ✓ Création d'une animation sur la zone du TAG : " Les Défis du TAG " le 13/06, avec la participation de toutes les entreprises en activité sur la zone
- ✓ Organisation de la 4^{ème} édition du concours Créa'TAG avec 13 candidats en lice
- ✓ Participation à la semaine de l'industrie en novembre avec visite d'entreprises par 2 lycées de l'Agglomération d'Agen
- ✓ Création d'un podcast pour promouvoir les lauréats et startups du concours Créa'TAG
- ✓ Création de 9 vidéos : " 2mn éco " avec Charlotte Abadie Fillol et Vincent Mas, reportage Créa'TAG, vidéos des 60 ans du MIN, mini-doc de présentation de l'Incubateur Pépinière d'Entreprises La Serre
- ✓ Publications sur LinkedIn des actualités économiques locales, des aides accessibles (locales, régionales, nationales), offres d'emplois..., réseau social suivi par près de 5000 abonnés
- ✓ Visites régulières dans les entreprises à la rencontre des entrepreneurs
- ✓ Événementiels et rencontres des acteurs économiques sur les zones du territoire
- ✓ Participation aux soirées événementielles NéoAquitains, le Quidam, les Septuors, Drôles de dames en 47
- ✓ Accompagnement des entreprises pour l'accueil des nouveaux salariés en leur proposant un "pack accueil "



La première année de mise en œuvre de la démarche Territoires d'Industrie

Labellisée fin 2023, la 1ère année du dispositif a été consacrée :

- Au dépôt de 9 dossiers d'entreprises dans le cadre du fonds Vert Territoires d'Industrie, représentant 54 millions d'investissements pour le territoire. Ces fonds réservés aux entreprises situées sur des territoires labellisés, vise à soutenir des projets d'investissements industriels qui contribuent à soutenir l'industrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique. Deux dossiers ont reçu un retour positif :

- **Cité Gourmande** pour son investissement dans une nouvelle chaîne de frittage avec système de tri optique et tri des déchets, dû à la relocalisation en Région de la production de pommes de terre. Subv : 400 000€
- **Reden Solar** pour son investissement dans une nouvelle ligne de production de panneaux photovoltaïques avec des cellules plus performantes permettant d'augmenter le rendement photovoltaïque des panneaux. Subv : 400 000€

- 1^{ère} participation à la semaine de l'Industrie avec l'organisation de visites d'entreprises pour deux écoles du territoire : 32 élèves de terminales STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) du Lycée De Baudre ainsi que 15 élèves de la filière électricité du lycée professionnel Jean Monnet de Foulayronnes. Sur une matinée, les élèves ont pu découvrir quatre entreprises : la SAUR, la société Agralis spécialisée en pilote pour l'irrigation, l'entreprise agro-alimentaire le Chef en duo avec la Technopole agro-alimentaire Agropole et enfin la société d'imprimerie IGS.

- En parallèle le service Emploi organisait sur le même temps un café recrutement dédié aux métiers de l'économie verte.



- Démarrage d'une étude prospective sur les 4 filières du territoire.

Dans le cadre de la démarche Territoire d'Industries, l'objectif de l'étude prospective sur les filières prioritaires du territoire a pour but :

- D'identifier les enjeux et besoins des entreprises pour écrire la nouvelle feuille de route économique de l'Agglomération : commande politique
- De fédérer les industriels autour d'un projet et d'une identité commune : définir le plan d'actions Territoires d'Industrie
- De mieux définir les filières identitaires du territoire, les chaînes de valeur dans les 4 filières prioritaires (Pharma/Phyto/Chimie- agro-alimentaire – logistique – économie verte) : coopérations transversales, synergies, coopération

Aussi, après la réalisation d'un portrait quantitatif de l'industrie du territoire fin 2024, une enquête qualitative sera lancée en 2024. A terme ce travail doit mener à bâtir avec les industriels, un plan d'actions de l'Agglomération en faveur des entreprises industrielles.

A-2 • Participation de l'Agglomération à l'Agence du commerce

L'Agence du Commerce a été créée en 2010 à l'initiative de la Ville d'Agen, avec pour volonté d'établir un partenariat solide avec les autres acteurs du développement et de l'expansion du commerce. La forme associative a été choisie car elle permettait d'accueillir des membres tant de la sphère privée que publique.

Jusqu'en 2016, l'Agence rayonne sur le périmètre de l'hyper centre-ville d'Agen. Par suite d'une modification de ses statuts, elle étend ses compétences sur tout le territoire de l'Agglomération d'Agen. De ce fait, l'Agence du commerce contribue à la valorisation des centres villes et centres bourgs de l'Agglomération agenaïse, en réalisant des actions et prestations.

- l'élaboration d'une stratégie commerciale et de conduite de sa mise en œuvre
- le développement d'une veille immobilière commerciale et d'une observation des mouvements commerciaux pour identifier les surfaces vacantes
- l'accompagnement des communes, sur sollicitation, dans des actions de promotion et de dynamisation de leur tissu commercial. A ce titre, l'Agence est intervenue auprès de plusieurs communes de l'agglomération sur différentes thématiques, comme Brax, Bon- Encontre, Astaffort, Layrac, Lafox...
- la promotion du commerce du centre-ville d'Agen et de son image, auprès des investisseurs et du grand public. Depuis 2020, l'Agence anime, la marque #Agencommerces sur les réseaux sociaux. Ces pages s'attachent à mettre en avant le savoir-faire des commerçants et l'expérience client de l'hyper centre-ville. Cette action sera développée à l'échelle de l'Agglomération avec la marque #nosbonnesadressesenagenais

- servir d'interface privilégiée des partenaires dans le domaine du commerce
- le suivi des projets de requalification du centre-ville d'Agen en matière d'aménagement urbain et d'immobilier municipal
- l'accompagnement des associations de commerçants des communes de l'Agglomération, notamment, dans l'organisation d'animations commerciales en centre-ville et centre bourgs
- concours à l'élaboration du PLUi, du Document d'Aménagement Commercial
- la recherche, l'accueil et la mise en relation avec les organismes consulaires ou tous autres organismes publics, des porteurs de projets pour faciliter la réalisation de leurs démarches et de leurs initiatives
- la mise en place d'un plan d'actions de promotion, d'animations et de la communication
- la mobilisation et l'animation du tissu commercial du centre-ville agenais.

Afin d'avoir un cadre réglementaire plus adapté, la structure juridique de l'Agence du commerce a évolué en GIP (Groupement d'Intérêt Public) en 2024 pour continuer d'associer de manière collaborative les acteurs privés et publics du commerce que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, l'Union des commerçants d'Agen, tout en maintenant une implication forte des élus locaux.

L'Agglomération d'Agen, membre fondateur de l'agence du commerce, forte de sa compétence en matière de développement économique apporte un concours majeur à la vie du GIP au travers d'une convention de partenariat.

B • Une agglomération qui agit pour l'emploi

B-1 • Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Agenais (PLIE)

Le PLIE de l'Agenais a accompagné en 2024, 536 personnes éloignées de l'emploi. Parmi elles, 80 personnes ont quitté positivement le dispositif soit en validant une formation qualifiante (21%), soit en intégrant le monde du travail en concluant un CDD de plus de 6 mois ou encore un CDI (73%).

La durée moyenne d'accompagnement des participants du PLIE en 2024 est 21.5 mois (33.7 mois en 2023).

En 2024, Le PLIE de l'Agenais a maintenu son offre de service et il a initié plusieurs nouvelles actions en faveur de l'accès à l'emploi des participants :

• Découverte des métiers du transport et de la logistique

2024 est l'année des 60 ans du MIN. A cette occasion, des actions sont organisées tout au long de la semaine pour valoriser l'activité de cette zone historique agenaise.

Le PLIE de l'Agenais a été sollicité pour organiser des animations emploi sur cette semaine.

Nous avons pris attache avec le centre de formation AFTRAL, qui vient de s'implanter au cœur du MIN pour promouvoir les métiers du transport et de la logistique par le biais des formations proposées par l'AFTRAL.

→ 04/06/24 – au MIN - Agen

→ 10 personnes sont venues découvrir les métiers du transport et de la logistique (aucun participant du PLIE)

• À vélo vers l'emploi

2024 est l'année des 60 ans du MIN. A cette occasion, des actions sont organisées tout au long de la semaine pour valoriser l'activité de cette zone historique agenaise. Le PLIE de l'Agenais a été sollicité pour organiser des animations emploi sur cette semaine.

En partenariat avec la Mission Locale, nous organisons une action permettant aux participants de partir à la rencontre des entreprises de la zone. Ces visites d'entreprises sont précédées d'un trajet à vélo permettant de promouvoir les différents moyens de mobilité sur le territoire

→ 07/06/24 – au MIN - Agen

→ 10 personnes, dont 5 participants du PLIE, ont rencontré les 3 entreprises visitées : Primever, les 3 Domaines et VD Prim

• Semaine " Optimiser ma recherche d'emploi "

L'équipe d'animation du PLIE de l'Agenais a réfléchi à mettre en place des actions et des projets permettant la valorisation des profils des participants du PLIE auprès des entreprises du territoire. L'objectif de cette semaine est d'améliorer la qualité des candidatures effectuées par les participants du PLIE en leur fournissant des outils et des techniques de recherche d'emploi efficaces.

Cette semaine s'est déroulée au sein d'un espace numérique permettant ainsi la familiarisation avec l'informatique et au sein de 2 agences d'intérim, pour mettre en application les conseils reçus tout au long de la semaine.

→ Du 23/09/24 au 26/09/24 - Agen

→ 10 participants du PLIE ont bénéficié de l'action



• **Club Femmes " Potenti'elles "**

France Travail, dans son partenariat avec le PLIE de l'Agenais a souhaité nous associer à l'organisation d'un club 100% féminin afin de s'appuyer sur la force d'un collectif pour accélérer les démarches de retour à l'emploi des volontaires. À raison d'une matinée par semaine durant 3 mois, le club s'est réuni autour de thématiques de recherche d'emploi visant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En plus de respecter un principe horizontal cela permet d'élargir les possibilités de carrières et de réussite pour les femmes.

→ Du 19/09/24 au 19/12/24 - Agen

→ 9 femmes dont 6 participantes du PLIE ont bénéficié de l'action



• **Le Quartier du Recrutement**

En partenariat avec la Mission Locale et France Travail, dans le but de promouvoir les candidats habitant les quartiers prioritaires de la ville d'Agen, et tout de même ouvert à tout public, le PLIE de l'Agenais organise un jobdating. Il y a 3 QPV à Agen, nous organisons donc 1 jobdating par quartier. En 2024, une commande politique nous a conduit à en organiser un 4^{ème} :

→ 25/04/24 – dans le quartier de Montanou – sur les métiers du BTP

→ 75 personnes sont venues rencontrer les 9 entreprises présentes

→ 30/04/24 – dans le quartier de Montanou – sur les métiers de l'aide à la personne et du nettoyage

→ 45 personnes sont venues rencontrer les 6 entreprises présentes

→ 06/06/24 – dans le quartier du Pin – sur les métiers du transport et de la logistique

→ 27 personnes sont venues rencontrer les 3 entreprises présentes

→ 17/10/24 – dans le quartier de Barleté – sur différents secteurs représentés dans les SIAE

→ 68 personnes sont venues rencontrer les 7 structures présentes



• **Les Marches de l'emploi**

L'équipe d'animation du PLIE de l'Agenais a réfléchi à mettre en place des actions et des projets permettant la valorisation des profils des participants du PLIE auprès des entreprises du territoire. En effet, l'objectif est de partir des profils des candidats plutôt que des besoins des entreprises. Ainsi est née l'idée d'une rencontre différente, personnalisée et qualitative entre participants du PLIE de l'Agenais et employeurs : les Marches de l'Emploi.

La volonté du PLIE de l'Agenais est de reconduire cet événement, initié en 2021, tous les ans :

→ 04/10/24

→ 6 Participants ont rencontré Start People



• **L'Afterwork de l'emploi**

L'équipe d'animation du PLIE de l'Agenais a initié la mise en place des actions et des projets permettant la valorisation des profils des participants du PLIE auprès des entreprises du territoire. L'objectif de cet événement est de permettre à un secteur d'activité en tension de promouvoir ses métiers dans un moment convivial.

→ Une édition a eu lieu le 10/10/24 autour des métiers de l'industrie chimique et pharmaceutique :

→ 32 personnes sont venues rencontrer UPSA, CURIA et SUPPLAY (qui recrute pour Alliance Healthcare).



• **Les Cafés du recrutement**

L'équipe d'animation du PLIE de l'Agenais, dans l'objectif de permettre la rencontre entre participants du PLIE et entreprises du territoire qui recrutent, a initié un événement convivial : Les Cafés du recrutement.

→ 30/05/24 - autour des métiers du commerce :

→ 9 personnes, dont 4 participants du PLIE, ont rencontré les 3 entreprises présentes : Leroy Merlin, Boulanger, les semeurs de pain

→ 22/11/24 – autour des métiers de l'industrie verte

→ 10 personnes, dont une participante du PLIE, ont rencontré les 3 entreprises présentes : Primever, SAUR et Total Energie



• **Les Ateliers CV**

L'équipe d'animation du PLIE de l'Agenais, dans l'objectif de permettre la rencontre entre participants du PLIE et les employeurs du territoire, anime des ateliers pour comprendre l'importance, les attendus et la construction d'un CV. A l'issue de l'atelier, chaque participant repart avec un CV au format papier et sous format Word modifiable.

→ 25/01/24 – dans l'espace numérique de Montesquieu – Agen

→ 4 participants du PLIE

→ 02/05/24 – dans la médiathèque d'Astaffort

→ 3 participants dont 2 suivis par le PLIE

→ 18/10/24 – dans la médiathèque d'Agen

→ 3 participants du PLIE



- **Autres actions auxquelles participe le PLIE de l'Agenais**

Le PLIE de l'Agenais, en partenariat avec les partenaires de l'emploi et les entreprises locales, participe à l'organisation d'événements sur le territoire :

- **Agropole Recrutements** : le 04/04/24 et le 10/10/24
- **La Journée de la Solidarité** : le 28/05/24

Le PLIE de l'Agenais assure des permanences emploi dans les espaces numériques situés dans les quartiers prioritaires de la ville d'Agen :

- ✓ 28 permanences à Montanou,
- ✓ 27 permanences à Parc Chabaud.

Le PLIE de l'Agenais participe activement aux actions proposées par l'ERIP, notamment par l'animation d'ateliers

- ✓ 4 ateliers " des idées des métiers ",
- ✓ 1 atelier " transférence ",
- ✓ 4 ateliers " Emploi sur le territoire agenais ".

Le PLIE, c'est aussi :

Les clauses d'insertion :

L'Agglomération d'Agen pratique la commande publique responsable en intégrant les clauses d'insertion dans ses travaux et ses marchés de service.

Le PLIE assure la promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics et assiste les maîtres d'ouvrage :

- Assister techniquement les entreprises attributaires pour la concrétisation de leur engagement : définition de leurs besoins en recrutement, présélection des candidats...
- Évaluer la bonne exécution des engagements pris par les entreprises

En 2024, le PLIE de l'Agenais a réalisé

- ✓ 120 985.21 heures de clauses réalisées
- ✓ 205 marchés
- ✓ 281 personnes concernées

La relation entreprises :

Le PLIE de l'Agenais intervient également auprès des employeurs pour favoriser les mises en relation sur les offres d'emploi. Il propose aux entreprises un service de conseil et d'aide au recrutement. Il développe son réseau de partenariat avec les acteurs économiques du territoire afin de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

- ✓ Rencontres, échanges, visites auprès de **90 entreprises**
- ✓ Elaboration, participants à **16 événements** sur la question de l'emploi

B-2 • Salon de la reconversion professionnelle

L'Agglomération d'Agen a mis en œuvre la 2ème édition du salon de la reconversion professionnelle. Cette manifestation s'est tenue le 16 mars 2024 à Agen AGORA. 534 visiteurs se sont rendus à cet événement et ont pu échanger avec 47 exposants et assister à des conférences et des ateliers sur la journée. 70% des visiteurs étaient en activité professionnelle. Sur cette année, le service Emploi et ses partenaires ont également proposé une semaine de la reconversion professionnelle (du 18 au 23 mars) avec 21 actions, dont un jobdating sur le thème " j'ai osé recruter un candidat en reconversion professionnelle ", au bénéfice de 186 participants.

L'Agglomération d'Agen et ses partenaires mettent en œuvre une 3ème édition de ce salon qui aura lieu le samedi 5 avril 2025.



C • Soutien à l'enseignement supérieur

L'Agglomération d'Agen accompagne dans leurs projets tous les établissements proposant des formations post-bac. Elle soutient l'enseignement supérieur au travers de conventions financières avec les universités présentes sur Agen : Université de Bordeaux et Université Bordeaux - Montaigne.

Dans le cadre du développement de l'offre de formation, l'Agglomération d'Agen veille à l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins d'emploi des entreprises implantées sur le territoire.

L'année 2024 aura notamment été consacrée à :

✓ **Consolider l'offre existante, améliorer les conditions d'apprentissage et favoriser les nouveaux enseignements :**

- Encourager le démarrage des travaux du laboratoire de langues au Campus du Pin (Université Bordeaux Montaigne)
- Conforter la licence professionnelle d'AES ouverte en 2023, spécialisée en révision comptable
- Communiquer sur le PASS (Parcours d'accès spécifique santé), 1^{ère} année commune aux études médicales, présente sur le Campus du Pin
- Soutenir le groupe ESIEA, reprenneur d'AEN, afin de maintenir les formations en informatique sur le territoire et d'assurer la poursuite des cursus entamés par les étudiants
- Œuvrer pour l'ouverture d'une L2 de Biologie au Département Universitaire des Sciences d'Agen (Campus Michel Serres - Université de Bordeaux)
- Soutenir le projet d'extension de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé, livré en septembre 2024
- Accompagner le projet d'implantation d'une partie de Sud Management sur le Technopole Agen Garonne, en lien avec le campus de l'innovation et des compétences, prévue pour novembre 2025.

✓ **Améliorer le quotidien des étudiants :**

- L'Agglomération d'Agen accompagne les projets du CROUS, encourage le développement de l'offre de restauration sur le campus Michel SERRES et facilite le projet d'agrandissement du restaurant universitaire " La Péniche " sur le campus du Pin
- L'Agglomération d'Agen a poursuivi en 2024 le financement d'un dispositif d'accompagnement d'étudiants en difficultés et en risque de décrochage porté par la Mission locale,
- Elle accompagne et finance également l'organisation des Intégra'Jeunaises, journée d'intégration de tous les étudiants agenais, qui s'est tenue le 26 septembre 2024
- L'Agglomération met par ailleurs à disposition certains de ses équipements sportifs pour les enseignements sportifs universitaires et pour l'Association sportive Interuniversitaire d'Agen.



✓ **Faire connaître l'offre de formation du territoire et donner envie aux jeunes de faire leurs études à Agen :**

L'édition 2024 du salon Infosup s'est tenue en janvier, avec plus de 90 exposants et près de 4500 visiteurs. Une ouverture le jeudi jusqu'à 18h30 a permis aux parents de rencontrer les exposants.

Des campagnes de communication sont par ailleurs réalisées pour inciter les jeunes Agenais à rester faire leurs études sur le territoire et une brochure recensant l'ensemble des formations post-bac dispensées sur l'Agglomération a été réalisée.



Participation à la gestion du Campus numérique 47

Depuis 2021, l'Agglomération d'Agen est membre du GIP Campus Numérique 47 qui soutient les services digitaux et l'économie numérique à l'échelle du département.

Les statuts du GIP ont été modifiés en 2023 et la participation de l'Agglomération à son éventuel déficit revue à la hausse pour les années 2024, 2025b et 2026.

Le GIP Campus Numérique 47 :

- Coordonne les acteurs lot-et-garonnais du numérique,
- Garantit une cohabitation constructive ainsi que le développement des acteurs privés et publics du Campus Numérique 47,
- recherche et gère les occupants qui pourront être accueillis sur le site,
- assure la gestion et l'animation du Campus Numérique 47 : services communs, salles de réunions, espaces collaboratifs, espaces partagés, etc.
- met en place les conditions nécessaires et favorables à l'émergence de talents, entreprises numériques et emplois afférents,
- favorise de nouvelles implantations d'entreprises numériques sur le territoire lot-et-garonnais.

L'Agglomération d'Agen contribue également aux investissements réalisés par le GIP, en référence à la convention sur le développement numérique signée en 2019 par le Département de Lot et Garonne et l'Agglomération d'Agen.

Cette contribution d'1 M€ est échelonnée sur 2021, 2022 et 2023, à raison de 333 333 € par an.

D • Soutien à l'innovation

Depuis 4 ans, l'Agglomération d'Agen met en œuvre le concours Créa tag qui permet de détecter et accompagner des porteurs de projet sur des thématiques en lien avec l'économie verte : gestion de la ressource en eau, agriculture de précision, climatisation durable des villes et zones d'activités économiques... La mise en œuvre du concours, confiée au cluster "Eau et Climat", permet au lauréat de bénéficier d'une enveloppe financière et d'un accompagnement via des formations thématiques, répondant aux besoins des jeunes pousses.

Pour aller plus loin, l'Agglomération a lancé courant mars 2023, la construction de l'incubateur Pépinière entreprise sur le Technopole Agen Garonne. Il s'agira d'offrir aux jeunes pousses, un lieu physique, dédié à l'innovation et bénéficiant d'un écosystème propice à l'émergence de projets. L'année 2024 a été dédiée à la sortie de terre de ce nouveau bâtiment dont l'activité a démarré au mois de novembre 2024.

Sur l'année 2024, le concours Créatag s'est déroulé au mois de mars. 26 dossiers ont été déposés, 13 projets ont été retenus, et 4 ont été lauréats :

- 1^{er} prix : Lucas Fructus, projet MARCO (dotation 15 000€ et accompagnement d'un an)
- 2^{ème} prix : Maé et Jérémy Legardeur, projet HYPOCAPS (dotation 10 000€ et accompagnement d'un an)
- 3^{ème} prix : Daniel Dos Santos, projet TREESITION (accompagnement d'un an)
- 4^{ème} prix : Mohamed Zellama, projet ORI SMARTFOOD SORGHO (accompagnement d'un an)

Il est acté que le prochain concours se déroulera en 2025 et sera organisé par les équipes de la pépinière La Serre.



E • L'Agglomération d'Agen en première ligne au niveau des investissements

E-1 • Aménagement, développement et commercialisation des zones d'activité intercommunales

L'Agglomération d'Agen a réalisé sur l'ensemble de ses ZAE 9 cessions en 2024 pour une surface d'environ 8,2 ha.

Commune	ZAE	Entreprise	Superficie en m ²
Sainte-Colombe	TAG - N11	BIAK HORDAGO	8 748
Layrac	Roubiague	JLFG	7 397
Roquefort	Sun Valley	MAC2INVEST	5 488
Sainte-Colombe	TAG - N3	Sud Management ASSETS	8 088
Layrac	Roubiague	SCI JBM	7 723
Castelculier	Jean Malèze	Comité Interentreprises pour la Santé au Travail du Lot-et-Garonne	8 296
Estillac	Agropole	Natura Plus Ultra Pet Food	4 502
Layrac	Roubiague	SCI Castine Immo	10 361
Sainte-Colombe	TAG - S3	Schenker France	21 698
			82 301

La poursuite de la commercialisation des zones d'activités par le service Développement Economique et Attractivité s'effectue concomitamment avec la politique de lutte contre la vacance immobilière.

Le recensement des bâtiments et terrains vacants (privés ou publics) permet de constituer une base de données actualisée, permettant ainsi de répondre aux demandes d'implantation des entreprises en lien avec la réalité économique du territoire.

Ces deux actions permettent de lutter contre l'urbanisation et l'artificialisation des sols, et la résorption des friches industrielles.

Le plus souvent, les entreprises exogènes s'installent sur ces bâtiments vacants, alors que les entreprises locales se développent sur la construction de nouveaux bâtiments.

VACANCE IMMOBILIÈRE AU 31/12/2024

	Commune	Nom de la zone	Vocation économique principale	Bâtiment vacant
1	Agen	ZAC Donnefort	Habitat/Tertiaire/ Artisanale	0
2		ZAC Agen Sud	Commerciale	2
3	Astaffort	ZI Bordeneuve	Artisanale	0
4		Extention ZI Bordeneuve	Artisanale	0
5	Boé	ZI Boé	Industrielle	2
6		ZAC Trenque	Commerciale	0
7		ZAC Lamothe Magnac	Commerciale	0
8	Brax	ZAC Terrasse Garonne	Artisanale	0
9	Bon-Encontre	ZI Laville	Industrielle	0
10	Bon-Encontre/Castelculier	ZI jean Malèze	Industrielle	1
11	Castelculier	ZAC Carbounères	Industrielle	1 (en cours de vente)
12	Colayrac-St-Cirq	ZAC Champ de Labarthe	Artisanale	0
13	Estillac	ZAC Agropole 1 et 2	Industrielle	0
14		Agropole 3	Industrielle	0
15		Mestre Marty	Industrielle	0
16		Mestre Marty 2	Industrielle	0
17	Fals	La Garenne	Artisanale	0
18	Foulayronnes	ZAC Foulayronnes	Commerciale/ Artisanale	0
19		ZAC Village d'entreprises		1 (repris en 2025)
20	Layrac	ZAC La Roubiague	Artisanale	0
21	Roquefort	ZAC Sun Valley	Industrielle	0
22	Sainte-Colombe	ZAC TAG	Industrielle	0
23	Marmont-Pachas	ZA Lacourbe	Artisanale	0
24	Puymirol	Zone Puymirol	Artisanale	1 (bureaux et entrepôt ancien siège PAPS)
	Total ZAE AA			8

VACANCE IMMOBILIÈRE HORS ZAE AA AU 31/12/2024

Commune	Nom de la zone	Vocation économique du local	Bât. vacant 2023	Bât. vacant 2023	
Agen	Av. J. Bru, Colmar, Barbusse...	Tertiaire/ Artisanale	3	3	Ex La Halle aux chaussures/ Delsol/Bât. av. J. Jaurès
		Commerciale	2	2	Ex Blue Box.Magasin luminaires Keria
Boé	Av. Rigoulet, J. Nogues, MIN	Commerciale	2	3	Ex salle de sport-Ex IGS et 3-4 cellules MIN total : 2500m ²)
Lafox		Artisanale	1	1	Bâtiment à la sortie de Lafox (façade en bois)
Layrac		Artisanale	0	1	Cave en Bruilhois
Le Passage	SMAD	Aéronautique/ Artisanale	1	1	Ancien bâti ACMG
	Allée Alice Guy	Commerciale/ Artisanale	0	1	Ancien Audi
Pont-du-Casse	Zone Malère	Artisanale	3	1	Ancien menuisier
Total			12	13	Ex

CHIFFRES EMPLOI ET ÉTAT DE LA COMMERCIALISATION DU TAG EN 2022

Impact sur l'emploi à venir

DATE	ENTREPRISES TAG	SOUS-TOTAL EMPLOIS CONSOLIDÉS
AVRIL 2021	ULOG BEPCO GEODIS	387
JUIN 2021	IGS SATAR	(+22) 409
FIN 2021	ACMG + FAUCHE et CHABRIE + SO MONTAGE	(+118) 527
FIN 2022	SAUR	(+120) 636
FIN 2023	CAP LASER + FONROCHE + NUTRIVET + MAISON BRIAU	(+398) 1034
FIN 2024	KUHENE + NAGEL + SATAR + ARRIETA + RESTAURANT + SIEGE + GOZOKI +IPE	(+220) 1254

Superficie du TAG commercialisée au 31 décembre 2024 :

47 hectares sont commercialisés (terrains vendus) à ce jour sur les 89 ouverts à urbanisation :

- 3 ha commercialisés en secteur économe verte
- 18 ha commercialisés en secteur industriel et agroalimentaire
- 24 ha commercialisés en secteur logistique

→ 2 ha pour du service

21 hectares sont réservés

5 hectares sont disponibles à ce jour et 16 hectares seront disponibles en 2026.

COMMUNE	ZAE	ENTREPRISE	SURFACE
SAINTE-COLOMBE	TAG - S7c	FONROCHE LIGHTING	15 419 m ²
SAINTE-COLOMBE	TAG - N27a	GOZOKI INNOVATION	13 465 m ²
SAINTE-COLOMBE	TAG - N21	FAST ROCADE (Restaurant)	4 878
TOTAL DES CESSIONS 2023 (TAG)			33 762 m ²



F • Actions menées en faveur de l'aménagement et du développement du MIN

L'année 2024 était l'année des 60 ans d'activités du MIN Agen-Boé.

Suite à la finalisation du nouveau carreau des producteurs, mis en service en mars 2024, ainsi que la réhabilitation de la friche O en 2023, l'objectif principal de 2024 était de faire découvrir le site, ses activités, ses entreprises, les métiers qui y sont exercés. Aussi, la SOLOGEMIN, et les services EMPLOI, ECONOMIE et PAT de l'Agglomération ont travaillé à la définition d'un programme d'animations à destination de publics variés, à savoir :



✓ **4 juin** : Découverte des métiers de la logistique, demi-journée organisée par l'AFTRAL et le PLIE de l'Agglo : Escape Game, simulateur de conduite, parcours de conduite - Dizaines de participants du PLIE

✓ **5 juin** : Petit déjeuner de l'Economie et visite du MIN - Centaines de participants





- ✓ **6 juin** : Réalisation d'un film pendant le marché des producteurs : le parcours des fruits et légumes
- ✓ **7 juin** : Visite des entreprises du MIN par le public du PLIE et Mission locale (Primever, VDPRIM, 3 Domaines), avec un départ des participants à vélo depuis la gare d'Agen jusqu'au MIN.
- Quinzaine de participants
- ✓ **19 juin** : Commission agriculture et ruralité de l'Agglomération d'Agen avec visite des équipements.
- ✓ **17 juillet** : Inauguration festive du nouveau marché au carreau et bâtiment O (ancienne friche) + Conférence de presse pour le lancement du Guide du Bien manger en agenais dans le cadre du PAT
- ✓ **7 novembre** : animation de l'association Au fil des Séounes sur le dispositif " Foyer à alimentation positive " et visite de l'entreprise du Min
- ✓ **13 septembre** : Marché gourmand des producteurs de la chambre d'Agriculture avec animations
Le recrutement d'une chargée de communication et d'animation au mois de mai 2024 par la SOLOGEMIN a permis de poursuivre cette volonté d'animation du réseau des entreprises.

Par ailleurs, un diagnostic du réseau pluvial avec hydrocurage de l'ensemble du réseau a permis de déterminer les causes de l'inondation des chaussées en période de pluie. Aussi des travaux seront prévus en 2025 pour corriger le réseau le plus problématique et en 2026 pour des travaux secondaires.

G • SMAD : Accompagnement dans la réalisation des changements d'organisation

L'année 2024 au SMAD a été marquée par :

Concernant les mouvements sur l'aéroport, 2024 verra à nouveau une baisse du nombre de mouvements : 12600 dont 260 vols commerciaux, 6700 vols des associations basées et plus aucun vol de l'école de pilotage (perte de plus de 6000 vols). 6 évacuations sanitaires ont eu lieu durant cette année.

Suite à la liquidation judiciaire de PFT, le SMAD a œuvré pour trouver un repreneur à l'activité d'apprentissage du pilotage. Après plusieurs échanges avec la société Héli Béarn, celle-ci s'est finalement désengagée, de nouveaux contacts ont été noués avec Cannes Aviation qui se concrétiseront en 2025.

En collaboration avec la DEAT, des études sont menées sur la transformation du foncier disponible afin d'accueillir de nouvelles entreprises et nécessitant la démolition de bâtiments existants insalubres :

- Le lancement d'une étude pour la création d'une plateforme de retournement en continuité du bâtiment industriel IMMO CCI. L'objectif est de commercialiser des lots à bâtir pour des activités en lien avec l'aéronautique avec accès aux pistes.
- Une étude de viabilisation du secteur Ouest, intégrant la démolition des bâtiments, et la viabilisation de lots pour des activités tertiaires ou artisanales.
- La validation d'un accompagnement par le bureau d'études Indigo dans l'optique de l'installation de panneaux photovoltaïques et ombrières sur le site.

En parallèle, les tractations avec IMMO – CCI pour le rachat des deux bâtiments utilisés par la société de peinture aéronautique AIRPLANE se poursuivent. Plusieurs aéronefs sont parqués à cet endroit pour plusieurs mois.

Enfin le SMAD poursuit son argumentation et son lobbying auprès des différents politiques et ministères pour obtenir un point de contrôle à l'immigration sur Agen. En effet, les accords de Schengen obligent les signataires à contrôler les passagers de tout aéronef en provenance ou à destination de pays tiers à cet espace.

Aujourd'hui, en France, la police aux frontières est en charge de ce contrôle sur les grands aéroports. Pour les autres aéroports habilités, les services de douanes sont compétents.

Une liste transmise par le ministère de l'intérieur à l'Union Européenne précise les aéroports où ce contrôle est effectué mais depuis 2017, l'aéroport d'Agen n'est plus sur cette liste.

Depuis cette date puis avec l'arrêt de la ligne commerciale Agen-Paris, le territoire agenais souffre alors d'une difficulté largement exprimée par ses chefs d'entreprises qui souhaitent se développer à l'international. Ils ont besoin de se déplacer rapidement et efficacement sur un temps réduit et font appel à des avions d'affaires pour se rendre au plus près de leur rendez-vous hors Schengen mais ne peuvent le faire directement depuis Agen.

Nous ne ménages pas nos efforts pour tenter de remédier à cette situation et de nombreux échanges ont eu lieu en 2024 avec le préfet de Lot-et-Garonne, le préfet de Région, et les ministres Darmanin et Attal.

H • L'Incubateur Pépinière d'Entreprises (IPE)

L'année 2024 a vu sortir de terre le bâtiment La Serre, la réception de chantier étant intervenue début septembre 2024.

Le site accueille un bâtiment de 1300m² en R+1 qui se décompose de la façon suivante :

- 16 bureaux modulables entre 24 et 60m²
- 3 bureaux destinés au gestionnaire du site : Un de 8m² +1 de 15m² +1 de 14.53 m²
- 3 salles de réunions modulables (110m²)
- Deux espaces ouverts : un de 32m² et un de 100m²
- Un espace cuisine - convivialité de 63m².



L'ensemble du site est livré, aménagé et équipé en mobilier, dans un souci d'harmonisation du lieu. Le site comprend également un équipement réseau à connecter à une offre internet. Les salles de réunion sont équipées de matériel audio et visio. Le site sera équipé en 2025, de caméras de vidéosurveillance et deux bornes de recharge IRVE. Le projet s'élève à 4.7 millions d'euros avec 66% de subvention sur le projet.

À la suite du lancement d'un AMI pour la gestion du lieu, l'association La Serre de Garonne, seul opérateur à avoir présenté sa candidature, a été retenue. L'association développe dans ce lieu un Incubateur- Pépinière d'Entreprises, dédié à l'Innovation et à l'Economie Verte. Le lieu est adapté aux besoins évolutifs des entreprises tels que :

- Des espaces dédiés aux besoins, au prototypage et à l'idéation,
- Des zones de coworking,
- Des zones de collaboration et de réunion,
- Des ateliers et des bureaux individuels de surfaces modulables,
- Des espaces de convivialité et de repos propices aux échanges entre les différents locataires du lieu.



2 Espaces de Coworking 3 Salles de réunions Hall d'accueil

Les trois axes d'intervention de l'association sont :

- Encourager la création d'entreprises dans les filières de l'économie verte,
- Détecter et accompagner les porteurs de projets dans toutes les phases de développement,
- Animer et mettre en réseau les compétences économiques.

L'association La Serre de Garonne est présidée par une directrice, Isabelle Berthoumieu, dirigeante de la société Agralis.

L'association se compose :

- De membres fondateurs : L'agglomération d'Agen, la CCI47, Sud Management, l'Université de Bordeaux et le Cluster Eau et Climat
- De membres actifs : composé d'entreprises du territoire (Fonroche, Innovi, Saur, Total Energie Biogaz, De Sangosse), des centres de transfert (IFTS, ACMG, Agrotec), des partenaires de l'écosystème d'innovation (agropole, campus numérique).
- Membres associés : les usagers (porteurs de projets) et entreprises en pépinière.



1300 M ² AU SERVICE DES ENTREPRISES	
10 BUREAUX MODULABLES de 24 à 60m ²	4 ATeliers MODULABLES de 30m ²
2 ESPACES DE COWORKING de 32m ² et 100m ²	3 SALLES DE RÉUNIONS MODULABLES de 110m ²
1 GRAND ESPACE DE CONVIVIALITÉ de 63m ²	Tarifs personnalisés sur site
Tarif Pépinière* un espace personnel 4 ans max 5 PARTIÈRES €/hr	Tarif hôtel entreprises 1,50 €/hr

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Membres fondateurs

AA : 3 rep.
CCI : 1 rep.
Sud Management : 1 rep.
Université de Bordeaux : 1 rep.
Cluster : 1 rep.

Membres actifs

Entreprises : 3 rep.
Centre de Transfert : 1 rep.

Une convention d'objectif avec l'Association fixe le cadre contractuel entre l'Agglomération et l'Association La Serre. Cette convention conclue jusqu'en 2027 fixe :

- Les objectifs de l'association
- La répartition des charges du bâtiment
- La rémunération de l'association

L'année 2025 sera l'année de démarrage des activités de l'IPE, ainsi que l'année du premier concours Créa tag mis en œuvre par l'Association.

I • Les projets touristiques portés par l'Agglomération d'Agen

I-1 • Schéma communautaire des sites majeurs – Acte II

Le schéma communautaire des sites majeurs est un appel à projets visant à soutenir les communes dans leur démarche de valorisation de patrimoine. Sur l'Acte II, 1,12 millions d'euros sont mis à disposition sur la période 2022/2026, soit 250 000 euros par an. Le dispositif prend fin avec cette dernière session de lauréats.

En 2024, 4 communes ont répondu à cet appel à projets pour un montant total d'aides sollicité de 205 507,40€ répartis ainsi :

- Saint-Sixte : rénovation et décoration artistique de l'église des Mariniers, pour un montant de travaux de 23 596,00 €. Montant de la subvention de l'intercommunalité : 9 438,40€ ;
- Saint-Hilaire-de-Lusignan : restauration de l'Eglise Sainte Basile de Lusignan Grand, pour un montant de travaux de 187 392,00 €. Montant de la subvention de l'intercommunalité : 44 969€ ;
- Moirax : embellissement et aménagement de la traversée du centre bourg, pour un montant de travaux de 800 000,00 €. Montant de la subvention de l'intercommunalité : 125 000€ ;
- Saint-Maurin : restauration du clocher de l'ancienne église abbatiale, pour un montant de travaux de 261 000 € HT. Montant de la subvention de l'intercommunalité : 26 100€.

A la clôture de l'Acte II en 2026, 9 communes auront pu bénéficier d'une subvention de l'Agglomération d'Agen, pour un montant cumulé de 704 707,40€.

I-2 • Le Port d'Agen

Le point central du développement touristique de notre agglomération et de la ville d'Agen porte sur le développement du port d'Agen. Pour ce faire, nous avons engagé un travail de longue haleine avec de multiples parties prenantes dans lequel, l'Etat avec Voies Navigables de France (VNF), la SNCF, les services de la Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine occupent une place hautement stratégique pour construire l'avenir de notre port.

En complément de l'étude sur la piétonisation des quais du Canal, conduite par la Ville d'Agen, l'Agglomération et VNF ont mené une étude urbaine et de programmation sur le secteur du port avec les bureaux d'études : Sinopia, Cittanova et Tourismessor.

Voies Navigables de France et l'Agglomération d'Agen identifient un fort intérêt pour cet aménagement d'ensemble à l'échelle du secteur " Gare-Port " et souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration de ce projet urbain pour mettre en valeur les berges du canal, et favoriser la diversification des usages et activités sur et autour de la voie d'eau.

L'enjeu de l'étude urbaine et de programmation du port d'Agen est de définir la stratégie générale d'aménagement du secteur Gare-Port-Canal, en faisant émerger des orientations claires et un programme détaillé pour la valorisation du site, pour les évolutions urbaines à privilégier ou encourager et pour le développement d'une nouvelle économie sur et autour du canal et du site portuaire d'Agen.

Un des enjeux, au-delà de l'aspect purement touristique, est de faire de la halte fluviale d'Agen un véritable lieu de vie et rencontres pour les ageneais, d'en faire l'un des points forts de l'attractivité de la ville. Le canal des Deux Mers pourrait être davantage encore un des vecteurs de notoriété et d'identité pour Agen, et en même temps offrir aux habitants une nouvelle qualité de vie et de lien social ; inversement, la ville d'Agen pourrait se retourner davantage vers le canal des Deux Mers en termes de développement. A ce titre, l'étude de la liaison piétonne / cyclo entre Halte fluviale et centre-ville d'Agen est un élément important, accompagné de propositions concrètes tenant compte des contraintes urbaines et de circulation existante.

Le premier objectif de l'étude urbaine et de programmation a été d'établir un état des lieux et un diagnostic consolidé sur plusieurs échelles en lien avec les études et projets existants, de proposer des scénarii d'aménagements urbains avec une analyse croisée des retombées/potentiel de valorisation en matière d'aménités urbaines, d'usage, de retombées économiques sur le territoire, afin d'établir et détailler un projet d'aménagement opérationnel pluriannuel phasé et par secteur.

L'étude finalisée en décembre 2024 a permis de révéler les enjeux forts à retrouver dans le secteur du bassin du canal d'Agen de demain :

- Un port urbain activé par les sports nautiques, le tourisme et les loisirs
- Des quais apaisés et une continuité piétonne et vélo à retrouver entre les différents quartiers situés aux alentours du site. Des aménagements urbains qui encouragent les déplacements doux
- Une qualité paysagère et des espaces publics conviviaux, un lieu de rencontre pour les ageneais et les visiteurs
- Des nouvelles activités de proximité liées à la culture, aux commerces, aux loisirs
- Le tourisme fluvial et fluvestre vecteur d'animation et de qualité urbaine.

Coût de l'étude : 67 000 € HT.

Subvention : 40 162,50 €

I-3 • Schéma communautaire des aires de camping-cars Acte II

L'Agglomération a aménagé une nouvelle aire d'accueil pour les camping-cars, au plus proche du centre-ville et reliée à son cœur historique et commercial par des voies de circulations douces.

L'Agglomération d'Agen disposait de quatre aires de service (eau, électricité, vidange) à Saint-Hilaire-de-Lusignan, Astaffort, Foulayronnes, et Boé mais qui n'avaient pas vocation à constituer des lieux de séjour, le stationnement étant limité à 48h. Six autres aires d'accueil et de service ont été créées par les communes de Castelculier, Layrac, Pont-du-Casse et Sainte-Colomben-Bruilhois pour constituer un nombre total de dix aires de camping-car pour une trentaine d'emplacements.

Depuis plusieurs années, les camping-caristes de passage à Agen demandaient régulièrement à l'Office de Tourisme la possibilité de se stationner à proximité du centre-ville.

C'est ainsi qu'entre avril 2024 et mars 2025, l'Agglomération d'Agen a décidé de répondre à cette attente en créant une aire d'accueil pour les camping-cars de 20 emplacements proposant les services de recharge en eau, électricité et vidange des eaux usées et du wifi pour un coût total des travaux de près de 207 000 €. Elle se situe au 194 rue des Îles, à 750 mètres de la place des Laitiers, soit 4 minutes à vélo et 11 minutes à pied.

Construite sur un terrain qui était auparavant une friche, l'aire offre désormais un bel espace aménagé, arboré, végétalisé et procure une vue agréable sur les berges de Garonne et le Pont-Canal. Les usagers peuvent aussi facilement rejoindre le centre-ville par la voie verte du canal des Deux Mers, les ponts de Courpian et de Piketty. Idéalement placée, l'aire se trouve à 2 minutes à vélo des commerces de l'avenue Georges Delpech et de la place Jasmin. Cette aire a un réel succès avec, d'octobre 2024 à mars 2025, l'enregistrement de 728 nuitées, dont 312 en 2024.

Si elle permet de faciliter l'accès à la ville pour les camping-caristes en séjour, elle génère surtout des retombées économiques pour la ville et l'agglomération d'Agen, en moyenne 52 € pour un couple, dont 44 € directement dans les commerces locaux.

Coût du projet :

Coût de l'étude : 26 991,02 € HT

Coût des travaux : 207 176,24 € HT

I-4 • Projet de mise en tourisme de la Voie Verte en coopération avec la Communauté d'Albret

Le projet de mise en tourisme de la liaison vélo entre l'Agenais et l'Albret est né de la volonté commune des deux intercommunalités, de promouvoir et mettre en avant la voie verte et le canal des Deux Mers mais aussi développer la mobilité douce.

Débuté en 2019, ce projet de cyclotourisme a été imaginé pour les habitants et les touristes qui évoluent quotidiennement dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail ou ponctuellement dans le cadre de leurs loisirs.

Depuis Saint-Romain-le-Noble jusqu'à Sérignac-sur-Garonne et plus loin jusqu'en Albret, la voie verte est jalonnée d'équipements pour les vélos et de la signalétique permettant d'orienter les cyclotouristes vers les villages.

Les équipements vélo installés :

- 13 racks à vélo,
- 9 stations de réparation et gonflage,
- 6 bornes de chargement pour vélo à assistance électrique (VAE).

La signalétique :

16 panneaux signalétiques le long de l'itinéraire pour permettre aux cyclotouristes d'être informés sur les hébergements, restaurants, commerces et services qu'ils pourront trouver tout près de l'itinéraire.

La promotion de la Cyclo'Nature :

- Création d'une identité graphique avec un nom et un logo : la Cyclo'Nature
- Création d'une carte recto verso au format A2 ouvert et A5 fermé, qui recense les aménagements cyclables et les points d'intérêts de l'itinéraire, imprimée en 10 000 exemplaires. Cette carte a été adaptée au format des deux panneaux relais information services (RIS) installés aux deux entrées du territoire.
- Création d'une affiche diffusée dans le réseau aribus de la ville d'Agen, pendant toutes les vacances de Toussaint 2024 et de Pâques 2025.
- Création d'un flyer A6 imprimé en 30 000 exemplaires, diffusé par les Offices de tourisme et les sites touristiques.
- Création d'un site internet spécifique : www.lacyclonature.fr

Coût du projet : 45 062,84€ HT

Subvention Leader : 31 172,47 € HT.

I-5 • Création d'un gîte d'étape à l'étage de l'accueil touristique de Sérignac Sur Garonne

Idéalement situé à 300 mètres du canal des Deux Mers, ce gîte peut recevoir jusqu'à 14 personnes et est accessible aux personnes en situation de handicap. Situé à l'étage du bureau d'information touristique de Destination Agen, il dispose :

- au rez-de-chaussée : d'une entrée indépendante, d'un hall d'accueil, d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), d'un WC, et d'un accès aux étages par un escalier et un monte-personnes
- au 1^{er} étage : une chambre avec sept couchages, dont un couchage PMR, une chambre avec quatre couchages et un espace sanitaire composé d'une douche, d'un WC, d'une vasque et d'un espace sanitaire PMR,
- Au 2^{ème} étage : une chambre avec trois couchages dont un PMR, un coin salon et une cuisine équipée.

Le gîte est labellisé Tourisme & Handicap pour les 4 déficiences (moteur, visuelle, auditive et mentale) et le label Accueil Vélo. Il sera géré par la commune de Sérignac et sera indépendant du bureau d'information touristique.

La création du gîte a fait l'objet d'une étude portée par une maîtrise d'œuvre (4 cotraitants portés par le cabinet d'architecte CK Architecte situé à Agen). Au total, 10 entreprises ont travaillé sur le chantier.

Coût du projet :

Etude : 50 120 € HT

Travaux : 271 725,07 € HT

Subventions pour les travaux :

- FACIL, aide du Département : 38 298 € HT

- FEDER, aide de l'Europe : 100 000 € HT

J• Destination Agen

J-1 • Nos missions

- Accueil et information des touristes sur le territoire de Destination Agen dans et hors les murs, en lien avec les partenaires et communes. Recevoir, accueillir, informer les visiteurs, c'est le cœur du métier.
L'Office de Tourisme Destination Agen est engagé dans la démarche Accueil par excellence (APEX).
- Communication et promotion de la destination. Communiquer et faire vivre la Destination Agen sur le Web, le print, dans les médias, faire parler de Destination Agen et donner envie d'y séjourner !
- Soutien technique et relais pour les acteurs du territoire. Assistance aux porteurs de projets touristiques et aux professionnels du tourisme.
- Conception et commercialisation de produits touristiques. Pour mettre en lumière et promouvoir l'action des professionnels du tourisme.
- Observatoire touristique du territoire. Pour mieux connaître les attentes des touristes et la portée de nos actions.
- Gestion et exploitation des équipements touristiques dont l'Agglomération d'Agen est propriétaire (par exemple : les haltes nautiques sur le canal).
- Gestion et collecte de la taxe de séjour pour le compte de l'Agglomération d'Agen.
- Promotion et commercialisation de la destination Affaires. Imposer Destination Agen comme une destination Affaires qui compte en Nouvelle Aquitaine, proposer des prestations clés en main et recevoir des congrès, séminaires, conventions nationaux et régionaux. C'est l'ambition du territoire.
- Mise en œuvre de la politique touristique. L'Agglomération d'Agen donne les grandes lignes, l'Office de Tourisme Destination Agen est son outil de mise en œuvre opérationnel.
- Coordination des partenaires du développement touristique local. A l'interface avec les touristes, les élus, les professionnels du tourisme et les habitants, l'Office de Tourisme Destination Agen est un relais pour tous les acteurs.

J-2 • Actions de promotion

Enjeux

- Soutenir la compétitivité de l'écosystème Destination Agen
- Propulser l'attractivité et la notoriété de Destination Agen

Nos cibles prioritaires

- Randonneurs / cyclistes / plaisanciers
- Touristes et habitants
- Organismes de taille moyenne

Objectifs

- Séduire grâce aux activités du territoire
- Renforcer la fierté des habitants
- Renforcer l'image de destination fluviale
- Faire de Destination Agen une destination de congrès de taille moyenne

Nos éditions papier...

- Popote Agenaise : 15 000 exemplaires
- Carte touristique : 12 000 exemplaires
- Livret visite guidée : 3 500 exemplaires
- Dossier de Presse : 200 exemplaires
- La Popote du partenaire : 150 exemplaires

2 nouveaux sites internet en 2024 !

Destination Agen a travaillé avec l'entreprise Libre Sens (basée à Agen) sur ses deux nouveaux sites internet (grand public et tourisme d'affaires). Ils ont été mis en ligne en juillet 2024. Ces outils ont permis de faire rayonner l'ensemble du territoire, de gagner en visibilité et de s'adapter aux demandes à la fois des locaux et des touristes.

Nombre de visites : 62 475 visiteurs (-10% de visites par rapport à 2023 mais normal lors du lancement d'un nouveau site)
Nombre de pages vues : 187 224 pages vues (-20% de pages vues par rapport à 2023)

Nos réseaux sociaux...

- Facebook : 10 104 abonnés (+ 1 432 abonnés de 2023 à 2024)
- Instagram : 4 929 abonnés (+ 559 abonnés de 2023 à 2024)

J-3 • Actions de communication

Notre nouveau logo

Dans le cadre de notre stratégie, nous avons souhaité déployer une marque qui claque. Elaboré par Com'Presse, située à Astaffort, notre logo a vu le jour en septembre 2024.

La communication dans les médias

Pour communiquer sur la destination, l'Office de tourisme a acheté pour près de 8 000 € d'encarts publicitaires dans la presse papier et 2 600 € en spots radio. Nous avons également réalisé des campagnes Google Adwords pour 3 500 €.

J-4 • L'accueil, notre cœur de métier

17 664 personnes accueillies sur l'ensemble de nos bureaux en 2024 (- 1 % par rapport à 2023).

La fréquentation a sensiblement diminué par rapport aux années précédentes. Cette baisse semble due à un contexte politique incertain, un décalage des vacances scolaires et à une météo peu favorable.

Le type de visiteurs a changé : en 2023, il y avait plus de touristes venant de loin, y compris de pays lointains (Australie, Etats-Unis et Canada). La majorité des demandes portent sur la ville d'Agen (que faire, comment s'y repérer, s'y déplacer, ...) Les grands événements de l'année : le Championnat de France d'échecs jeunes (14 au 21/04) et le Tour de France (12/07) ont amené respectivement 5 000 personnes et 20 000 spectateurs, permettant d'augmenter les ventes de la boutique.

Focus sur la Tiny house L'itinérante Destination Agen

Née de la volonté de développer l'accueil hors les murs et d'innover en la matière, l'itinérante Destination Agen a été présente sur le territoire entre juin et septembre 2024 à :

- Layrac - Cellier du Brulhois - juin et septembre
- Agen - Tour de France - 12 juillet
- Bajamont - Lac de Bajamont - de mi-juillet à fin juillet
- Boé - Garonne Plage - de fin juillet à mi-août
- Moirax - Village clunisien de mi-août à fin août
- Caudecoste - Bastides en Fête - 20 octobre 2024.

Elle aura accueilli un peu plus de 500 personnes.

La Tiny house L'itinérante a été volée le 13 novembre 2024 et à l'heure où nous écrivons ce rapport d'activité, elle n'a malheureusement pas été retrouvée par la Police.

TOP 5 des activités demandées :

- 1 : Patrimoine
- 2 : Infos pratiques
- 3 : Animations
- 4 : Boutique
- 5 : Activités de plein air

TOP 5 des provenances par département français :

- 1 : Lot-et-Garonne
- 2 : Gironde
- 3 : Haute-Garonne
- 4 : Loire-Atlantique
- 5 : Paris

TOP 5 des provenances par pays :

- 1 : Royaume-Uni
- 2 : Espagne
- 3 : Belgique
- 4 : Allemagne
- 5 : Pays-Bas

J-5 • Produits touristiques

3 congrès obtenus : Sloww ! le salon de Voies Navigables de France (01/2025), La Mutualité Française (06/2025) et Les élus au numérique (02/2026).

J-6 • Budget 2024

Résultat section d'exploitation 2024 : + 63 095,34 € et résultat section d'investissement 2024 : + 4 351,89 €.

K • Agriculture et Alimentation

K-1 • L'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT)



• Présentation

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est défini et encadré par la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Le Projet Alimentaire Territorial est une démarche collective qui a pour objectif notamment :

- de rapprocher les acteurs des filières agricoles et alimentaires des consommateurs,
- de maintenir et de développer la fonction productive des territoires,
- d'inciter à l'amélioration de la qualité de l'alimentation pour tous les publics sur un territoire donné.

Le PAT vise à définir une stratégie alimentaire territoriale répondant aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé.

Avec une labellisation obtenue en 2022, le Projet Alimentaire de Territoire de l'Agglomération d'Agen a démarré en 2023 avec la définition des premiers contours du projet, la rencontre des divers acteurs-ressources et l'élaboration d'un diagnostic territorial.

En 2024, les efforts se sont orientés vers la construction et la formalisation de la stratégie agricole et alimentaire du territoire, tout en poursuivant la mise en œuvre d'actions complémentaires.

• Gouvernance

Cette 2^{ème} année a été consacrée à la structuration des instances de gouvernance nécessaires pour garantir le bon déroulement du PAT de l'Agenais. Le suivi technique et opérationnel du projet a été assuré par un Comité Technique qui s'est réuni à deux reprises en 2024.

Le Comité de pilotage du PAT de l'Agenais s'est quant à lui tenu le 25 juin 2024, permettant de marquer le lancement officiel de la démarche, d'en rappeler les grands principes, de faire un bilan des premières actions et de présenter les chiffres-clés du diagnostic agricole et alimentaire. Ce séminaire de lancement a rassemblé une cinquantaine de participants, représentant toutes les catégories d'acteurs impliqués et intervenants dans les domaines de la production agricole à la consommation, en passant par la logistique et l'approvisionnement, ce qui a été essentiel pour illustrer l'engagement des acteurs locaux dans cette démarche partenariale.



Séminaire de lancement du PAT de l'Agenais le 25 juin 2024

En complément, le diagnostic territorial sur l'agriculture et l'alimentation a été élaboré et finalisé, enrichi par des entretiens réalisés tout au long de l'année 2024.

=> Le diagnostic partagé sur l'agriculture et l'alimentation est disponible en téléchargement sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.

• La stratégie du PAT de l'Agenais

Afin de définir la stratégie du PAT, des ateliers participatifs ont été organisés en juillet et en octobre 2024 (85 participants). Trois grands thèmes ont été abordés : l'agriculture, l'approvisionnement et la consommation.

Le travail effectué en atelier avec l'ensemble des acteurs mobilisés, ainsi qu'en Commission avec les élus référents, a permis de définir la stratégie du PAT de l'Agenais. Cette démarche a mis en évidence six enjeux majeurs, accompagnés d'objectifs précis.

Celle-ci a été présentée et validée par les élus le 12 décembre 2024 en Bureau Communautaire. La stratégie du PAT de l'Agenais étant désormais définie, la construction du plan d'actions est prévue pour le 1^{er} semestre 2025.

STRATEGIE DU PAT DE L'AGENAIS

1. Développement et soutien de l'agriculture :

- ✓ Accompagner l'installation et la transmission du foncier
- ✓ Maintenir et soutenir les filières agricoles en particulier le maraîchage, l'élevage et l'arboriculture sur le territoire
- ✓ Faciliter l'accès à l'information sur les dispositifs d'aides et de formation
- ✓ Valoriser les emplois agricoles
- ✓ Travailler collectivement afin de mutualiser la transformation et les livraisons
- ✓ Identifier les filières porteuses à développer pour les différents marchés du territoire

3. Optimisation de la chaîne de valeur d'un produit, de la transformation à la logistique alimentaire :

- ✓ Améliorer les flux entre tous les acteurs du PAT
- ✓ Valoriser et renforcer l'outil de masification existant (MIN d'Agen-Boé)
- ✓ Renforcer l'approvisionnement local à destination de tout public et à différentes échelles (restauration à domicile / hors domicile)
- ✓ Accompagner la restauration collective dans le respect de la loi EGAlim (Cuisine centrale, cuisine en régie...)

5. Renforcement de l'éducation alimentaire :

- ✓ Accompagner tous les publics à l'éducation alimentaire (parents, établissements scolaires, établissements de santé, public en précarité alimentaire etc...)
- ✓ Mesurer et lutter contre le gaspillage alimentaire

2. Accompagnement de l'agriculture dans sa transition vers des pratiques agroécologiques :

- ✓ Promouvoir des méthodes respectueuses de l'environnement
- ✓ Préserver les ressources (eau, sol, air...)
- ✓ Sensibiliser sur les stratégies d'adaptation au changement climatique
- ✓ Encourager l'innovation technologique

4. Accès à une alimentation saine, locale et durable :

- ✓ Promouvoir les produits locaux, sains et de qualité
- ✓ Lutter contre la précarité alimentaire
- ✓ Aider les structures d'aides alimentaires à trouver des nouveaux gisements

6. Élaboration et animation du PAT :

- ✓ Animer et mettre en réseau les acteurs du territoire
- ✓ Communiquer et valoriser l'existant sur le territoire
- ✓ Gouvernance, coordination et suivi des indicateurs du PAT



• Perspective pour 2025

Une des étapes-clés de l'année 2025 sera l'élaboration d'un plan d'actions opérationnelles qui débutera dès mars 2025 avec des ateliers participatifs. Le PAT de l'Agenais devra être finalisé à l'automne 2025.

K-2 • Les autres faits marquants

• La convention annuelle de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

L'Agglomération d'Agen et la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne poursuivent leur coopération locale en faveur des filières agricoles, sur la base de conventions annuelles signées depuis 2015.

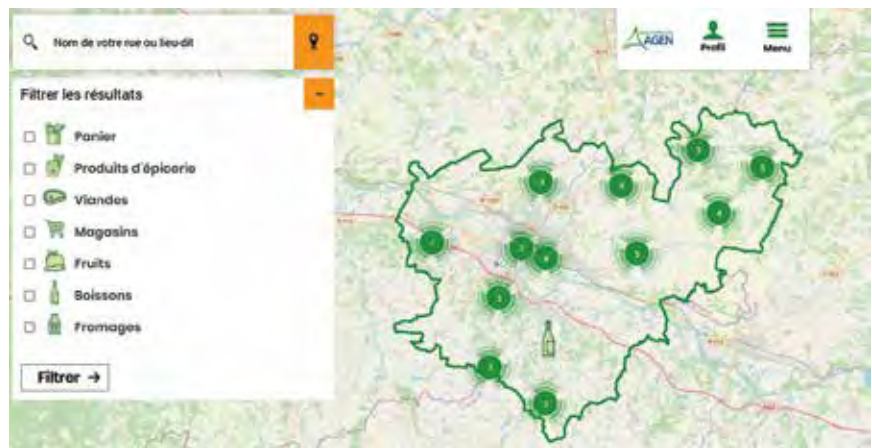
Le contenu de la convention 2024 porte sur plusieurs actions partenariales décrites ci-dessous :

- La promotion des circuits courts : organisation de marchés de Producteurs de Pays à Agen, Sérignac-sur-Garonne, au MIN d'Agen-Boé et lors de l'inauguration du Pont de Camélat le 4 mai 2024, promotion de la manifestation " Le Printemps à la Ferme " ...
- Pour une alimentation locale et durable : l'élaboration du PAT de l'Agenais : participation de la Chambre au diagnostic territorial réalisé en régie par l'Agglomération d'Agen, alimentation du travail de récupération des données statistiques...
- Pour la préservation de l'environnement (lutte contre l'érosion des sols, gestion de l'eau et développement des énergies renouvelables) : actions de sensibilisation au risque " érosion " auprès des agriculteurs, présentation des techniques culturales permettant de limiter le risque d'érosion (couverts végétaux, plantation et entretien des haies)...
- Le suivi du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) : Suivi des données utiles à l'ensemble des indicateurs répertoriés dans le programme d'actions du PCAET, propositions de nouvelles actions ou pistes d'amélioration pour atteindre les objectifs du PCAET de l'Agglomération...

• Le Répertoire " Bien manger en Agenais "

La 1^{ère} action issue du PAT de l'Agenais s'est concrétisée par la publication d'un répertoire non exhaustif des producteurs et magasins locaux, paru au début de l'été 2024. Cette action vise à renforcer les liens entre les consommateurs et les acteurs locaux, tout en valorisant l'agriculture et le commerce de proximité. Cette initiative s'est traduite par l'impression de 6 000 exemplaires papier, diffusés dans les 44 mairies de l'Agglomération, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération d'Agen.

Une version en ligne de ce même répertoire " Bien manger en Agenais " a été développée sous la forme d'une carte interactive répertoriant les producteurs et magasins en circuits courts. Cette version numérique sera actualisée tous les trimestres et sera accessible à tous. Elle est disponible depuis décembre 2024 sur le site internet de l'Agglomération d'Agen et compte à ce jour 50 points référencés :



Répertoire des producteurs locaux et magasins en circuits courts :

www.agglo-agen.net/dev-economique/agriculture-et-projet-alimentaire-territorial/carte-interactive-des-producteurs-locaux-et-magasins-en-circuits-courts

• Projets tutorés sur la précarité alimentaire, en partenariat avec Bordeaux Sciences Agro

La précarité alimentaire est un enjeu crucial pour le PAT de l'Agenais. En partenariat avec Bordeaux Sciences Agro, une 1^{ère} analyse a été menée pour mieux comprendre cette problématique sur le territoire. Un groupe d'étudiantes a été chargé de rencontrer divers acteurs impliqués dans le domaine de la précarité alimentaire, d'évaluer les dispositifs existants, et de formuler des recommandations pour intégrer cette thématique au sein du PAT.

Leurs travaux, qui incluent une étude approfondie de la précarité alimentaire dans l'Agglomération d'Agen et un diaporama de restitution ont été présentés en avril et mai 2024. Disponibles sur le site internet de l'Agglomération, ces documents constituent une base solide pour la réflexion et l'action sur cette question.

Depuis octobre 2024, une nouvelle phase de l'étude a été lancée, visant à explorer comment les agriculteurs de l'Agglomération d'Agen peuvent contribuer à réduire la précarité alimentaire. Cette étude se concentre sur les défis que rencontrent les agriculteurs dans un contexte socio-économique difficile, notamment en lien avec les préoccupations exprimées par le secteur agricole et les enjeux de la précarité alimentaire.

L'approche adoptée dans ce projet vise à établir un partenariat bénéfique pour toutes les parties prenantes. En tenant compte des différentes dimensions de la précarité ; qu'elles soient monétaires, géographiques, sanitaires, politico-législatives ou socio-culturelles, cette initiative aspire à créer des solutions durables et inclusives pour améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Cette seconde étude se base sur des recherches bibliographiques, complétées d'un travail de terrain qui a été mené par les étudiants de Bordeaux Sciences Agro, en mobilisant les acteurs locaux par des entretiens ou des ateliers. Le travail de restitution sera effectué courant 2025.

• Réunion des gestionnaires de cantines : Le club de la restau Co'

Le PAT de l'Agenais a organisé une 1^{ère} réunion avec les gestionnaires de cantines et les élus en charge des affaires scolaires le 6 novembre 2024, rassemblant 26 participants (15 communes représentées). Cette initiative vise à renforcer les liens entre la restauration collective et les producteurs locaux, tout en promouvant une alimentation durable et de qualité dans les établissements scolaires.

Lors de cette rencontre, les élus aux affaires scolaires, les cantiniers et cantinières, ainsi que les gestionnaires de cuisine ont pu échanger sur les dispositifs existants. De plus, ils ont fait part de leurs besoins et difficultés spécifiques en matière de formation, d'approvisionnement, de conformité à la loi EGalim et de matériel.

Les retours d'expérience recueillis seront précieux pour enrichir le PAT de l'Agenais et optimiser l'approvisionnement local dans les cantines scolaires. Cette démarche collaborative vise à garantir non seulement des repas de qualité, mais aussi à soutenir l'économie locale et à sensibiliser les jeunes enfants à une alimentation saine.



1^{ère} réunion du Club de la restau Co' en novembre 2024

III • L'AGGLOMERATION D'AGEN EN PREMIERE LIGNE DU SOUTIEN AUX COMMUNES

A • L'action foncière

Article L.324-2-2 du code de l'urbanisme :

Le bilan annuel des actions de l'établissement, de ses modalités d'intervention et des moyens mis en œuvre définis dans le programme pluriannuel d'intervention, est transmis, chaque année, avant le 1er juillet, au comité régional de l'habitat et de l'hébergement compétent pour la région dans laquelle l'établissement exerce son activité.

A-1 • L'Établissement Public Foncier Local Agen-Garonne

L'activité de l'EPFL Agen-Garonne est portée en 2024 par les sollicitations des communes, qui expriment le besoin de maîtriser des fonciers au cœur de leurs centres-bourgs, pour des projets de logements et d'équipements publics.

Cela traduit la prise en compte des évolutions législatives et l'importance de faire vivre le cœur de ces villes et villages, en confortant l'offre de services tout en requalifiant des biens qui ont perdu leur usage initial.

Ce type d'intervention demande d'agir vite, parfois par préemption, mais aussi une certaine anticipation en mettant en œuvre des procédures d'utilité publique.

Ce type de procédure dite " DUP réserves foncières " oblige les propriétaires à se questionner sur le devenir de leurs biens et à venir discuter avec la collectivité.

Ces biens acquis, souvent vétustes et vacants, demandent une intervention rapide par la sécurisation et la démolition pendant le portage.

Pour cela, l'établissement devra élargir son champ d'action et de compétence pour prendre en compte ces problématiques spécifiques (effondrement, squat, responsabilité, etc...) et continuer de proposer à ses membres une offre de service de qualité.

A-2 • Les acquisitions foncières

L'EPFL Agen-Garonne intervient à la demande de ses membres.

Sa mission principale est d'acquérir et de gérer, pour le compte des collectivités, des fonciers bâtis ou non bâtis, nécessaires à la réalisation de projets urbains ou immobiliers.

Les acquisitions peuvent se réaliser à l'amiable, par préemption ou par expropriation.

L'EPFL met en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols, y compris par des actions ou des opérations de renaturation (article L. 324-1 du code de l'urbanisme).

L'EPFL Agen-Garonne intervient dans le cadre de conventions d'interventions foncières et de portage foncier signées avec les communes. Le cas échéant, le droit de préemption peut être délégué ponctuellement par l'Agglomération d'Agen à l'EPFL Agen-Garonne.

Agglomération d'Agen :

L'EPFL Agen-Garonne s'est porté acquéreur le 09 février 2024, au prix de 320 000 €, d'un tènement foncier de 1,4 hectares constitué d'une maison d'habitation et d'un hangar agricole, situé en limite du périmètre de la ZAC Technopole Agen-Garonne sur la commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

Cette acquisition permet de conforter les abords de la zone d'activités et d'assurer une réserve foncière pour les besoins de l'Agglomération ou de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois, sur un secteur soumis à une forte pression urbaine.



Les acquisitions se sont poursuivies également au sein du Technopôle Agen-Garonne, avec la signature de 4 propriétés sur le dernier trimestre 2024. Cela représente un total de 16,5 hectares acquis pour un montant de 538 714 €.

Une importante acquisition portant sur 26 hectares de foncier avec un corps de ferme, négociée par l'intermédiaire de l'EPFL, a été acquis directement par l'Agglomération d'Agen.

L'année 2025 marquera l'achèvement de la maîtrise foncière du Technopôle Agen-Garonne, avec des réitérations d'accords amiables conclus au cours de l'année 2024.

Commune de Sérignac sur Garonne :

L'EPFL Agen-Garonne s'est porté acquéreur le 1^{er} mars 2024, au prix de 50 000 €, d'une maison d'habitation dégradée à l'entrée du bourg de la commune.



Cette acquisition s'intègre dans un périmètre d'une opération de renouvellement urbain plus large, qui fera l'objet d'un dossier de déclaration d'utilité publique " réserve foncière " déposé en Préfecture au cours de l'année 2025.

L'objectif est de constituer une assiette foncière suffisante, pour reconfigurer un front bâti sur l'avenue du Bruilhois et proposer une offre de logements locatifs sociaux en cœur de bourg, avec du commerce en rez-de-chaussée.



Périmètre du projet de DUP " réserves foncières " incluant la maison acquise par l'EPFL

Commune de Boé :

L'EPFL Agen-Garonne a finalisé le 22 mars 2024, la maîtrise foncière d'une opération de densification urbaine, en préemptant une maison d'habitation dégradée sur une parcelle de 3 102 m².

Cette acquisition consolide l'achat de deux propriétés situées rue de Daubas, acquises en 2023 à l'arrière du MIN sur la commune de Boé.

Ce foncier bâti a été acquis par préemption pour un montant total de 160 000 €, après délégation du droit de préemption par l'Agglomération d'Agen, à la demande de la commune.



Maitrise foncière d'1,5 ha acquis en préemption

La commune de Boé s'est rapprochée d'Agen Habitat et Habitayls afin de lui proposer une opération de logements. Il est envisagé la construction de 58 logements sociaux (12 logements T1 et T2, 46 logements de T3, T4 et T5).

L'EPFL Agen-Garonne, qui perçoit les pénalités SRU aura vocation à venir minorer le prix de cession de ces fonciers, afin de faciliter la sortie d'opération.



Esquisse projet du programme porté par Habitayls et Agen Habitat

Commune de Caudecoste :

L'EPFL Agen-Garonne s'est porté acquéreur le 25 mars 2024, au prix de 30 000 €, d'un terrain nu de 4 340 m² au nord de la bastide. Cette acquisition a été réalisée en vue d'assurer une réserve foncière pour les futurs aménagements publics (extension du cimetière, aire de stationnement, cheminement doux, etc...), mais également pour préserver la ceinture verte autour de la bastide.



Il s'agit de la troisième sollicitation de la commune auprès de l'établissement.

Une nouvelle demande d'intervention sera examinée début 2025, en vue de la maîtrise foncière d'un ancien site de stockage de céréales et de vente d'engrais et carburant, aujourd'hui en état de friche.



L'EPFL s'attachera au cours de l'année 2025 à étudier ce foncier complexe mais stratégique, voué à devenir un véritable trait d'union entre la bastide et l'habitat nouveau avec tous les équipements publics sportifs qui sont à l'Ouest.

Commune de Saint Hilaire de Lusignan :

L'EPFL Agen-Garonne est intervenu en préemption le 23 juillet 2024, pour acquérir une maison vétuste à proximité des équipements publics de la commune, au prix de 64 000 €.

Cette acquisition vient conforter les emprises publiques autour de la bibliothèque municipale. La mairie pourra ainsi réfléchir sereinement à l'utilisation de ce bien pendant la durée du portage d'une durée de 5 ans.



Commune de Tayrac :

L'EPFL Agen-Garonne a acquis le 28 août 2024, au prix de 36 760 €, un terrain de 3 830 m² en cœur de bourg de la commune. Cette emprise, située entre la mairie, l'église et le cimetière, était la propriété d'une indivision de 9 personnes. L'acquisition permettra à la commune de réaliser un espace public, qui assurera le lien entre les espaces publics et offrira un lieu de rassemblement et d'animations.



Commune d'Estillac :

Après de longs mois de négociation, l'EPFL Agen-Garonne s'est porté acquéreur le 13 septembre 2024, pour un montant de 259 433 €, de 6,1 hectares terres agricoles bénéficiant d'une situation privilégiée en limite de commune avec le Passage d'Agen.

Cette acquisition va permettre à la commune d'Estillac de mettre en œuvre son projet de ferme pédagogique productive et offrir aux habitants un nouvel espace de découverte et d'apprentissage.



Commune de Saint Jean de Thurac :

L'EPFL Agen-Garonne a acquis le 16 octobre 2024, une maison d'habitation de 90 m² éditée sur un terrain de 984 m², qui jouxte l'école municipale et les équipements sportifs.

Cette acquisition permettra à la commune de proposer, après sa réhabilitation, un logement à la location et un espace supplémentaire pour le monde associatif.



Commune de Pont du Casse :

La commune a fait appel à l'EPFL pour négocier et porter le foncier qui accueillera prochainement la nouvelle brigade de gendarmerie.

Une parcelle de 7 861 m² classée en zone UG au PLUi a été acquise par l'EPFL au prix de 177 000 € le 11 novembre 2024.



Le foncier aura vocation à être rétrocédé directement à la société Domofrance qui construira la caserne et les logements des gendarmes.

Cette cession bénéficiera d'une minoration foncière, au titre des pénalités SRU perçues par l'établissement et versées par la commune en son temps, pour faciliter la sortie d'opération.

A-3 • Rétrocessions foncières et fin de portage

Commune d'Astaffort :

Le 08 juillet 2024, l'EPFL Agen-Garonne a rétrocédé en 2 actes, un foncier acquis peu de temps avant auprès d'une propriétaire vivant hors du département.

Dans ce dossier, la maîtrise foncière a joué un rôle d'accélérateur de projet et l'EPFL a démontré sur tout son savoir-faire au service de la commune :

- Recherche de propriétaires et négociation amiable avec purge d'un droit de préférence,
- Portage foncier très court, avec une rétrocession anticipée au bout de quelques mois, à 2 tiers différents, avec division parcellaire, instauration de servitudes de passage et d'accroche.



La mairie peut désormais mettre en œuvre son projet qui consiste en la réalisation d'une aire de stationnement publique à proximité de sa salle polyvalente, et au réaménagement de la place de la Nation.

Commune de Brax :

Le 11 avril 2024, l'EPFL Agen-Garonne a rétrocédé à la fin de la durée de portage, un tènement foncier constitué de 2 maisons mitoyennes et d'un hangar agricole à la commune de Brax pour un montant de 271 000 €.



Ces immeubles, acquis par l'exercice du droit de préemption, font partie du programme de redynamisation du centre-bourg, et des travaux engagés par la commune de Brax pour l'attractivité du cœur de bourg, en y concentrant les équipements publics.

Commune d'Agen :

Au cours de l'année 2024, l'EPFL a rétrocédé à la Ville d'Agen quatre immeubles dont les portages étaient arrivés à leur terme. Il s'agit des immeubles :

- Immeuble impasse Grammont/boulevard de la République
- 120, boulevard de la République
- 124, boulevard de la République
- 172, boulevard de la République.

Ces interventions foncières ont permis de constituer des ilots fonciers, dont certains seront amenés à être démolis pour y édifier des constructions nouvelles à usage d'habitat.

Synthèse des acquisitions foncières de l'EPFL Agen-Garonne sur l'année 2024 :

Typologie d'interventions	Actes signés	Montant	%	Durée de portage
Axe 1 - Développement économique	4	538 714 €	31 %	8 ans
Axe 2 - Habitat et logement social	3	387 000 €	22 %	4 ans
Axe 3 - Équipement public	6	810 193 €	47%	5 ans
Total	13	1 735 907 €		

Les acquisitions au titre des axes 2 et 3 du PPI qui représentent 70 % du montant total des acquisitions foncières, se situent dans le tissu urbain existant.

Cette nature d'acquisition contribue à limiter l'extension urbaine et l'atteinte de l'objectif de " zéro artificialisation nette " à horizon 2050, prévu par la loi Climat et Résilience de 2021.

Synthèse des rétrocessions foncières de l'EPFL Agen-Garonne sur l'année 2024 :

Typologie d'interventions	Actes signés	Montant	Durée moyenne de portage
Axe 2 - Habitat et logement social	4	565 422 €	4 ans
Axe 3 - Équipements publics	2	320 000 €	1 an
Total	6	858 422 €	

A-4 • Assistance, conseil et ingénierie foncière

Agglomération d'Agen :

- PAPI en Bruilhois

La maîtrise foncière des terrains nécessaires à la mise en œuvre du projet s'est achevée à l'été 2024.

Les travaux préparatoires ont pu démarrer en septembre et les entreprises sont désormais à pied d'œuvre pour ériger les protections des habitations et des entreprises de l'Agropole.

Au total, près de 17 hectares ont été acquis pour un montant total de 322 000 € incluant les indemnités d'éviction auprès de 20 propriétaires et agriculteurs.

60 % des dossiers d'acquisitions ont été traités à l'amiable. 8 expropriations ont eu lieu, afin de régler des problèmes de successions en déshérence et permettre la prise de possession des terrains.

Seules 3 héritières se sont manifestées lors du transport sur les lieux, par curiosité pour connaître l'emplacement exact des terrains qui appartenaient à leur arrière-grand-père !

- Cave du Bruilhois

L'EPFL est intervenu pour estimer et déterminer la valeur vénale du bâti et du foncier, propriétés de la cave des vigneron du Bruilhois, qui s'interroge sur le devenir de leurs biens sur la commune de Layrac. Juxtant la ZA de la Roubiague, ces terrains présentent un intérêt pour consolider cette zone d'activités.

- ZAC Technopole Agen Garonne

L'EPFL a accompagné l'Agglomération sur deux négociations complexes dont l'une s'est concrétisée en fin d'année, avec l'achat d'un corps de ferme et de 26 hectares au sein du TAG.

Une dernière négociation est en cours pour l'achat d'une propriété d'1 hectare et devrait se conclure début 2025.

- SCNF Réseau – Projet GPSO

L'EPFL a appuyé l'Agglomération d'Agen pour la cession d'emprises foncières au profit de SNCF Réseau.

Il s'agit de terrains acquis par anticipation lors des négociations foncières réalisées dans le cadre du Technopôle Agen-Garonne ou du schéma des grandes infrastructures.

Un acte de vente a été signé le 10 décembre 2024, pour la cession de 42 hectares, représentant une valeur de 1 204 690 €.

- Planification – révision du SCoT et du PLUi

L'EPFL prend part aux travaux de l'Agglomération dans le cadre de la révision du SCoT et du PLUi à 44 communes. Ces documents de planification doivent être en conformité avec la loi Climat et Résilience de 2021, et le SRADDET de la Région Nouvelle Aquitaine qui a été adopté par délibération du Conseil Régional et approuvé par le Préfet de Région le 18 novembre 2024.

L'EPFL appuie les communes de l'Agglomération dans l'élaboration de leur stratégie foncière en identifiant les fonciers stratégiques et en conseillant sur les outils de veille à mettre en place.

Communes membres de l'EPFL :

Les sollicitations ont été nombreuses en 2024. Ces dernières ne se traduisent pas systématiquement par une acquisition foncière, mais permettent aux communes d'affiner leur stratégie foncière, en identifiant ou évaluant des biens à enjeux.

À titre d'exemple, voici quelques problématiques foncières soumises à l'EPFL Agen-Garonne :

- Commune d'Astaffort

L'EPFL a appuyé la commune pour l'élaboration d'un dossier DUP " réserves foncière ", en vue de maîtriser une vieille maison d'habitation et son garage, située dans le cœur de bourg. La succession étant vacante depuis de nombreuses années, et l'identification de tous les indivisaires n'étant pas possible et sûre, le choix de recourir à l'expropriation permet à la commune de prendre possession par un transfert de propriété à l'issue de la procédure.

Ce dossier sera déposé en Préfecture début 2025. La maîtrise foncière de l'ensemble est espérée pour début 2026.

Sur le bien acquis par l'EPFL à l'arrière de la mairie d'Astaffort, une mise en sécurité d'urgence a été effectuée au cours de l'année 2024. La purge totale de cette ancienne maison d'habitation est prévue pour 2025. La dégradation de la toiture est telle que sa réparation n'est pas envisageable.

- Commune de Beauville

La commune a saisi l'EPFL pour négocier et se porter acquéreur de l'ancienne agence bancaire du Crédit Agricole, sur la place du village, attenante à l'épicerie. La commune pourra ainsi conforter ses équipements publics, en proposant cet espace pour un nouveau commerce ou des professionnels de santé.



- Commune de Castelculier

Le travail engagé en 2023 sur ce foncier en reconversion a permis de lever les doutes au niveau de la pollution. Après une longue négociation et l'assurance d'une sortie d'opération sur ce bien à proximité immédiate de la mairie, la vente se conclura en 2025.

La commune a sollicité le bailleur social Domofrance, pour réaliser une opération d'environ 36 logements et densifier ainsi son cœur de bourg. Une partie de ce foncier, tournée vers la RD 813, sera conservée par la mairie, en vue d'y installer une activité économique.



- Commune de Lafox

L'EPFL intervient en assistance foncière pour la commune de Lafox dans la maîtrise foncière d'un bien vacant depuis de nombreuses années.

Le dossier d'utilité publique " réserves foncières " a été déposé en octobre 2023. L'enquête publique s'est tenue du 27 novembre au 12 décembre 2023 et le dossier a été déclaré d'utilité publique le 1^{er} février 2024, soit 4 mois seulement après le dépôt du dossier.

Parallèlement à la phase administrative, le juge de l'expropriation a été saisi. Le transport sur les lieux a eu lieu en décembre 2024. Le jugement est attendu en début d'année 2025, pour une prise de possession 1 mois après le paiement du prix.

La commune s'attend donc pour 2025, à prendre possession du Toulousain, véritable friche urbaine depuis deux décennies.

- Commune de Laplume

La commune a sollicité l'EPFL pour participer à la réflexion sur le devenir de certains biens qui perdent progressivement leur usage initial : Le dépôt de céréales à l'entrée de la commune, et l'ancienne boulangerie située à côté de la maison de santé communautaire.

Il s'agit typiquement de biens complexes et contraints qui nécessitent de lancer une réflexion très en amont, afin de bien cerner les problématiques qui les entourent et ne pas subir un projet qui ne serait pas souhaité.

- Commune de Saint Pierre de Clairac

L'EPFL a été saisi très tôt par la commune pour maîtriser une maison d'habitation et sa dépendance à usage de garage dans le cœur de bourg. Succession vacante gérée par le pôle de gestion patrimoine privé de la DRFIP, un accord a été trouvé au prix de 50 000 € pour se porter acquéreur de cet ensemble.

La démolition des biens menaçant ruines, sera à mettre en œuvre dès l'acquisition, afin de sécuriser les lieux.



La maîtrise foncière pourra se poursuivre en cas de besoin, afin d'élargir les emprises publiques et faciliter l'aménagement de la place du village, en prenant en compte toutes les contraintes (habitat, stationnement, écoulement des eaux, etc.)

Un accompagnement par le CAUE sera mis en place au cours des mois à venir.

B • Une dynamique qui se poursuit au niveau de l'urbanisme

B-1 • L'Administration du droit des sols

Pour l'année 2024, c'est 3 554 dossiers instruits pour les 41 communes de l'Agglomération d'Agen dont l'unité ADS a la charge de l'instruction. Blaymont, Engayrac et Saint-Martin-de-Beauville, n'ayant pas de document d'urbanisme (PLU ou Carte communale), l'instruction des dossiers est à la charge des services de l'Etat.

DP : Déclaration Préalable - PC : Permis de Construire - PD : Permis de Démolir - CUB : Certificat d'Urbanisme opérationnel
- PA : Permis d'Aménager.

Communes	DP	PC/Modif/ Transfert	PD	Cub	PA	Total
Agen	535	80	8	52	6	681
Astaffort	54	11	0	9	2	76
Aubiac	58	10	0	5	4	77
Bajamont	23	13	0	3	0	39
Beauville	13	2	3	4	0	22
Boé	152	39	2	17	1	211
Bon-Encontre	163	34	0	17	0	214
Brax	83	13	0	4	2	102
Castelculier	82	22	0	5	0	109
Caudecoste	43	4	0	4	1	52
Cauzac	11	0	0	4	0	15
Colayrac-Saint-Cirq	68	11	1	17	0	97
Cuq	10	3	0	2	0	15
Dondas	5	1	0	1	0	7
Estillac	148	30	0	11	3	192
Fals	17	1	0	3	0	21
Foulayronnes	127	16	2	7	1	153
La Sauvetat-de-Savères	19	5	0	4	0	28
Lafox	34	14	1	4	4	57
Laplume	35	12	1	3	1	52
Layrac	104	18	3	11	2	138
Le Passage d'Agen	177	29	3	12	0	221
Marmont-Pachas	3	1	0	4	1	9
Moirax	47	15	0	5	0	67
Pont-du-Casse	118	15	0	9	0	142
Puymirol	33	11	1	7	0	52
Roquefort	56	9	0	7	0	72
Sauvagnas	12	4	0	4	0	20
Sauveterre-Saint-Denis	9	0	0	1	0	10
Sérignac-sur-Garonne	35	10	1	7	0	53
Saint-Caprais-de-Lerm	18	7	2	3	1	31
Saint-Hilaire-de-Lusignan	23	4	1	2	1	31
Saint-Jean-de-Thurac	37	6	0	5	0	48
Saint-Maurin	27	1	1	0	0	29
Saint-Nicolas-de-la-Balmerme	17	3	0	0	0	20
Saint-Pierre-de-Clairac	28	11	1	0	0	40
Saint-Romain-le-Noble	15	1	0	4	0	20
Saint-Sixte	10	3	0	1	0	14
Saint-Urcisse	13	1	1	1	0	16
Sainte-Colombe-en-Bruilhais	64	12	1	11	0	88
Tayrac	11	2	0	0	0	13
3 354 DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2024						

Le nombre de dossiers est en augmentation, 3 112 en 2023 pour 3 354 en 2024.

Il est observé, toutefois, deux phénomènes : La baisse du nombre de demande des permis de construire, notamment pour les maisons individuelles, due à la hausse des taux immobiliers. 723 dossiers déposés en 2022 pour 562 en 2023

Une forte hausse des déclarations préalables pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, hausse déjà amorcée l'année passée. 2069 DP en 2022 pour 2 251 DP en 2023.

B-2 • La police de l'urbanisme

Au total la police de l'urbanisme est exercée sur 25 communes de l'Agglomération, soit plus d'une sur 2. Deux communes ont souhaité développer ce service en 2024, BAJAMONT et LA SAUVETAT DE SAVERES.

AGEN, BAJAMONT, BOE, BRAX, CAUDECOSTE, ESTILLAC, FALS, LAFOX, LAYRAC, LE PASSAGE, MOIRAX, PUYMIROL, SAINT CAPRAIS DE LERM, SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN, SAINT MARTIN DE BEAUVILLE, SAINT MAURIN, SAINT SIXTE, SAINT URCISSE, SAUVAGNAS, LA SAUVETAT DE SAVERES, SAUVETERRE SAINT-DENIS, SERIGNAC SUR GARONNE, TAYRAC.

Cette année, comme les années précédentes, la prévention et la médiation sont les axes prioritaires d'intervention. Le but étant d'agir vite avant le commencement des travaux :

- Relecture avec le demandeur de son arrêté pour rappel des prescriptions notamment ABF
- Relation en direct avec le service des Bâtiments de France pour une intervention rapide
- Déplacement sur le terrain

Les perspectives d'intervention

Implication dans les Sites Patrimoniaux Remarquables ou périmètres des abords monuments historiques.

Participation active au règlement du PLUI, regard sur une meilleure adéquation de la règle avec les pratiques : annexes, clôtures...

C • La Planification et le pilotage des documents d'urbanisme

C-1 • Le pilotage des documents d'urbanisme

Depuis l'absorption des 13 communes de l'ex-Communauté de communes " Porte d'Aquitaine en Pays de Serres " au 1^{er} janvier 2022, le service Planification de l'Agglomération d'Agen est en charge :

- des dossiers de modifications du PLUi de 2017 sur ses 31 communes historiques,
- des procédures de modifications des documents d'urbanisme des 13 communes nouvellement intégrées à l'Agglomération d'Agen,
- de la procédure d'élaboration d'un nouveau PLUi à l'échelle des 44 communes membres de l'Agglomération.

1 • La gestion du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à 31 communes

Le PLUi a été approuvé le 22 juin 2017 par l'Agglomération d'Agen. Il couvre les 31 communes " historiques " de l'agglomération : Agen, Astaffort, Aubiac, Bajamont, Boé, Bon-Encontre, Brax, Castelculier, Caudecoste, Colayrac Saint Cirq, Cuq, Estillac, Fals, Foulayronnes, Lafox, Laplume, Layrac, Le Passage d'Agen, Marmont-Pachas, Moirax, Pont-du-Casse, Roquefort, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Hilaire de Lusignan, Saint-Nicolas-de-la-Balerm, Saint-Pierre de Clairac, Saint-Sixte, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Sauvagnas, Sauveterre-Saint-Denis et Sérignac-sur-Garonne.

Un PLUi à 31 communes toujours en mouvement... Au cours de l'année 2024, 7 procédures différentes sont engagées et suivies par le service Planification.

1.1 - La procédure de déclaration de projet n°1 du PLUi à 31 communes - Commune de Layrac

La procédure de déclaration de projet n°1 a pour objectif de permettre la réalisation d'un projet d'aménagement de l'entrée sud de la commune de Layrac aux lieux-dits " Labarre ", " Gimet " et " Moustet ". Cet aménagement global comporte trois projets distincts et complémentaires :

- Un projet de création d'un complexe sportif, éducatif et associatif,
- Un projet de création d'un lotissement comprenant une dimension de mixité sociale,
- Un aménagement de carrefour sur la RN21, avec création d'un giratoire nécessaire à la sécurisation des déplacements sur le secteur sud du bourg.

Ces projets ont pour but d'apporter une réponse à des besoins d'intérêt collectif pour les habitants de Layrac et à un besoin de développement urbain planifié et organisé. Le Conseil d'Agglomération d'Agen a prescrit la mise en œuvre de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi par délibération du 11 avril 2024. La constitution du dossier ainsi que la concertation du public s'est déroulée sur l'année 2024, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du projet. Le bilan de la concertation a fait l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil d'Agglomération le 17 octobre 2024 (cahiers de concertation, réunions publiques, articles sur le bulletin municipal et dans la presse...).

La procédure se poursuit sur l'année 2025.



Projet d'évolution du zonage et de l'OAP du PLUi - Layrac

1.2 - La déclaration de projet n° 3 du PLUi à 31 communes - Commune de Sérignac/Garonne

Cette procédure de déclaration de projet a pour but de changer le zonage d'une ancienne peupleraie située en zone inondable en vue de réaliser une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Sérignac-sur-Garonne, lieu-dit ' Pouchounet '.

Ce projet s'étend sur un ensemble de parcelles de 19ha, impacté par des rejets de peupliers non valorisables. Aucune activité agricole et forestière n'est présente sur le site.

Située actuellement en zone "N", cette ancienne peupleraie verra son zonage modifié pour opter pour un zonage " NPV - Naturel Photovoltaïque ". Un ouvrage hydraulique sera également créé afin de limiter le risque inondation du ruisseau de Mongrenier sur le voisinage et à l'aval.

La constitution du dossier a nécessité en 2024 la réalisation d'une étude environnementale. Sur cette base, la concertation au public s'est déroulée du 29 novembre au 31 décembre 2024 inclus. La procédure se poursuivra en 2025.



Projet de centrale photovoltaïque – Sérignac/Garonne

1.3 - La déclaration de projet n°4 du PLUi à 31 communes – Commune de Sainte Colombe en Bruilhois

Cette procédure, qui constitue la 4ème déclaration de projet du PLUi ayant un intérêt collectif, vise à procéder à un changement de zonage sur le périmètre du Technopôle Agen Garonne (TAG) en vue de construire une unité de biométhanisation.

L'intérêt collectif est doublement justifié sur cette procédure. En effet, la création d'un biométhaniseur rentre dans les objectifs de développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire. De plus, ce biométhaniseur sera un ' site école ' pour les futurs agents de TotalEnergies Biogaz France.

Ce projet s'étend sur une superficie de 3,3 ha, pour partie sur le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Technopole Agen Garonne.

La procédure a été prescrite en septembre 2023. La réunion de lancement s'est tenue en mars 2024. Une étude environnementale faune-flore a également été réalisée en 2024. La constitution de ce dossier a été finalisée en fin d'année 2024. La procédure se poursuit sur l'année 2025.

1.4 - La procédure de modification simplifiée n°18 – Commune d’Estillac

Cette procédure initiée par la commune d’Estillac a pour but de modifier un emplacement réservé au bénéfice de la commune. Cette procédure est portée par la commune avec l’accompagnement de l’Agglomération d’Agen. Prescrite en août 2023, la procédure a finalement été abandonnée au courant de l’année 2024.

1.5 - La procédure de modification simplifiée n°19 – Commune d’Agen

Cette procédure, initiée par la commune d’Agen par arrêté du 21 mai 2024, a pour but de supprimer un emplacement réservé au bénéfice de la Ville d’Agen. Cet emplacement réservé était destiné à sécuriser le carrefour de la RD656 et de la RD813 par l’aménagement d’un rond-point. Aujourd’hui, la collectivité n’a plus pour projet d’aménager cet équipement et souhaite supprimer cet emplacement réservé afin de permettre la réalisation d’un projet immobilier sur ce secteur.

Un rapport de présentation a été rédigé et a été fourni pour avis aux Personnes Publiques Associées. Par la suite, le dossier a été mis à disposition du public, sans faire l’objet d’observation de la part du public. Le Conseil d’Agglomération a donc pris une délibération pour approuver la procédure de modification simplifiée le 17 octobre 2024.

1.6 - La procédure de modification simplifiée n°20 – Commune de Laplume

Cette procédure a été initiée par la commune de Laplume par arrêté du 22 mai 2024 avec pour objectif de supprimer un emplacement réservé au bénéfice de l’Agglomération d’Agen. Cet emplacement réservé était destiné à la création d’une desserte d’eau pluviale et avait été positionné par erreur lors de l’élaboration du PLUi à 31 communes. Cet emplacement réservé étant bloquant pour la réalisation du projet d’un administré, il a été nécessaire de le supprimer.

A l’issue de la procédure, celle-ci a été approuvée par délibération du Conseil communautaire du 28 novembre 2024.

1.7 - Le procédure de modification de droit commun n°5 – Commune du Passage d’Agen

Prescrite en avril 2024, la procédure de modification n° 5 du PLUi est destinée à faire évoluer le règlement écrit, les documents graphiques et le rapport de présentation du PLUi. Le projet vise notamment à déplaçonner la règle de hauteur du règlement du PLUi afin de permettre la construction d’un projet de salle d’escalade au lieu-dit " La Ville " sur la commune du Passage d’Agen.

Cette modification a aussi pour but de mettre en place une Orientation d’Aménagement Programmée (OAP), visant à aménager le quartier : trame verte, mobilité douce, zones tampons, etc.

Le dossier a été constitué à l’automne 2024 et les Personnes Publiques Associées ont été consultées de décembre 2024 à février 2025. La procédure se poursuivra sur l’année 2025.

2 • La gestion des documents d’urbanisme sur les communes de l’ex-Communauté de Communes Porte d’Aquitaine en Pays de Serres

Sur les 13 communes de l’ex-PAPS :

- 8 communes sont en Plan Local d’urbanisme communal (PLU),
- 2 communes sont en Carte Communale,
- 3 communes sont en Règlement National d’Urbanisme (RNU).

2.1 - La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Puymirol

Prescrite en août 2023, la procédure vise à permettre à la commune de Puymirol de réduire l’emprise d’un emplacement réservé prévu dans le cadre de son PLU Communal. Cet emplacement réservé avait pour but de réaliser un parking communal en centre-bourg. Toutefois, la commune a revu son projet et souhaite libérer une parcelle de cet emplacement réservé.

Après consultation des personnes publiques associées et mise à disposition du dossier au public en mars-avril 2024, la procédure a été adoptée par délibération du Conseil communautaire de l’Agglomération d’Agen le 20 juin 2024.

2.1 - La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de St Maurin

Suite à l’approbation de la première modification de droit commun du PLU de la commune de St Maurin, une erreur matérielle a été constatée par la Mairie. Dans ce cadre, une modification simplifiée est nécessaire pour corriger cette erreur.

Après consultation des personnes publiques associées et mise à disposition du dossier au public en décembre-janvier 2024, la procédure a été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2025.

3 • L'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à 44 communes

Suite à l'intégration des 13 communes de l'ex-Communauté de Communes " Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ", le PLUi à 31 communes ne couvre plus la totalité du périmètre de l'Agglomération d'Agen.



Un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal doit être élaboré sur les 44 communes. Ce nouveau PLUi vaudra dans le même temps à la fois un Plan Local de l'Habitat (PLH) et un Plan De Mobilité (PDM).

La particularité de cette élaboration du PLUi à 44 communes est qu'elle est mutualisée et est menée conjointement avec la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) menée sur le même périmètre :

- Prescription de la procédure de révision du SCoT en Conseil communautaire du 22/09/2022,
- Prescription de la procédure d'élaboration du PLUi à 44 communes en Conseil communautaire du 08/12/2022.

=> Cf. présentation de cette procédure mutualisée dans le chapitre suivant.

C-2 • La Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), mutualisée avec l'Elaboration du PLUi à 44 communes

• Rappel du contexte général

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification stratégique à long terme (horizon 20 ans) créé par la loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU, déc. 2000). Défini par et pour les élus, il constitue un cadre de référence, sur un territoire donné, pour les politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement (biodiversité, énergie et climat...).



Le SCoT du Pays de l'Agenais a été approuvé le 28 février 2014 par délibération du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais. Il est exécutoire depuis mai 2014 et a fait l'objet d'une 1ère procédure de modification en 2019.

En raison d'une refonte importante de l'urbanisme au travers du socle législatif et réglementaire, intervenue depuis 2014, qui touche à la fois au rôle, au contenu et aux thématiques abordées dans le SCoT, il est apparu nécessaire de faire évoluer celui-ci afin d'intégrer ces nouvelles obligations et de prendre en compte le nouveau contexte territorial.

Dans le même temps, l'Agglomération d'Agen a décidé de procéder à l'élaboration d'un PLUi à l'échelle de son nouveau périmètre de 44 communes.

• SCoT et PLUi

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour objectif de fixer les grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire de l'Agglomération d'Agen pour les 20 prochaines années.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) quant à lui est un document d'urbanisme qui doit fixer les règles générales d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen en compatibilité avec le SCoT.

Concrètement, le PLUi définit les règles applicables aux permis de construire et aux autres autorisations d'urbanisme (déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis d'aménager...).

Menées concomitamment, les deux procédures constituent un chantier particulièrement important, mobilisant fortement les élus de l'Agglomération, ceux des communes membres ainsi que les équipes techniques en charge du pilotage et du suivi du SCoT et du PLUi.

Ces deux procédures visent à définir un nouveau projet stratégique pour l'aménagement du territoire intercommunal pour 2036 (soit un horizon de 10 ans pour le PLUi) et pour 2046 (soit un horizon à 20 ans pour le SCoT), afin de proposer :

- Un territoire attractif, garantissant, au quotidien, un cadre de vie de qualité pour ses habitants,
- Un développement équilibré de l'ensemble du territoire dans toutes ses composantes : économiques, agricoles, commerciales, touristiques, culturelles, patrimoniales et environnementales...
- Un projet tenant compte des enjeux de changement climatique et de transitions écologiques et énergétiques.

• Les grandes étapes 2024

- Finalisation du diagnostic territorial du PLUi et du SCoT

- Un grand séminaire Projet, le 17 avril 2024 au Centre Universitaire du Pin

Le 17 avril 2024, les élus des 44 communes ont été conviés à un grand séminaire projet ayant pour but de leur présenter des éléments chiffrés sur l'évolution démographique et la consommation d'espaces. A cette occasion, ont été présentés et débattus les projets d'armature territoriale, d'armature commerciale et le scénario démographique à adopter pour les années à venir.

- Définition du Projet de Territoire

Ce projet de territoire se traduit dans le SCoT au travers du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS, mis en débat le 20 juin 2024) et dans le PLUi au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD, mise en débat le 17 octobre 2024).

Les orientations de ce Projet de Territoire s'articulent autour de 3 ambitions dans le PAS, comprenant chacune différents objectifs :

- Accélérer les transitions climatiques et écologiques
- Conforter l'Agglomération d'Agen comme territoire structurant de la Moyenne Garonne
- Faire de l'Agglomération d'Agen un territoire soucieux de la santé et du bien vivre de ses habitants.

AMBITION 1 : ACCELERER LES TRANSITIONS CLIMATIQUES ET ECOLOGIQUES

- 1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- 1.2 - Gérer plus durablement les ressources (dont le foncier)
- 1.3 - Construire un territoire sobre en énergie

AMBITION 2 : CONFORTER L'AGGLOMERATION D'AGEN COMME TERRITOIRE STRUCTURANT DE LA MOYENNE GARONNE

- 2.1 - Développer le rayonnement de l'Agglomération
- 2.2 - Accompagner et organiser le développement de l'Agglomération d'Agen
- 2.3 - Répondre aux besoins économiques dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique
- 2.4 - Accompagner la transformation du modèle commercial vers une offre plus qualitative et locale, orientée vers les centralités et les zones existantes
- 2.5 - Affirmer l'accessibilité du territoire et construire une mobilité durable
- 2.6 - Affirmer une véritable politique touristique au service du territoire

AMBITION 3 : FAIRE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA SANTE ET DU BIEN VIVRE DE SES HABITANTS

- 3.1 - Favoriser une urbanisation maîtrisée et de qualité
- 3.2 - Préserver et valoriser les paysages comme bien commun, support de l'identité et de l'attractivité du territoire
- 3.3 - Améliorer l'accès aux services et aux équipements
- 3.4 - Limiter l'exposition des populations et des biens aux risques et aux nuisances.

• **Tableau récapitulatif des différentes réunions organisées et suivies en 2024** (tableau non exhaustif)

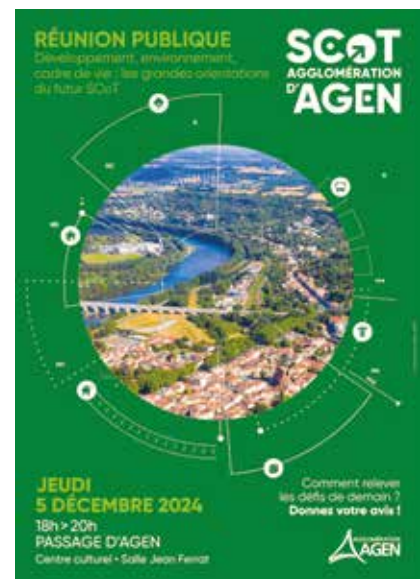
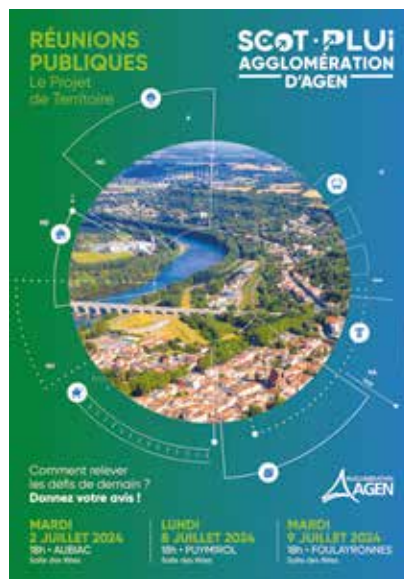
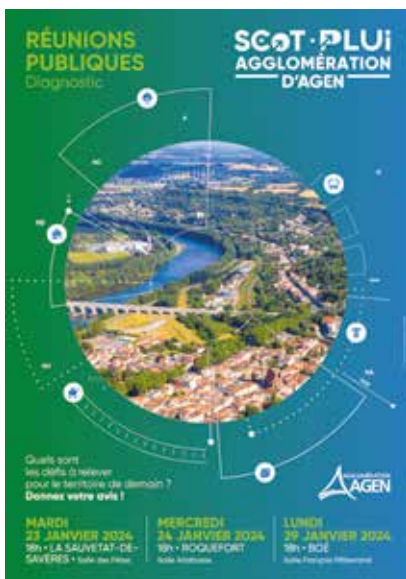
Réunion	Date	Objet
Comité technique SCoT / PLUi	23/01/2024	Etat d'avancement des travaux SCoT / PLUi
Réunions Publiques #1	23/01/2024 24/01/2024 29/01/2024	3 réunions publiques de présentation des deux démarches + Diagnostic. LA SAUVETAT DE SAVERES, ROQUEFORT et BOE / 220 participants
Commission URBANISME	12/02/2024	Etat d'avancement des travaux SCoT / PLUi / prochaines étapes
Comité technique SCoT/PLUi	11/03/2024	Temps de travail pour définir les projets et Modification du calendrier
Ateliers de travail par secteurs	28/03, 02/04, 03/04 et 04/04/2024	Réunions sectorielles : Méthodologie de travail pour l'élaboration du PLUi à 44 communes / Calendrier/ rencontres communales
Réunion Services Urbanisme des communes	29/03/2024	Etat d'avancement des travaux SCoT / PLUi / prochaines étapes / Méthodologie
Rencontres communales #2	Mai à juillet 2024	2 ^{ème} tournée des 44 communes : Travail sur le zonage, Premiers éléments sur les changements de destination, visites sur sites, prise de connaissances des projets
Commission URBA	09/04/2024	Etat d'avancement des travaux SCoT / PLUi / prochaines étapes
Conseil d'Agglomération	12/04/2024	Délibération PLUi / Précisions sur les modalités de la concertation et de la collaboration avec les communes
Séminaire projet	17/04/2024	Présentation de l'état d'avancement des études / Bilan des ateliers de décembre / Eléments chiffrés : évolution démographique, consommation ENAF, Armature territoriale, Armature commerciale / Quel projet pour le territoire ? À 20 ans (SCoT) ? A 10 ans (PLUi) ? / Prochaines étapes
Réunion PPA #1	06/06/2024	Présentation du diagnostic territorial, de l'état Initial de l'Environnement, Enjeux et problématiques du territoire, scénario démographique, Projet de territoire, Calendrier
Conseil d'Agglomération	20/06/2024	Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT
Rencontre communale Agen	04/07/2024	Secteurs à enjeux

Réunion	Date	Objet
Réunions Publiques #2	02/07/2024 08/07/2024 09/07/2024	3 réunions publiques de présentation du Projet de Territoire AUBIAC, PUYMIROL et FOULAYRONNES / 200 participants
Réunion Mobilité / Volet Déplacements (PDM)	11/07/2024	Travail sur des propositions de prescriptions mobilités du DOO et sur le volet D du PLUi / PAS, volet Mobilité du DOO, Plan d'actions du volet Déplacements du PLUi
Réunion débriefing rencontres communales	18/07/2024	Retour sur les 44 rencontres communales, compte foncier
Réunion technique DDT #1	22/07/2024	Echanges sur les évolutions réglementaires (Loi climat et résilience et volet urbanisme). Réunion technique afin de s'accorder sur un certain nombre de points de méthode : définitions (ex. dent creuse...) et interprétations des règles...
Réunion DAACL / Commerce	23/07/2024	Temps de plénière pour rappeler les éléments de cadrage et la stratégie. 3 temps d'échanges pour s'accorder sur les prescriptions à intégrer dans le DAACL. Temps de synthèse en plénière
Ateliers DOO	10/09/2024 12/09/2024 16/09/2024	Travail sur le DOO / Définition des niveaux de traduction (prescriptions et recommandations). BAJAMONT, DONDAS et LAYRAC / Elus et Personnes Publiques Associées
Rencontres communales #3	Sept/ Oct 2024	3 ^{ème} tournée des 44 communes : Arbitrages sur le zonage, recensement des STECAL, Travail sur les OAP
Réunion Arbitrage Economie	13/09/2024	Atelier avec les élus sur les priorisations, validation des orientations et objectifs du volet Habitat
Volet Habitat - rencontre avec les élus	13/09/2024 27/09/2024	Atelier avec les élus sur les priorisations, validation des orientations et objectifs du volet Habitat
Permanences DAACL	2, 4, 7, 8 et 9 octobre 2024	17 permanences communales : échanges sur les projets commerciaux et sur les périmètres des localisations préférentielles des commerces : centralités / implantations périphériques
Séminaire Habitat - PLH	01/10/2024	Séminaire des Elus : Travail sur le POA habitat
Réunion d'arbitrages fonciers	08/10/2024	Arbitrages foncier et Habitat
Commission URBANISME	08/10/2024	Etat d'avancement des travaux ScoT / PLUi / prochaines étapes
Réunion avec l'UNICEM	14/10/2024	Rencontre UNICEM et professionnels des carrières et gravières
Volet Habitat - Rencontres avec les partenaires	14/10/2024 15/10/2024	1 atelier "production neuve" (PARC SOCIAL et PRIVE) 1 atelier "parc existant" (PARC SOCIAL et PRIVE) 1 atelier "besoins spécifiques" (un focus sur Agen sera proposé)
Conseil d'Agglomération	17/10/2024	Débat sur le PADD du PLUi
Réunion Services Urbanisme des communes	18/10/2024	Etat d'avancement des travaux ScoT / PLUi / prochaines étapes / Méthodologie
Séminaire Habitat - PLH	24/10/2024	Séminaire de restitution des ateliers PLH / POA / Validation des moyens financiers et humains du volet habitat
Réunion Mobilité / Volet Déplacement	06/11/2024	Définition des grands principes de l'OAP Mobilité : hiérarchisation des voiries, modes actifs, pôles de mobilité et orientations générales pour le stationnement
Réunion technique DDT #2	08/11/2024	Présentation du PAC et échanges sur la méthodologie et le calendrier
Réunion AGEN / PLUI_2	08/11/2024	Définition des secteurs à enjeux - Gouvernance de la Ville d'Agen pour le PLUi
Réunion AGEN / PLUI_3	18/11/2024	Définition des Secteurs à enjeux - Gouvernance de la Ville d'Agen pour le PLUi
Arbitrages DAACL	22/11/2024	Points d'arbitrages sur le commerce
Conférence des maires	04/12/2024	Conférence extraordinaire des maires : répartition enveloppe foncière du territoire, stratégie de développement économique, stratégie Habitat et programmation de l'habitat, stratégie Déplacements et Mobilités (PDM)
Réunion PPA #2	05/12/2024	2 ^{ème} réunion des Personnes Publiques Associées : présentation du Projet et sa Traduction opérationnelle dans le SCoT et dans le DAACL

Réunion	Date	Objet
Réunion Trame Verte et Bleue	05/12/2024	Traduction de la trame Verte et Bleue dans le SCoT
Réunion Publique #3	05/12/2024	Réunion publique de présentation du Projet du SCoT et sa traduction opérationnelle / LE PASSAGE D'AGEN
Commission URBANISME	05/12/2024	Etat d'avancement des travaux PLUi/SCoT prochaine étape
Réunion Volet Habitat	17/12/2024	Financement des actions du PLH
Rencontres communales #4	Fin décembre 2024	4 ^{ème} tournée des 44 communes : Arbitrages sur le zonage, explications de la méthodologie de calcul du foncier, recensement des STECAL

L'ensemble des réunions et contributions ont nourri le travail d'élaboration du SCoT et du PLUi tout au long de l'année 2024 .

L'ensemble des documents est disponible sur le site internet de l'Agglomération d'Agen.



IV • UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE

A • Politique de la Ville et Cohésion sociale

Dans le cadre de sa compétence obligatoire " Politique de la Ville " et afin d'assurer l'équité territoriale, l'Agglomération d'Agen opte depuis de nombreuses années pour la mobilisation de moyens financiers et partenariaux par la mise à disposition de leviers complémentaires aux politiques de droit commun (État, Département, Communes...) pour ses résidents des QPV et des 44 communes au travers de :

- La contractualisation avec l'État pour son Contrat de Ville et son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;
- Son régime d'aide en matière de Cohésion Sociale en direction des communes membres.

A-1 • Programmation Cohésion Sociale

Dans le cadre de ce régime, l'Agglomération d'Agen n'ayant pas la compétence " associative ", intervient exclusivement sur du financement d'actions.

Ainsi, la demande de subvention ne doit pas couvrir les frais de fonctionnement classique de l'association (salarié déjà existant, fluides...). Elle doit porter sur la mise en œuvre d'une action spécifique.

La sélection des projets se fait sur un exercice budgétaire annuel. Plusieurs programmations présentées et validées par les instances communautaires de l'EPCI sont mises en place annuellement.

Son intervention est axée autour de :

- **L'égalité des chances** : projets visant à améliorer la condition sociale des personnes et à réduire les inégalités d'accès aux droits,
- **Un meilleur vivre ensemble** : projets visant à promouvoir l'inclusion et l'ouverture aux autres. Ils permettent de favoriser une meilleure cohésion entre les habitants,
- **La citoyenneté** : projets visant à promouvoir la responsabilisation et l'appropriation du territoire par ses résidents.

A-2 • La Politique de la Ville

La politique de la ville, coordonnée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en complément des crédits de droit commun.

Pour rappel, l'Agglomération d'Agen a pour compétence obligatoire la mise en œuvre de " la Politique de la Ville ". En effet, celle-ci comptabilise **3 quartiers prioritaires tous localisés sur la ville d'Agen** :

- Agen nord Est
- Agen Sud Est
- Le Pin

Cette politique contractuelle et additionnelle se concrétise autour d'un contrat de Ville signé entre la collectivité, l'État et 10 autres signataires (CD 47, Région Nouvelle Aquitaine, bailleurs sociaux, etc). Ce document cadre se décline autour de **3 ambitions de l'Agglomération Agenaise pour ses quartiers** :

- Favoriser l'égalité des chances pour tous en luttant contre les inégalités et les discriminations
- Soutenir l'attractivité des territoires en agissant sur l'habitat et l'amélioration du cadre de vie afin de favoriser la mixité sociale et les dynamiques territoriales
- Viser la sécurité et la lutte contre la délinquance sur les territoires, en renforçant les politiques de tranquillité publique et le respect des valeurs de la République.

Chaque année, le contrat de Ville s'articule autour d'un appel à projets thématisé auquel les associations, communes et opérateurs publics peuvent émerger. Une attention est donc portée sur les actions portant sur :

✓ **La réussite éducative et scolaire :**

- Dispositif de programme de réussite éducative : poursuite des actions, complémentarité et développement.
- Le soutien à l'ambition scolaire en créant les conditions de vie scolaire et sociales propices à la réussite et à prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.

✓ **La levée périphérique des freins à l'insertion sociale et professionnelle :**

- Les projets visant le repérage, l'apprentissage de la langue française et des codes culturels en privilégiant l'articulation entre l'ensemble des dispositifs et des acteurs existants.
- Les projets permettant l'accès aux droits, aux services, aux loisirs et à l'information que ce soit en travaillant en proximité, sur l'accessibilité de l'offre et sur les questions de mobilités.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES POUR 2024

Afin de lancer la dynamique du nouveau Contrat de Ville, des projets innovants sont déployés dès septembre 2024 ayant comme priorités :

- Les actions en faveur de la jeunesse : favoriser la continuité éducative et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles en travaillant en synergie.
- Les actions à visée citoyenne sur l'embellissement des quartiers, et le vivre ensemble, la mixité.
- Les actions en faveur de lutte contre les addictions et la prévention des conduites à risques.
- Les actions de lutte contre les précarités avec comme priorité les précarités alimentaire, énergétique, et d'emploi.

Au travers de ces thématiques, sont encouragés :

- Les actions en pieds d'immeuble, les actions se déroulant sur des horaires de soirées, weekend, les dispositifs " d'aller-vers "
- La coopération inter-associative et ou partenariale pour la mise en œuvre de projets collectifs
- La participation des habitants à l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Les faits marquants et chiffres clés 2024

- Signature du nouveau contrat de ville : " Engagements Quartiers 2030 "
- Signature de la convention relative à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, annexe du contrat de ville
- Réalisation des grands projets structurants réalisés au sein des QPV, tel l'école Paul Langevin sur le quartier Agen Nord-Est
- Engagement de l'Agglomération d'Agen dans le Dispositif d'Actions Partenariales d'Insertion, en partenariat avec le Département, la Sauvegarde, le PLIE de l'Agenais et France Travail
- Engagement de l'Agglomération d'Agen dans le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration avec déploiement des actions sur 2025.

4 programmations Politique de la Ville et Cohésion Sociale ont été organisées sur l'année 2024 :

→ En fonctionnement, 137 actions financées au profit des associations et des communes :

- 61 actions portées par les communes dont 44 chantiers citoyens,
- 76 actions portées par les associations dont 9 conventions

Fonctionnement - 2024	
Programmations	Montants
Chantiers Citoyens	44 000 €
Cohésion sociale et politique de la ville en direction des communes et des associations	425 670 €
Convention Sauvegarde Prévention Spécialisée	45 000 €
Convention Sauvegarde Auto-école Solidaire	12 450 €
Convention Restos du Cœur	25 000 €
Convention MJMLS	20 000 €
Convention Comité Départemental Handisport 47	6 000 €
Convention Tom Enfant Phare	15 000 €
Convention Coup de Pouce	19 000 €
Convention Clown en Route	10 000 €
Convention Aéroclub de l'Agenais	2 100 €
TOTAL Fonctionnement	624 220 €

→ En investissement, 8 actions financées au profit des associations et des communes :

Investissement - 2024		
Associations	CILIOHPAJ, Secours Populaire, AFDAS	65 000 €
Communes	Ville Agen (construction nouvelle Ecole en QPV), Foulayronnes, Layrac et Le Passage	716 866 €
TOTAL Investissement		781 866 €

B • Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

En 2022, le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance a connu une profonde réforme avec pour volonté d'en faire un outil opérant, agile et qu'il puisse avoir une utilité sur le territoire. Il a été défini des instances claires, régulières et qui s'attachent à avoir une continuité dans les sujets traités.

Les groupes de travail ont permis de travailler sur les lignes forces de ce CISPD :

- La Sécurité et la tranquillité publique
- La prévention de la Délinquance dès le plus jeune âge
- La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

De ces groupes de travail ont abouti des actions concrètes sur le territoire :

La Sécurité et la tranquillité publique :

- Recueil d'informations sur les faits de délinquance sur le territoire

La prévention de la Délinquance dès le plus jeune âge

- Diagnostiquer : travail sur l'identification des facteurs de risques, les formes de délinquance et les lieux à risque
- Agir : Travail avec les établissements scolaires sur les élèves repérés comme décrocheurs (en voie de décrochage) via la mise en place dans un premier temps d'ateliers de remobilisation scolaire et sociale
- Consolidation et financement des actions de prévention de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération (chantiers Jeunes, classes relais, Prévention spécialisée, MJMLS, etc.)

La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

- Soutenir les initiatives locales sur la mise en place des appartements relais au sein des communes
- Déploiements des Intervenants Sociaux en Commissariat et en Gendarmerie (ISGC)

Un conseil plénier a été organisé en fin d'année 2024, au cours duquel l'ensemble des membres du CISPD a pu évaluer l'évolution de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération d'Agen.

C • habitat et logement social

C-1 • Les faits marquants et chiffres clés en 2024

RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS sur l'ensemble de l'agglomération :

✓ De 2021 à 2024, la plateforme France RENOV' de l'agglomération d'Agen (RENOV'AA) a vu son activité multipliée par 1,3. Plus de 8 800 actes d'informations, conseils et accompagnements auprès de propriétaires ont été réalisés sur l'ensemble de la période avec une dynamique de croissance continue.

✓ En 2024, ce chiffre s'élevait à 2 800. Les conseillers ont effectué 377 visites à domicile et réalisé 227 rendez-vous bureaux.

✓ 27% des bénéficiaires de ce service public habitent à Agen, 38% sur les communes de la 1ère couronne et 34% sur les communes de la 2nde couronne.

En 2024, la part des propriétaires très modestes a fortement augmenté (63% contre 43 % en 2023) ainsi que celle du public primo-accédant qui est passée de 8% en 2023 à 18 % en 2024.

✓ **Programme d'Intérêt général (PIG) pour accompagner les propriétaires privés dans la rénovation de leur logement.** Il s'agit d'un dispositif en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, les économies d'énergie et l'autonomie. De mai 2022 à décembre 2024, 369 propriétaires ont été accompagnés par l'agglomération dans le cadre du PIG : 251 pour des travaux énergétiques, 97 pour des travaux autonomie et 21 pour des travaux de rénovation globale. Ces dossiers représentent environ 13 millions d'euros de travaux réalisés majoritairement par des entreprises et artisans locaux. 7 millions d'euros de subventions publiques (Anah, Agglomération et communes) ont été mobilisées pour aider les propriétaires à financer leurs travaux soit une subvention moyenne de 18 970 € par logement.

✓ **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).** Le dispositif POPAC permet d'accompagner les copropriétés dans leur gestion administrative, technique et juridique afin d'éviter des difficultés importantes pouvant causer leur dégradation et nécessitant des interventions plus lourdes et onéreuses. Durant l'année 2024, une phase de repérage a permis d'identifier une quarantaine de copropriétés potentiellement en difficultés sur l'agglomération. Une vingtaine de copropriétés vont bénéficier de diagnostics flash, ne dizaine de diagnostics multicritères complets et une dizaine bénéficieront d'un accompagnement aux premières difficultés. En 2024, un diagnostic multicritère a été réalisé sur la résidence du Parc à Colayrac Saint Cirq et la résidence Aurore à Agen.

PRODUCTION ET RÉHABILITATION de logements sociaux sur l'agglomération d'Agen :

- ✓ Plus de 86 logements sociaux livrés à Layrac, Brax, Foulayronnes et Bon Rencontre.
- ✓ 118 nouveaux logements sociaux en programmation sur les communes de Foulayronnes, Lafox, Agen, Pont du Casse, Moirax, Lafox et Bon Rencontre qui représentent un engagement de 260 000 € de subventions de l'Agglomération.

C-2 • Perspectives pour 2025

Poursuivre les efforts pour la transition énergétique en faveur des économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre

- ✓ Signature du nouveau PACTE Territorial avec l'Anah pour la période 2025-2027 en faveur de la rénovation et l'amélioration du parc privé (remplace le PIG et la convention régionale pour la plateforme France Rénov).
 - ✓ Renforcement de la Plateforme France Rénov pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement et maintenir un service public de qualité pour l'ensemble des propriétaires.
 - ✓ Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du POPAC sur l'agglomération
Organisation d'ateliers de formations auprès des acteurs de la copropriété (copropriétaires et syndic de gestion), et mise en œuvre d'actions individuelles avec la réalisation de diagnostics multicritères et de missions d'accompagnement aux 1^{ères} difficultés. En 2025, ce sont à minima 5 copropriétaires qui pourront bénéficier de ces interventions.
 - ✓ Réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU Multisite sur l'agglomération d'Agen
L'étude pré opérationnelle permet de définir un programme opérationnel d'OPAH-RU. Une OPAH – RU est un dispositif qui vise à traiter les problématiques de vacance, de dégradation et de mal logement et qui comprend 2 volets d'intervention :
 - Un volet incitatif qui se traduit par la mise à disposition d'un accompagnement technique et financier des propriétaires souhaitant rénover leur bien
 - Un volet plus coercitif mobilisant des outils permettant de traiter des situations plus complexes (immeubles vacants et dégradés depuis plusieurs années, immeubles en péril, îlots dégradés), allant jusqu'à l'obligation de rénover ou de démolir et reconstruire.
- Les enjeux de cette étude sont de :
- Définir une stratégie de réhabilitation, de requalification de l'habitat dégradé et de renouvellement urbain permettant une redynamisation des centres-bourgs,
 - Elaborer un plan d'actions détaillés pour mettre en œuvre la stratégie (périmètre, outils et moyens à mobiliser pour favoriser l'investissement privé et requalifier le bâti dégradé).
- ✓ Renforcer le pilotage des actions en faveur de la production de nouveaux logements sociaux publics
 - À l'échelle de l'agglomération, faire évoluer les aides à la production de nouveaux logements sociaux en faveur d'opérations de renouvellement urbain (acquisition-amélioration d'immeubles vacants, démolition-reconstruction, construction sur des friches, dents creuses).
 - ✓ Finalisation du PLH dans le cadre du PLU intercommunal

C-3 • Gens du voyage

Les faits marquants en 2024

- ✓ Continuité du dispositif d'accueil temporaire pour gérer les groupes en stationnements précaires (aménagement d'un terrain à Castelculier).
- ✓ 7 missions de gens du voyage accueillies sur l'aire de Grand Passage située à Lafox.
- ✓ Livraison de l'aire d'Agen réhabilitée (aménagement paysagers, installation de blocs sanitaires individuels, sécurisation de la circulation, agrandissement des emplacements).
- ✓ Désignation du maître d'œuvre du projet de création de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Foulayronnes.
- ✓ Préparation de la consultation de maîtrise d'œuvre du projet d'habitat adapté du Passage d'Agen et 1^{ère} réunion d'information auprès des gens du voyage.

Perspectives pour 2025

Renforcer la capacité d'accueil des gens du voyage

- ✓ Continuité du dispositif d'accueil provisoire.
- ✓ Désignation du maître d'œuvre de l'opération d'habitat adapté au Passage d'Agen et consultation des gens du voyage.
- ✓ Réalisation d'une étude environnementale du site d'implantation de l'aire de Foulayronnes et validation de l'Avant-Projet Sommaire du projet.
- ✓ Continuité de la mission d'accompagnement des gens du voyage en stationnement précaire et lancement de l'élaboration d'un **Projet Socioéducatif** pour les aires d'accueil.

D • Santé publique

D-1 • Actions et coordination du Contrat Local de Santé

L'année 2024 a été synonyme de bilan pour le Contrat Local de Santé. En effet, les actions menées durant les 5 dernières années ont été évaluées. Pour cela, les élus, partenaires et habitants de l'Agglomération ont été interrogés pour connaître leurs priorités en matière de santé pour les prochaines années.

Aussi, afin d'envisager au plus près de la réalité du territoire la construction du CLS de 3^{ème} génération, une synthèse des données de santé du territoire a été réalisée. Cette synthèse a fait l'objet d'un travail partenarial réalisé avec l'ORS Nouvelle-Aquitaine et les partenaires du Contrat Local de Santé.

Sur la seconde partie de l'année, les partenaires se sont réunis sur plusieurs rendez-vous afin de travailler collectivement sur la feuille de route 2025 - 2030 de l'Agglomération en matière de santé. Ce sont plus d'une centaine d'acteurs qui ont pris le temps de participer aux ateliers, et ont permis la rédaction de 37 fiches actions pour les 5 années à venir, sur les axes de travail suivants :

- Axe 1 : Favoriser l'attractivité des professionnels de santé et l'accès aux soins
- Axe 2 : Coordonner et développer les actions de santé publique et santé environnementale
- Axe 3 : Développer une communication adaptée en santé

La signature du CLS 3 et le lancement des actions auront lieu dès janvier 2025.

D-2 • La seconde journée professionnelles en santé : Santé & Territoires

L'année 2024 est marquée par la seconde édition de l'évènement Santé & Territoires. Un évènement créé à la demande des professionnels du territoire, qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la santé (institutions, associations, professionnels de santé, élus...) souhaitant se retrouver entre pairs et échanger sur des sujets d'actualité.

Suite au succès de la première édition en 2023, qui a participé à créer une dynamique positive en santé, l'évènement s'est cette année renouvelé sous le même format. C'est le Dr Gerald Kierzek Médecin urgentiste, Chroniqueur Médical (Télématin, France Bleu) et Directeur Médical Doctissimo qui a conclu cette édition.

L'édition 2024 en chiffres :

- 124 participants
- 2 tables-rondes
- 12 conférenciers
- 2 modérateurs
- 1 afterwork



D-3 • Une politique d'accueil à 360° des internes et des professionnels de santé

Chaque année, Monsieur le Maire, Jean Dionis du Séjour et son Adjointe, Nadège Lauzzana reçoivent les nouveaux internes de l'Agglomération. En 2024, c'est en salle des Illustres de la Mairie d'Agen qu'ont été reçues les promotions de mai et novembre. Un rendez-vous très apprécié par les internes qui reçoivent à cette occasion le passeport Agenais pour leur permettre de découvrir le territoire.

Aussi, tout au long de l'année les internes ont été invités à des temps conviviaux (es matchs du SUA, au bowling, autour d'un verre...). Ces moments leur ont permis de découvrir les atouts du territoire et d'échanger avec la communauté médicale locale.

Également, l'Agglomération d'Agen reste très attentive aux conditions d'accueil des futurs professionnels de santé en répondant à leurs besoins (amélioration de leur cadre de vie, accompagnement de l'emploi du conjoint, mobilité...).

D-4 • Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Effectifs - 2024			
Agen Donnefort	Astaffort	Laplume	Caudecoste
<ul style="list-style-type: none"> • 1 Gynécologue • 2 Kinésithérapeutes • 2 IDE • 1 Orthophoniste • 1 Psychologue • 1 Psychomotricienne 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Médecin généraliste • 2 Kinésithérapeutes • 1 Podologue • 1 Orthophoniste • 3 IDE • 1 Sage femme • 1 Psychologue • 1 Diététicienne 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Médecins généralistes • 3 Kinésithérapeutes • 1 Podologue • 2 IDE • 1 Sage femme • 1 Psychologue • 1 Diététicienne nutritionniste • 1 Opticien • 1 Aide à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 IDE
Arrivées et départs			
Agen Donnefort		Laplume	
<i>Départs entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024</i> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Médecin généraliste (pour cause de retraite) • 1 Pédiatre • 1 Psychologue (pour cause de mobilité) • 1 Diététicienne (pour cause de mobilité) <i>Arrivées entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024</i> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Kinésithérapeute • 1 Psychomotricienne 		<i>Arrivées entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024</i> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Médecin généraliste 	

Travaux réalisés en 2024		
MSP Laplume	MSP Donnefort	MSP Caudecoste
<ul style="list-style-type: none"> • Appartement de la MSP : peinture, entretien de la terrasse, réparation des volets, rénovation de la cuisine. • Isolation phonique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau kiné : agrandissement plateau technique, retrait d'un point d'eau. • Bureau psychomotricienne : pose d'un interphone et d'un point d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peinture et panneaux sur les places de parking.

D-5 • Accompagnement aux communes

Le fonds d'intervention vise principalement à accompagner financièrement les projets de santé des communes de l'agglomération dans le cadre d'une enveloppe budgétaire planifiée et en favorisant la coopération entre les communes.

L'objectif de ce fonds est de soutenir le développement de la présence médicale tout en créant un espace de solidarité sur la thématique de la santé entre les communes. Il s'agit de créer les conditions de l'égal accès de tous les usagers de l'Agglomération à des soins de qualité.

Les communes bénéficiant du dispositif sont ainsi soumises à des objectifs de solidarité et de non-concurrence sur tous les aspects de la présence médicale. L'enveloppe consacrée est de 1 million d'euros jusqu'à fin 2025.

Le service santé a également accompagné certaines communes dans la construction de leurs projets de santé (création d'une MSP, écriture d'un projet de santé, formalisation d'une équipe de soins primaires...).

E • L'action du CRDA

Le partenariat entre l'école de musique de Pont du Casse et le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen permet un accès à un parcours instrumental adapté à plusieurs élèves des deux villes. Les élèves demeurent inscrits dans leur établissement d'origine et soumis à la grille tarifaire qui en découle sans aucun supplément. Il est à noter que le nombre d'élèves concernés par le dispositif étant identique dans les deux établissements, ce projet est en œuvre à budget constant.

Au titre d'établissement ressource, le CRDA permet d'accueillir pour les évaluations et de délivrer le cas échéant des attestations de fin de 1^{er} cycle instrumentales à tous les élèves inscrits dans les établissements du territoire agenais, qu'ils soient issus d'écoles territoriales ou associatives.

F • Petite enfance

F-1 • Les structures Petite Enfance de l'Agglomération d'Agen

☐ Pour mémoire

1 - La délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen en date du 10 janvier 2013 a déclaré d'intérêt communautaire les structures de la Petite Enfance suivantes implantées sur le territoire de l'Ex CCCLB :

Sur la commune d'Estillac :

- Un multi accueil " Mes Premier Pas " de 24 places
- Un Relais Petite Enfance (RPE) assurant également la fonction de guichet unique
- Un Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) : ouverture en 2019

Sur la commune de Saite-Colombe-en-Bruilhois :

- Un multi accueil " Le Blé en Herbe " de 18 places

2 - La délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen en date du 20 janvier 2022 a défini de nouveaux critères d'intérêt communautaire et a établi une liste exhaustive des établissements Petite Enfance qui rentrent dans cette catégorie, à savoir :

- structures situées en milieu rural et à rayonnement pluri-communal,
- ou structures " inter-entreprises " ou implantées en zones d'activités économiques existantes ou à créer.

À ce titre, l'Agglomération d'Agen s'est substitué depuis 2022 aux communes pour soutenir le fonctionnement des différentes associations gestionnaires des multi accueils.

Des conventions tripartites ont été établies et signées entre l'Agglomération d'Agen, les communes concernées et les associations des multi-accueils cités ci-dessous. Elles formalisent les engagements respectifs de chacun. Dans ce cadre, l'Agglomération d'Agen s'engage à verser aux associations une subvention annuelle au titre du fonctionnement des structures collectives qu'elles gèrent.

Liste exhaustive des structures Petite Enfance déclarées d'intérêt communautaire :

- " La Ninouero " sur Astaffort, multi accueil de 15 places,
- " Hélianthe " sur Bajamont, multi accueil de 32 places,
- " La Farandole " sur Colayrac-Saint-Cirq, multi accueil de 28 places,
- " Les petites coccinelles " sur Saint-Pierre-de-Clairac, micro crèche de 10 places,
- " Kirikou " et " Yakari " sur Agen, multi accueils de 50 places chacun situés en zone à vocation économique ou inter-entreprises.

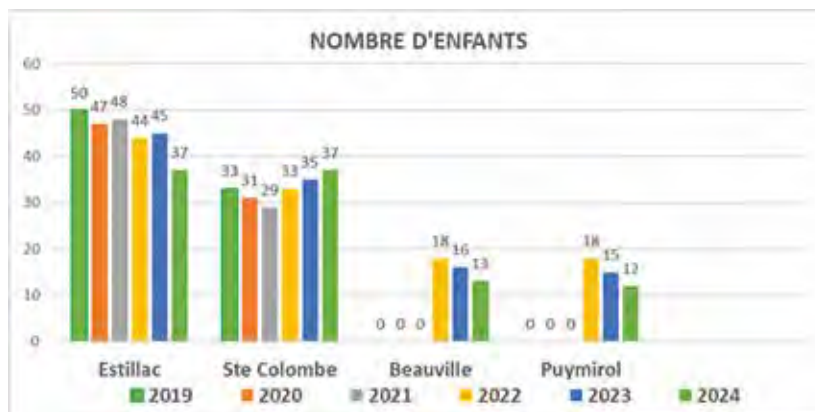
S'ajoutent à ces 6 structures associatives **les 2 micro crèches implantées sur l'ex PAPS**, communauté des communes de la Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, qui a fusionné avec l'Agglomération d'Agen le 1^{er} janvier 2022. Ces 2 structures sont depuis cette date, gérées en régie directe par le service Petite Enfance de l'Agglomération d'Agen.

- " La Passerelle " sur Beauville, micro crèche de 10 places
- " L'île aux enfants " sur Puymirol, micro crèche de 10 places

Les crèches en régie

Quelques chiffres

Nombre d'enfants accueillis dans les EAJE en régie directe de 2019 à 2024



Le nombre d'enfants accueillis sur la crèche d'Estillac a diminué en 2024 mais comme l'indique les courbes ci-dessous cela n'a pas d'impact sur le nombre d'heures d'accueil réelles et facturées. Les enfants accueillis au sein de la structure ont donc fréquenté sur des plages plus larges.



- Le nombre d'enfants accueillis sur la crèche de Ste Colombe est en constante augmentation.
- Concernant les deux micro-crèches de l'ex PAPS nous pouvons constater que le nombre d'enfants entre 2023 et 2024 a baissé sensiblement. L'activité de ces deux structures reste modérée avec un nombre d'heures d'accueil réelles et facturées qui décroît. La proximité de 3 structures (en ajoutant la micro-crèche de Saint-Pierre de Clairac) interroge.

Taux de facturation des structures en régie directe entre 2019 et 2024 :

Définition du taux de facturation

taux de facturation = heures facturées ÷ heures réalisées

Le montant de la prestation CAF Psu dépendra du taux de facturation de l'EAJE

- le montant de la Psu est élevé lorsque le taux de facturation est faible (inférieur à 107 %) ;
- le montant de la Psu est intermédiaire lorsque le taux de facturation est modéré (compris entre 107 % et 117 %) ;
- Le montant de la Psu est plus faible lorsque le taux de facturation est élevé (supérieur à 117%).

Crèche	Taux facturation 2019	Taux facturation 2020	Taux facturation 2021	Taux facturation 2022	Taux facturation 2023	Taux de facturation 2024
Estillac	105,77%	102,37%	105,53%	105,40%	105,01%	104,76%
Sainte Colombe	105,25%	107,23%	110,21%	109,07%	106,43%	105,40%
Beauville				107,28%	104,88%	103,19%
Puymirol				105,44%	103,77%	103,13%

La bonne gestion des structures permet un taux de facturation inférieur à 107% et par voie de conséquence un financement de la part de la CAF optimisé.

Le Relais Petite Enfance d'Estillac :

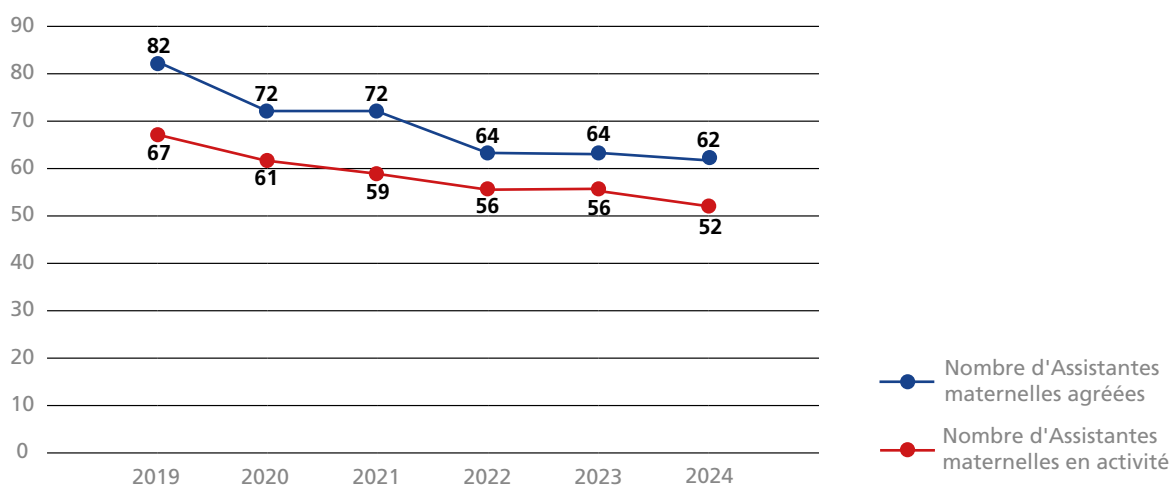
Les Relais Petite Enfance (RPE) sont des structures d'information, d'accueil et d'accompagnement à destination des familles, des assistantes maternelles et des professionnels de la garde à domicile.

Le RPE d'Estillac comprend aussi un Guichet Unique qui a comme mission de réaliser la préinscription en crèche des familles et qui informe de tous les autres modes d'accueil disponibles sur le territoire.

Identifié comme structure phare de la petite enfance sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, Le RPE situé à Estillac a traité en 2024 :

- 376 contacts annuels avec des assistantes maternelles agréées.
- 630 contacts familles (guichet unique, droit du travail...)
- 472 contacts extérieurs (partenaires, collègues, services de l'Agglomération d'Agen...)

Nombre d'Assistants maternelles agréées dont celles en activité 2019-2024



Le territoire autour du RPE d'Estillac (comprenant les communes suivantes : Aubiac, Brax, Estillac, Laplume, Moirax, Roquefort, Sérignac, Ste Colombe en Bruilhois) dénombre 52 Assistants Maternelles en activité.

La majorité de ces professionnelles sont âgées de plus de 46 ans. D'ici 5 ans, 17 Assistants maternelles pourront prétendre à leurs droits à la retraite (9 AM d'ici 2027 et 8 AM d'ici 2030).

Pour rappel, les données nationales estiment que 151 800 assistantes maternelles soit 48% des effectifs actuels, partiront à la retraite d'ici 2030.

Le territoire de l'Agglomération d'Agen ne sera pas épargné par ces départs.

Les RPE du Bassin d'Agen (Agen, Boé, Bon Rencontre, Estillac, le Passage) conscients de cette réalité de territoire, ont mis en place une réflexion commune sur l'offre d'accueil du tout-petit et la promotion du métier d'assistante maternelle. Pour ce faire les animatrices des RPE du bassin travaillent sur un projet commun de forum métier " Assistant maternel pourquoi pas vous ? ". Ce projet associe France travail, les partenaires institutionnels (CAF47, PMI, MSA) et les divers établissements scolaires orientés sur les métiers de la petite enfance. Ce Forum devrait se tenir en novembre 2025 dans le cadre de la journée nationale des assistantes maternelles.

Nombre d'Assistants Maternelles en relation avec le RPE 2019-2024

Le nombre de professionnelles présentes lors des matinées d'éveil est stable.

La participation aux animations se fait sur inscription avec une limite de fréquentation (2 fois maximum par semaine par Assistante Maternelle).

Toutefois, au cours de l'année 2024 on a pu noter un essoufflement des Assistantes Maternelles dans leur dynamique professionnelle avec une baisse de participation générale pour des événements en dehors des matinées d'accueil : peu de mobilisation pour les temps d'analyse de pratique et de formation, lors de la conférence sur le sommeil, lors de la matinée festive, de la soirée avec la PMI, et ceci malgré une importante stimulation des animatrices du RPE.

Nature des échanges avec les Assistantes Maternelles



- 63,29% des échanges avec les Assistantes Maternelles concernent les demandes liées aux matinées d'éveil (inscriptions, questions sur le fonctionnement ou le programme etc.).
- 1,95% des échanges concernent des questions sur le droit du travail (CP, contrats, Etc).
- 5,05% concernent des informations sur les formations continues ouvertes aux Assistantes Maternelles.
- Les conseils pédagogiques ou les informations sur les besoins de l'enfant ne constituent que 1,06%. Ces questions-là sont en général abordées avec les puéricultrices de PMI.

Nature des échanges avec les familles

- Le RPE accompagne les familles dans leur recherche de mode d'accueil. C'est auprès de la référente du Guichet Unique que les familles sont informées sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire. Il réalise également les préinscriptions en crèche.
- 71,26% des contacts familles sont réalisés dans le cadre du guichet unique.
- Les animatrices du RPE accompagnent également les parents dans leur rôle de parent particulier employeur lorsqu'ils emploient une assistante maternelle ou une employée à domicile.
- 28,76% des contacts familles correspondent à des informations administratives et juridiques concernant le statut de parent employeur.

Nature des échanges avec les familles

Le RPE est très actif sur le territoire. Les animatrices participent aux :

- Commissions du Schéma Départemental de Soutien aux Familles (SDSF) qui abordent les sujets suivants : les accueils en MAM, l'accueil des enfants en situation de handicap, ...
- Réunions de pré-agrèments des Assistantes Maternelles organisées par le Conseil Départemental, avec présentation des missions du RPE,
- Réunions réseau des RPE 47 et ceux du bassin agenais,
- Rencontres du réseau parentalité 47 de la CAF.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents " La Bulle " d'Estillac

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre, gratuite et sans inscription, de jeunes enfants de moins de 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Cet espace constitue un lieu de jeux libres pour les enfants et de paroles pour les parents. Le LAEP est un premier lieu de socialisation pour l'enfant. Il est également un lieu de soutien à la parentalité.

Données relatives au Lieu Accueil Enfants- Parents d'Estillac 2019-2024 :

	Enfants			Total des enfants	Parents différents
	< 12 mois	< 24 mois	< 36 mois		
2019	3	8	3	14	
2020	2	4	1	7	5
2021	2	8	11	22	15
2022	3	4	7	14	12
2023	5	8	4	17	18
2024	9	4	4	17	14

Depuis son ouverture en septembre 2019, dans les locaux du RPE la fréquentation du LAEP " la Bulle " a globalement augmenté.

En 2024, le LAEP a accueilli en moyenne 5 enfants par séance avec un pic de fréquentation entre avril et juillet.

Les familles sont accueillies à chaque séance par 2 accueillantes professionnelles de la Petite Enfance formées à l'écoute. Le groupe d'accueillantes comprend 5 personnes dont une est toujours présente. Il s'agit d'une animatrice du RPE qui joue le rôle de " fil rouge ".

Le LAEP en quelques chiffres

- 35 matinées d'ouverture les mercredis en dehors des vacances scolaires
- 17 enfants de moins de 3 ans ont fréquenté le lieu en 2024
- 14 parents différents dont 4 pères
- 5 nouvelles familles en 2024

Les conventions de partenariat tripartites entre l'Agglomération d'Agen, les Associations qui gèrent les multi accueils déclarés d'intérêt communautaire et les communes d'implantation des structures.

Ces conventions tripartites formalisent les engagements respectifs et déterminent le montant de la subvention de fonctionnement annuelle qui est versée par l'Agglomération d'Agen aux associations gestionnaires. Hormis pour la micro-crèche " les petites coccinelles " et les 2 crèches de l'UDAF, le montant de ces subventions diffère chaque année en fonction des prestations CAF (hors PSU) versées désormais directement aux Associations.

Montants des subventions de fonctionnement allouées aux associations en 2024

Crèches	Subvention initiale 2022	Subvention 2023	Subvention 2024
" La Ninouero " à Astaffort	54 000€	10 000€	27 794,70€
" La Farandole " à Colayrac St Cirq	95 755€	12 597€	46 839€
" Les Petites Coccinelles " à St-Pierre-de-Clairac	28 700€	17 000€	17 000€
" Kirikou " et " Yakari " à Agen /UDAF47	342 000€	289 331€	270 102€

F-2 • Les faits marquants en 2024

✓ Ouverture de la nouvelle crèche de Roquefort de 41 places gérée par le groupe privé People & Baby

La crèche " Les Bisounours " de Roquefort

Cette nouvelle crèche de 41 places a ouvert le 27 décembre 2024 suite à une année de travaux effectués par le délégataire. Elle est située sur la commune de Roquefort au sein du parc Arlabosse. Cette localisation permet un accès plus sécurisé et offre un environnement plus qualitatif

La crèche dispose d'une surface de 424 m² sur deux niveaux, dont 265m² pour les espaces dédiés aux enfants. Ces espaces sont conçus de manière à créer des liens entre les sections et les différents âges favorisant ainsi une " libre circulation " .

La crèche est entourée d'un grand espace extérieur enherbé.



L'inauguration de la nouvelle crèche a eu lieu le mardi 28 janvier 2025.

La structure est gérée dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) concessive d'une durée de 10 ans (2025-2034). L'Agglomération verse annuellement au délégataire une subvention au titre de la compensation d'un service public. Le montant de cette subvention est défini dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel présenté par le délégataire dans son offre initiale.

" Les Bisounours "	2023	2024
Subvention Agglomération	316 388€	299 471€

✓ La crèche " Hélianthe " de Bajamont (32 places)

Cette structure est gérée depuis le 1^{er} janvier 2023 par le groupe privé « People & Baby » dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 5 ans (2023-2027).

L'Agglomération verse annuellement au délégataire une subvention au titre de la compensation d'un service public. Le montant de cette subvention est défini dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel présenté par le délégataire dans son offre initiale.

" Hélianthe "	2023	2024
Subvention Agglomération	151 898€	156 609€

✓ Subvention versée aux multi accueils Kirikou et Yakari gérés par l'UDAF

Comme suite à des négociations menées avec l'UDAF, la subvention versée par l'Agglomération d'Agen pour l'année 2024 a été de 270 102€ répartie de la façon suivante :

- Réduction acceptée par l'UDAF du montant/place pour Kirikou soit 9 762€ X 13 places réservées pour l'AA → 126 906€
- Maintien à l'identique de 2023 pour la crèche hospitalière de Yakari soit 11 933€X 12 places réservées pour l'AA → 143 196€

À noter que ces structures permettent de satisfaire les besoins de garde en horaires atypiques.

✓ Matinée festive Petite Enfance

Le service Petite Enfance de l'administration commune a réuni de nouveau toute son équipe autour d'une matinée festive en direction des familles accompagnées de leurs enfants.

À cet évènement se sont associées les crèches en délégation de Service Public People & Baby soit 5 crèches agenaises, " les Bisounours " de Roquefort et " Hélianthe " de Bajamont.

Cet évènement festif a eu lieu le samedi 1^{er} juin 2024 au Gymnase Lomet d'Agen.

Environ 600 personnes ont pu profiter des différents ateliers mis à la disposition des enfants et de leurs parents autour du thème de l'environnement, la récupération, l'écolo-végétal...

Tout au long de la matinée, les enfants et leurs parents ont pu jouer avec les bulles géantes de la compagnie " PIOP " et la matinée s'est clôturée par le spectacle de " Music Man " .

Les retours des familles ainsi que du personnel sur cette matinée ont été très positifs.

✓ Le Relais Petite Enfance d'Estillac (RPE)

- Poursuite des matinées d'accueil au sein des locaux de l'ALSH de Laplume : Ce lieu permet d'accueillir davantage d'assistantes maternelles et d'enfants. Ces locaux spacieux favorisent également la mise en place de grands événements.
- Mise en place d'ateliers thématiques sur le sommeil, l'alimentation...
- Organisation de réunions d'information en partenariat avec la PMI (Protection Maternelle Infantile du Conseil Départemental) auprès des assistantes maternelles du bassin d'Agen avec présentation des différentes missions des puéricultrices de PMI.

✓ La crèche d'Estillac " Mes Premiers Pas "

- Poursuite du grand projet " Vivre dehors " :
 - achats de matelas et sacs de couchages pour que les enfants puissent dormir dehors quelle que soit la saison,
 - intervention d'un professionnel pour l'aménagement de l'espace extérieur.
- Créations d'objets pour les enfants avec du matériel de récupération en collaboration avec les familles :
 - Construction d'une cabane sensorielle,
 - Réalisation de deux tourets d'activités (les animaux de la ferme et les voitures).
- Découverte de la nouvelle médiathèque d'Estillac et ateliers pour les enfants dans ce nouveau lieu 1 fois/mois.
- Journée pédagogique sur " la communication non-violente " :
 - Mieux communiquer pour favoriser la coopération,
 - Traduction des besoins en action,
 - Différence entre faits, interprétations et jugements.

✓ La crèche de Ste Colombe " Le blé en herbe "

- Ateliers Enfants-Parents : Importante participation des familles :
 - Printemps 2024 : Fabrication de nichoirs,
 - Hiver 2024 : Sensibilisation à la motricité libre et aux espaces sensoriels.
- Journée pédagogique : Sur le thème de " la parole non-violente " animée par une intervenante extérieure Gaëlle DUBOURG et inspirée de la méthode Gordon : " Apprendre à mieux communiquer aussi bien auprès des enfants, des familles et de ses collègues ".

✓ Micro crèches de Beauville " La Passerelle " et de Puymirol " l'île aux Enfants "

- Poursuite des soirées d'Analyses de pratiques professionnelles en direction des agents des deux micro-crèches animées par une psychologue spécialisée dans la Petite Enfance. Ces temps d'échange sont un outil essentiel dans le soutien et l'harmonisation des pratiques professionnelles.
- Journée Pédagogique 2024 : " la motricité libre ", atelier animé par la référente du Relais Petite Enfance d'Agen. Thématique très importante dans la Petite Enfance car " la motricité libre " consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance. Cette journée commune à tous les agents des deux micro-crèches a permis de plus d'harmoniser les pratiques des professionnelles.
- Participation des familles à la vie de la structure :
 - À Beauville en juin, pique-nique dans le jardin et en décembre spectacle de Noël avec petit déjeuner,
 - À Puymirol mi-juin, pique-nique dans le jardin en compagnie de l'association « PLOP » spectacle de bulles géantes et en décembre auberge espagnole.

F-3 • Perspectives pour 2025

✓ Avenants aux conventions de partenariat des crèches déclarées d'intérêt communautaire et révision des subventions de fonctionnement versées par l'Agglomération d'Agen aux structures suivantes :

- " La Ninouero " sur Astaffort, multi-accueil de 15 places,
- " La Farandole " sur Colayrac-Saint-Cirq, multi-accueil de 28 places,
- " Les Petites Coccinelles " sur Saint-Pierre-de-Clairac, micro-crèche de 10 places.
- " Kirikou " et " Yakari ", 2 multi-accueils de 50 places chacun et gérés par l'UDAF.

✓ Nouvelle Matinée festive organisée par le service Petite Enfance Ville/Agglomération d'Agen

Pour la 3^{ème} année consécutive, et afin de motiver une dynamique collective de toutes les structures Petite Enfance gérées en régie par la Ville d'Agen et l'Agglomération d'Agen, le service Petite Enfance Ville/AA renouvelle l'organisation d'une " Matinée festive Petite Enfance " pour les enfants et les familles de l'Agglomération d'Agen le samedi 17 mai 2025 au Gymnase Lomet d'Agen. Le thème retenu est celui de la semaine nationale de la Petite Enfance du mois de mars 2025 soit " Encore, Jouer à l'infini ".

Lors de cette matinée, seront accueillis de nouvelles structures Petite Enfance dont les 2 crèches de l'UDAF Kirikou et Yakari ainsi que quelques établissements d'enseignement des métiers de la Petite Enfance : Ecole d'auxiliaire de puériculture d'Agen et Ecole d'Éducatrice de jeunes Enfants de Marmande.

✓ 2 journées pédagogiques pour le personnel Petite Enfance

- Journée verte : le mercredi 4 juin 2025

Cette journée de formation réunira tous les agents de la collectivité et sera dédiée à la transition environnementale.

- Journée ludique pour tout le personnel du service Petite enfance animée par l'équipe de l'Association Clown en Route, le 24 octobre 2025

Les objectifs de cette journée :

- Créer du lien entre les différents membres du service Petite Enfance en favorisant la cohésion de groupe,
- Travailler sur l'imaginaire, l'improvisation,
- Trouver en soi des compétences existantes ou nouvelles.

✓ La crèche d'Estillac " Mes Premiers Pas "

- Créations variées avec du matériel de récupération
 - Construction de 3 panneaux d'activités avec du matériel de récupération (familles et déchetterie),
 - Remise en état d'un panneau sonore toujours avec du matériel de récupération,
 - Poursuite de l'aménagement extérieur avec achat d'une yourte en bambou sur les conseils d'un intervenant extérieur éducateur nature,
 - Réalisation d'une chasse aux trésors pour la section des grands sur le parcours nature d'Estillac,
 - En collaboration avec la référente du Relais petite Enfance d'Estillac mise en place de soirées ateliers sur des thématiques Petite Enfance à destination des familles (futurs parents, parents employeurs d'assistantes maternelles, parents de la crèche, parents fréquentant le LAEP).

✓ La crèche de Ste Colombe " Le blé en herbe "

- Matinée passerelle avec l'école maternelle du village,
- Ateliers enfants-parents : Poursuite de ces animations qui se déroulent les samedis matin. Pour 2025 mise en place de 3 ateliers sur le thème " Découverte sensorielle ",
- Carnaval de l'école : Participation au Carnaval de l'école du village.

✓ Micro crèches de Beauville " La Passerelle " et de Puymirol " l'île aux Enfants "

- Mise en place sur les deux structures d'un projet « vivre dehors » afin de répondre à un des besoins fondamentaux des enfants qui est la connexion avec la nature,
- Réunions à thème, à destination des familles au sein des deux structures : sommeil, alimentation motricité libre...

✓ Le Relais Petite Enfance d'Estillac (RPE)

- Une des missions du RPE est axée sur le " Soutien à la Parentalité " C'est pourquoi, en collaboration avec la directrice de la crèche d'Estillac des actions de soutien à la fonction parentale à destination des familles (futurs parents, parents employeurs d'assistantes maternelles, parents de la crèche, parents fréquentant le LAEP) vont être organisées tels que : des ateliers sur des thématiques Petite Enfance (alimentation, familiarisation, langage...), ainsi que des groupes de paroles avec la création d'un groupe de pairs aidants.
- Projet " Baby gym " à l'espace Clouché animé par les Patriotes Agenais.
- Forum " Assistant maternel pourquoi pas vous ? " en partenariat avec les RPE du Bassin Agenais, France travail, les partenaires institutionnels (CAF47, PMI, MSA) et les divers établissements scolaires orientés sur les métiers de la petite enfance. Ce Forum aura lieu en novembre 2025 dans le cadre de la journée nationale des assistantes maternelles.

G • L'offre des équipements sportifs de l'Agglomération 2024

Occupation des gymnases - Année 2024

Les éléments présents font état des occupations en dehors des heures règlementaires d'EPS dans les gymnases.

Les données confirment l'occupation très importante des gymnases communautaires qui demeurent particulièrement saturés sur les créneaux de soirée ne permettant pas de répondre à toutes les demandes associatives.

Avec près de 33.000 heures d'utilisation hors temps scolaire à destination des collèves, l'Agglomération, au travers de ces gymnases, joue un rôle premier dans l'animation de la politique associative sur le territoire.

Utilisation par équipement

Site principal	Heures utilisées	Part (%)
COJC	13 532,75	41,5%
Gymnase Lomet	6 343	19,4%
Skating	2 578,25	7,9%
Gymnase Dangla	1 970,75	6,0%
Gymnase La Rocal	1 359,25	4,2%
Gymnase Théophile de Viau	1 504	4,6%
Gymnase Foulayronnes	1 326,75	4,1%
Gymnase Layrac	2 538,5	7,8%
Gymnase Ducos du Hauron	1 492,25	4,6%
TOTAL	32 645,5	100%

Analyse :

- Le COJC demeure le site principal, concentrant 41,5% du volume global d'utilisation devant le gymnase Lomet (19,4%). Ces deux équipements au regard du nombre importants d'espaces différents dont ils disposent concentrent les occupations
- Les autres gymnases présentent des taux d'occupation relativement homogènes (entre 4% et 8%), traduisant une bonne répartition de l'activité sur l'ensemble du parc sportif et une répartition bien gérée même si les équipements les plus éloignés (La Rocal et Foulayronnes) demeurent un peu moins occupés.

Répartition par origine géographique de l'utilisateur

Commune/Origine	Heures utilisées	Part (%)
Agen	18 894,5	57,9%
Agglomération Agen	2 022,5	6,2%
Autre	124	0,4%
Foulayronnes	1 228,75	3,8%
Layrac	2 726,5	8,4%
Lot-et-Garonne (hors agglomération)	1 430,5	4,4%
Boé	1 571,75	4,8%
Bon-Encontre	1 130	3,5%
Brax	102	0,3%
Lafox	168,75	0,5%
Le Passage d'Agen	2 038,75	6,2%
Pont-du-Casse	67,5	0,2%
La Sauvetat de Savères	27,5	0,1%
Sauveterre Saint Denis	7,5	0,0%
Colayrac Saint Cirq	128	0,4%
Nouvelle Aquitaine (régional)	303	0,9%
National	661	2,0%
Académie de Bordeaux	13	0,0%
TOTAL	32 645,5	100%

Répartition par type d'utilisateurs

Type d'utilisateur	Heures utilisées	Part (%)
Accueils de loisirs (ALSH)	84	0,3%
Associations non sportives	1 090	3,3%
Clubs sportifs	27 494	84,2%
Collèges	365,5	1,1%
Comités départementaux	345	1,1%
Écoles primaires	350	1,1%
Établissements universitaires	545,25	1,7%
Fédérations nationales	656	2,0%
Institutions publiques et hospitalières	1 283,25	3,9%
Ligues sportives	61	0,2%
Lycées	253,5	0,8%
Sociétés privées	118	0,4%
TOTAL	32 645,5	100%

Garonne Plage :

L'opération Garonne Plage 2024 devait initialement se dérouler du 6 juillet au 25 août. Malheureusement, l'ouverture a été retardée au 19 juillet en raison du niveau d'eau élevé de la Garonne et de l'indisponibilité des équipes techniques mobilisées sur le passage du Tour de France le 12 juillet.

L'installation de Garonne Plage nécessite tout à la fois un niveau d'eau suffisamment bas pour installer la plage mais également que la berge soit suffisamment sèche pour permettre la descente des véhicules techniques, particulièrement les camions d'approvisionnement du sable.

Sans le Tour de France l'ouverture aurait probablement pu se faire aux alentours du 15 juillet.

Par la suite, une fermeture anticipée a été nécessaire le 15 août en raison d'une montée subite des eaux, nous contraignant à mettre fin prématurément à l'événement.

Cette fermeture a été provoquée par des averses soudaines et intenses dans les Pyrénées qui ont entraîné une hausse rapide du niveau de la Garonne en moins de 18 heures. Cette situation s'était déjà produite lors de l'édition 2023 témoignant du caractère récurrent de ces aléas hydrologiques.

La plage, au final, n'a pu fonctionner pleinement que pendant 27 jours, soit moins de la moitié de la période prévue.

Les renseignements pris auprès du SMEAG ont confirmé que ces montées n'étaient pas dues à des lâchers en amont mais bien aux précipitations. La rapidité de ces montées rend très difficile, voire impossible, une évacuation organisée et sécurisée de la plage dans de tels délais. La réaction du fleuve est par ailleurs toujours aléatoire et dépend d'un ensemble de facteurs.

Analyse de la fréquentation :

- Nombre moyen de visiteurs par jour : environ 230 personnes (soit une moyenne sensiblement inférieure aux années passées)
 - Journées la plus fréquentée : Dimanche 11 août avec 400 visiteurs
 - Journées la moins fréquentée : Mercredi 14 août avec 36 visiteurs
- La fréquentation demeure très directement corrélée aux conditions climatiques. Les pics de fréquentation coïncident avec les journées aux températures les plus élevées.
- La fréquentation du week end est systématiquement plus élevée que les jours de semaine confirmant que Garonne Plage demeure un espace qui, s'il développe son potentiel touristique, constitue une offre de loisir aussi pour les Agenais.

Accueil de groupes

L'accueil des ALSH reste à améliorer malgré quelques structures qui plébiscitent l'espace et viennent avec régularité, notamment les ALSH d'Astaffort, Agen et Boé.

Activités nautiques (canoës et paddles)

L'activité de location nautique reste un fort pôle d'attractivité pour Garonne Plage.

Le canoë reste l'activité nautique la plus prisée devant le paddle, qui, malgré tout, enregistre une activité régulière même lors des journées moins chaudes.

- Activité canoë : jusqu'à 47 prêts enregistrés en une journée
- Activité paddle : activité plus modérée avec en moyenne 10 prêts les jours de forte affluence.

Aquasud :

L'année 2023 avait été une année charnière pour Aquasud, marquée par des évolutions significatives tant sur le plan financier que sur celui de la fréquentation.

Les charges de 2023 et 2024

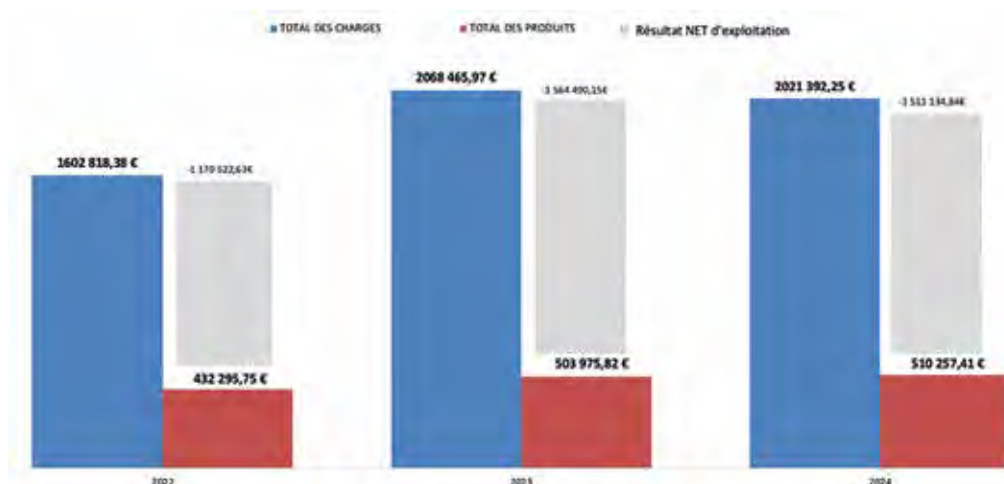
CHARGES:	2022	2023	2024	Évolution en % entre 2023 et 2024
60-Achats	248 670,97 €	231 014,32 €	317 144,98 €	37,28%
61-Services extérieurs	280 927,67 €	613 613,02 €	450 886,21 €	-26,52%
62-Autres services extérieurs	62 031,61 €	30 031,75 €	24 782,81 €	-17,48%
64-Charges de personnel	914 813,52 €	1 012 619,48 €	1 045 016,73 €	3,20%
65-Autres charges de gestion courante	€	56 793,23 €	59 208,36 €	4,25%
66-Charges de centralité	75 897,20 €	98 498,38 €	96 256,77 €	-2,28%
67-Charges exceptionnelles	- €	- €	3 868,20 €	#DIV/0!
68-Dotation aux amortissements et provisions	24 227,75 €	25 895,79 €	24 228,19 €	-6,44%
Total des charges	1 606 566,72 €	2 068 465,97 €	2 021 392,25 €	-2,28%

La masse salariale d'Aquasud reste conséquente, dépassant un million d'euros, notamment en raison des recrutements estivaux nécessaires pour assurer une amplitude d'ouverture plus large.

Par ailleurs, en 2024, sont comptés dans la masse salariale : l'ancien directeur parti à la retraite en septembre, ainsi qu'un Chef de bassin qui a changé de service en juillet, mais également un agent placé en arrêt longue maladie depuis 2022.

Avec la révision de l'organigramme mis en place au 1er janvier 2025, prévoyant un directeur en poste, trois chefs de bassin au lieu de quatre, ainsi qu'une équipe de sept MNS permanents, le recours aux remplaçants devrait être limité aux situations de nécessité (congs, arrêts maladie). Par conséquent, la masse salariale devrait logiquement diminuer d'ici la fin de l'exercice 2025.

Total des charges, des produits et résultat net d'exploitation



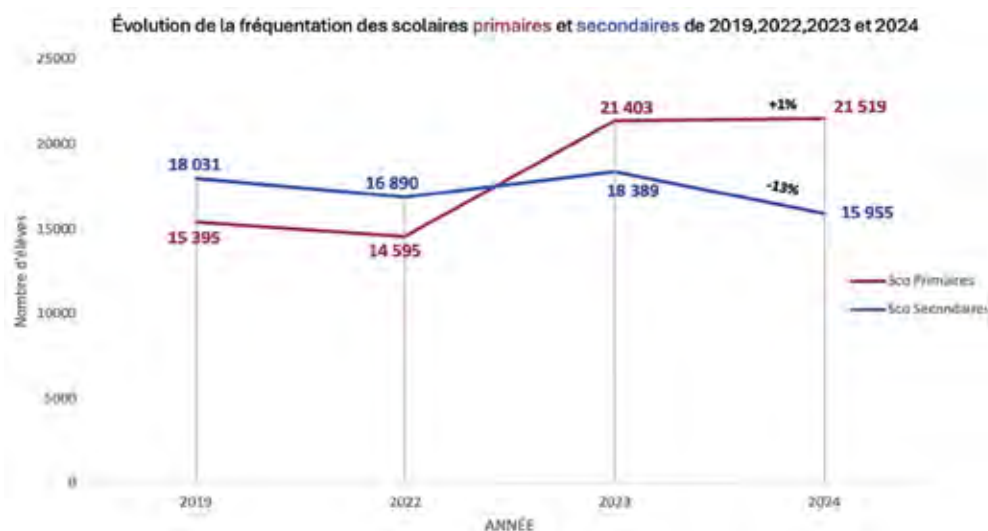
En 2023, les charges ont considérablement augmenté pour atteindre 2 068 465,97 € en raison de l'inflation et de l'augmentation des coûts énergétiques. Les produits ont également progressé, s'élevant à 503 975,82 €.

Cette augmentation des charges a bien évidemment entraîné une détérioration du résultat net d'exploitation, qui est passé à -1 564 490,15 €.

En 2024, bien que les charges soient restées élevées à 2 021 392,25 €, une légère augmentation des produits à 510 257,41 € a permis de réduire quelque peu le déficit, avec un résultat net d'exploitation de -1 511 134,84 €.

La fréquentation d'Aquasud

L'accueil des scolaires primaires, collèges et lycées



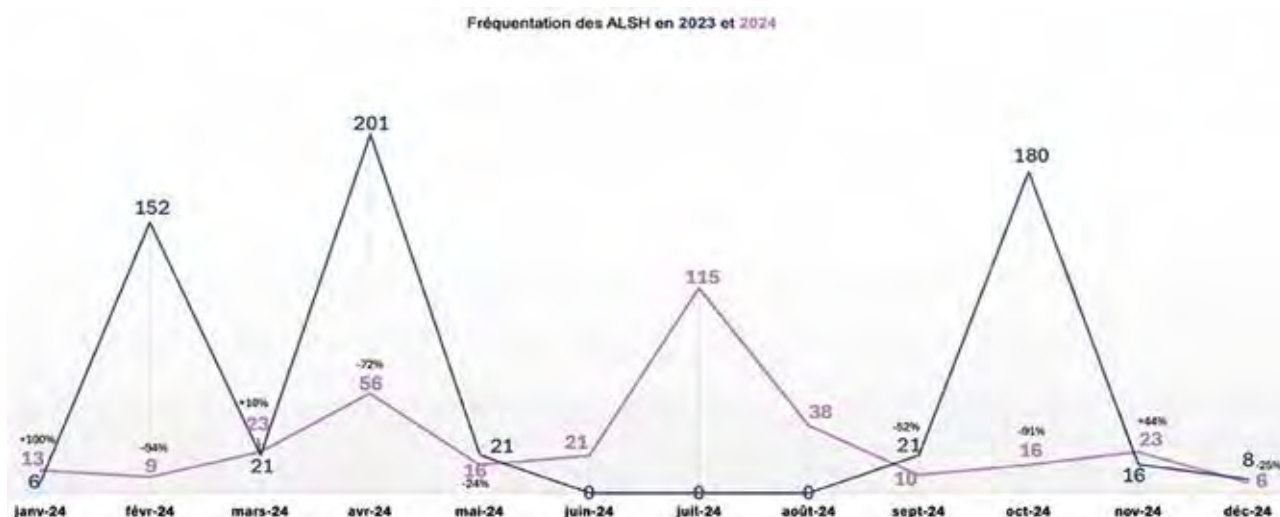
Ce sont 18 écoles agenaises et 30 écoles de l'Agglomération d'Agen qui ont été accueillies à la piscine pour la saison 2024-2025. Durant cette période, Aquasud a proposé :

- 11 stages massés,
- 5 stages semi-massés,
- 4 classes bleues.

Depuis septembre 2023, l'établissement a accueilli 36 classes primaires supplémentaires, entraînant une augmentation de 47 % de la fréquentation des élèves du primaire entre 2022 et 2024. Pour rappel, le 4 novembre 2024, le Conseil d'Agglomération a voté l'abrogation du tarif applicable aux élèves des écoles primaires (publiques ou privées sous contrat avec l'État) de l'Agglomération d'Agen. Ces mesures visent à encourager la participation des communes au dispositif "Savoir Nager", qui constitue une priorité nationale et une politique forte portée par la collectivité.

En ce qui concerne la fréquentation des élèves des collèges et lycées, 15 955 entrées ont été enregistrées en 2024, soit une baisse de 13 % par rapport à l'année 2023, qui comptabilisait un total de 18 389 élèves du secondaire.

L'accueil des centres de loisirs



La fréquentation des accueils de loisirs en 2024 a atteint son niveau le plus faible à ce jour. Pour rappel, elle s'élevait à 1 072 entrées en 2022, avant de chuter à 626 entrées en 2023, marquant une baisse significative de 42 %.

En 2024, cette tendance se poursuit avec seulement 346 entrées, soit une nouvelle diminution et une différence de 45 % par rapport à l'année précédente. La seule différence notable réside dans leur présence durant la saison estivale, alors qu'aucune fréquentation n'avait été enregistrée à cette période en 2023.

L'accueil des IME



L'année 2024 se distingue par une augmentation significative de la fréquentation des IME, enregistrant une hausse de 66 % par rapport à 2023. En effet, ce sont 10 centres qui ont fréquenté Aquasud en 2024, contre 7 l'année précédente.

L'accueil des institutions



Les institutions regroupent les usagers provenant du 48e RT, de la gendarmerie, de la police, des CRS, des pompiers, et d'autres services qui fréquentent régulièrement la piscine chaque mois grâce à une convention établie entre les deux parties.

En 2023, le nombre total d'entrées des corps constitués s'élevait à 2 842. En 2024, cette fréquentation connaît une légère baisse de 6 %, avec 2 684 entrées enregistrées.

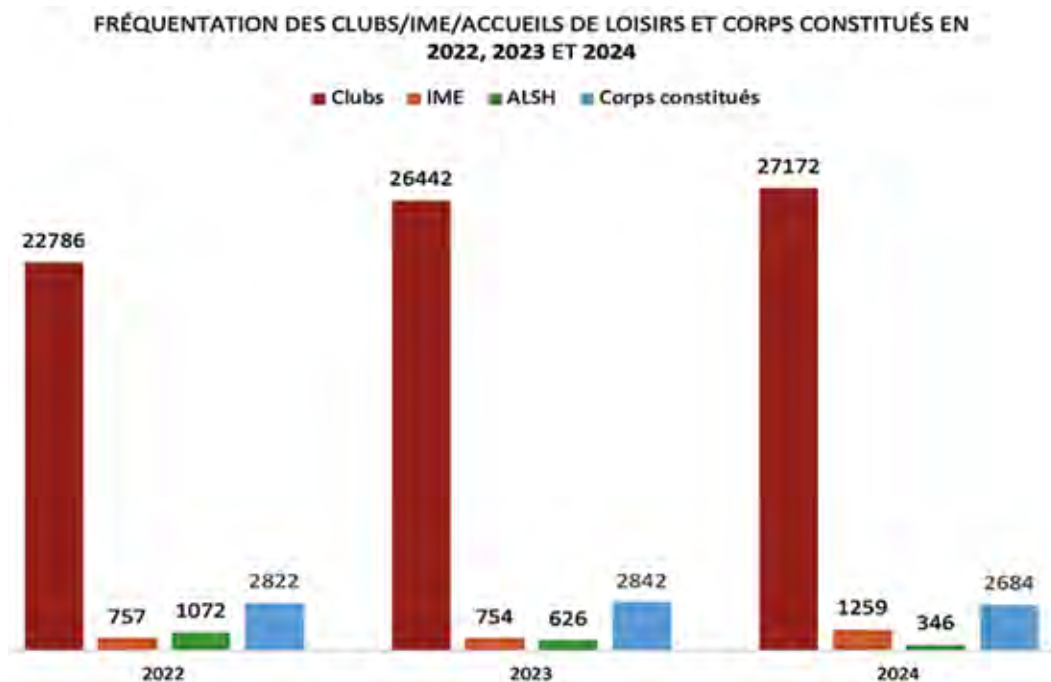
L'accueil des clubs

En 2024, la fréquentation totale des clubs et associations à Aquasud a légèrement augmenté, atteignant 27 172 entrées, soit une hausse de 3 % par rapport aux 26 442 entrées enregistrées en 2023.

Cette progression globale masque cependant des variations mensuelles et des disparités entre les différents clubs et associations. De plus, les compétitions sportives de niveau départemental et régional ont subi une chute importante de 45 % de leur fréquentation. Cette baisse s'explique en partie par l'absence en 2024 d'événements majeurs tels que les championnats de France militaires, qui avaient attiré de nombreux nageurs et nageuses de haut niveau l'année précédente.

	2023	2024	Évolution en %
Bébés Nageurs	1143	1513	32%
SUA Natation	9303	9410	1%
SSD	2897	2741	-5%
CSA	3445	3543	3%
IFAC	372	600	61%
SABBE Plongée	2997	2655	-11%
CAP 2A	499	567	14%
Gem Api	186	190	2%
COMITE DEPARTEMENTAL COMPETITION	0	0	#DIV/0!
AL LAYRAC	1152	1296	13%
SUA Triathlon	2463	2500	2%
FORMATION - stage	30	417	1290%
RUGBY SUA	44	0	-100%
Lilim	151	109	-28%
CDC Kayak 47	5	10	100%
Academia	0	0	#DIV/0!
Action Secours 47	0	4	#DIV/0!
GV STADIUM AGEN	856	858	0%
ASPTT AQUA	199	440	121%
INSPE	120	304	153%

Bilan global de la fréquentation



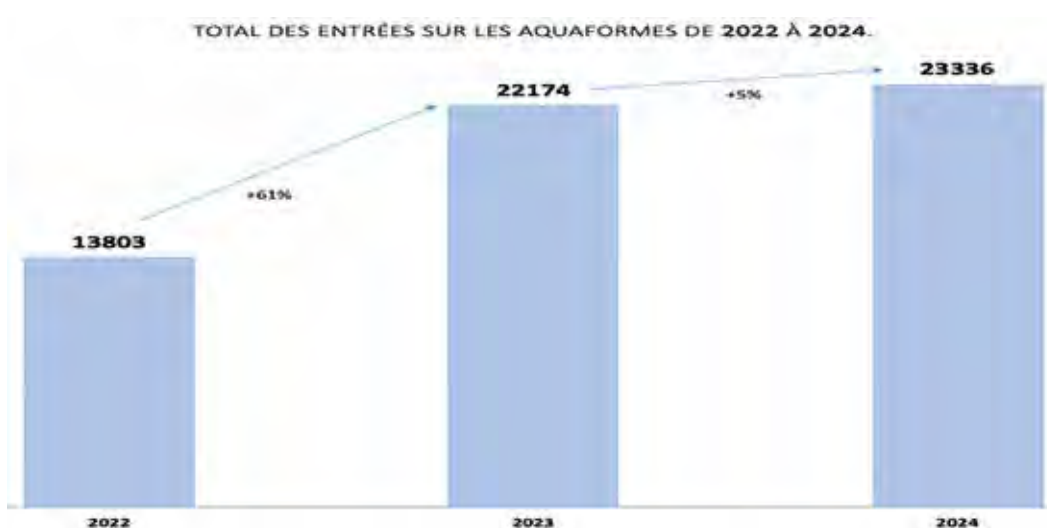
Fréquentation des cours de natation



Ces données englobent l'ensemble des activités liées à l'apprentissage et au perfectionnement de la natation. Elles incluent :

- L'école de natation
- Le programme "J'apprends à nager"
- Les séances d'aisance aquatique
- Les leçons dispensées par les maîtres-nageurs sauveteurs dans le cadre de leur temps de travail

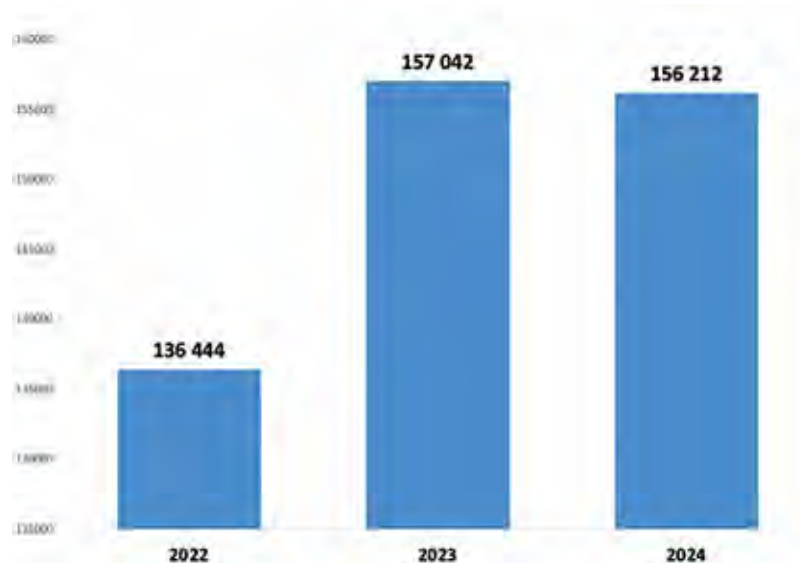
Fréquentation des animations (Aquasports)



En 2024, Aquasud a accueilli 23 336 usagers venus participer aux nombreux cours d'aquaforme proposés.

Au total, 27 séances hebdomadaires sont organisées, offrant une grande variété d'activités telles que l'aquagym, l'aquabike (22 waterbike), l'aquaboxing et l'aquapalme, adaptées à tous les niveaux et à différentes intensités, sur 6 jours par semaine (hors dimanche). L'attractivité de ses tarifs constitue un réel avantage : les cours d'aquaforme y sont proposés à moins de 10 €, contre des tarifs bien plus élevés dans d'autres établissements.

Bilan global de la fréquentation



Pour rappel, en 2023 Aquasud a enregistré une fréquentation totale de 157 042 personnes. En 2024, ce chiffre a légèrement diminué avec 156 212. On observe donc une légère baisse de fréquentation entre ces deux années, d'environ 0.53% (soit 830 personnes de moins).



La baignade publique reste l'activité phare, affichant une croissance modeste mais constante. Entre 2022 et 2024, la fréquentation a augmenté de 1,51%, passant de 59 493 à 60 393 visiteurs.

L'Aquaforme se distingue par une croissance exceptionnelle. La fréquentation a bondi de 69,06% entre 2022 et 2024, passant de 13 803 à 23 336 participants.

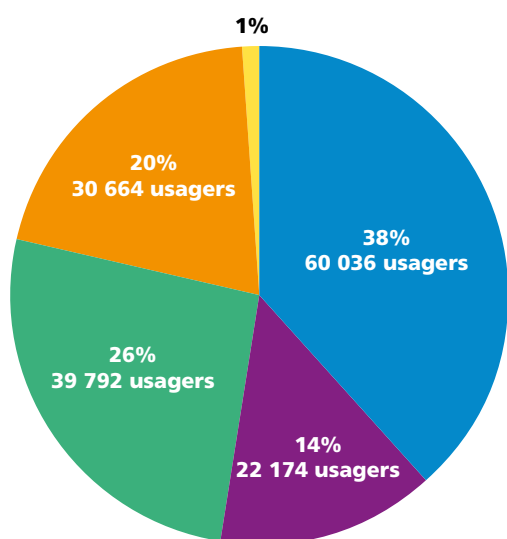
La fréquentation des leçons de natation présente une évolution plus irrégulière. Après une baisse de 10,82% entre 2022 et 2023 (de 2 070 à 1 846 participants), on constate une forte reprise de 27,52% en 2024, atteignant 2 354 participants.

Les groupes scolaires ont connu une progression significative de 26,38% entre 2022 et 2023, passant de 31 485 à 39 792 participants. Cependant, une légère baisse de 5,82% a été observée en 2024, ramenant le nombre à 37 474. Malgré cette diminution, la fréquentation globale sur la période 2022-2024 affiche une hausse de 18,99%.

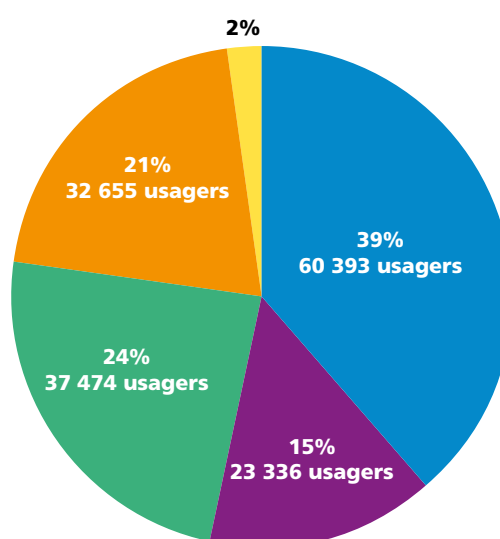
La catégorie Clubs/IME/Autres groupes montre une croissance régulière, avec une augmentation de 16,89% entre 2022 et 2024, passant de 27 937 à 32 655 participants. Cette progression constante souligne l'attrait durable d'Aquasud pour les associations, les institutions spécialisées et autres groupes organisés.

En conclusion, Aquasud bénéficie globalement d'une dynamique positive, avec une fréquentation en hausse dans la plupart des secteurs.

PART DE CHAQUE POSTE EN 2023 NOMBRE D'USAGERS



PART DE CHAQUE POSTE EN 2024 NOMBRE D'USAGERS



Les utilisateurs de la baignade publique restent majoritaires à Aquasud, représentant respectivement 38 % et 39 % de la fréquentation totale.

Les scolaires constituent le deuxième groupe le plus important.

Les clubs, associations et IME voient une légère hausse de leur part, passant de 20 % en 2023 à 21 % en 2024, tandis que la fréquentation de l'aquaforme reste stable, représentant 14 % en 2023 et 15 % en 2024.

Enfin, la catégorie des leçons, bien qu'en légère progression en pourcentage (de 1 % à 2 %), reste marginale en termes de volume d'usagers.

Analyse des coûts

Combien ça coûte en 2024 ?



Afin de faciliter l'accès à la piscine et de proposer des tarifs justes, le coût réel n'est pas entièrement supporté par les usagers, mais complété à 68 % par l'Agglomération d'Agen.

Le coût réel d'une entrée s'élève à 12,94 € par usager, alors que le prix moyen payé est de 4,18 €.

Toutefois, le coût d'exploitation reste élevé, atteignant 242,47 € par heure, ce qui impose un besoin constant de fréquentation pour assurer l'équilibre financier.

V • L'ÉTAT DES FINANCES DE L'AGGLOMÉRATION

A • Les faits marquants en 2024

L'année 2024 a marqué l'aboutissement de plusieurs projets structurant pour l'Agglomération d'Agen, dans la continuité d'une dynamique d'investissement forte amorcée depuis 2022. Le profil de l'exercice 2024 est assez similaire avec celui de 2023, les deux représentant un pic d'investissement. Par conséquent, le volume global d'investissement reste soutenu avec près de 47,5M€ dépensés notamment pour finaliser les grands chantiers engagés :

- la fin du chantier du pont et barreau de Camélat, inauguré au printemps dernier (12M€ investis en 2024 pour un coût total de 57M€),
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Economie d'Énergie dans l'Éclairage Public et Signalisation Lumineuse (PEEEPS) avec le remplacement de plus de 2 000 lampadaires sur 19 communes (6,4M€ investis en 2024),
- la révolution des poubelles avec notamment l'installation de 34 points d'apport volontaire, le déploiement d'équipements de gestion des déchets (composteurs, bornes, bacs...), les premiers travaux du nouveau pôle de valorisation à Foulayronnes, la modernisation des déchèteries et l'acquisition de véhicules adaptés,
- la livraison début 2025 de l'incubateur-pépinière d'entreprises (IPE) La Serre situé sur la Technopole Agen Garonne.

Dans le même temps, l'Agglomération a subi, comme l'ensemble des collectivités territoriales, une forte inflation sur ses dépenses de fonctionnement. Elle a pu tout de même maintenir un bon niveau d'épargne (12,3M€) tout en gardant une capacité de désendettement maîtrisée de 10,4 ans. Il est à noter aussi que l'Agglomération a engagé ses premiers pas vers un budget vert en évaluant l'impact écologique de ses investissements.

Sur les budgets annexes, l'année 2024 a vu :

- l'équilibre du budget transports urbains, sans apport du budget principal, pour cette année de transition avant la signature d'un nouveau contrat de délégation de service public mi-2025,
- la poursuite de la commercialisation des zones d'activité économique (cessions ZAC LA ROUBIAGUE, SUN VALLEY et AGROPOLE),
- de nouvelles acquisitions foncières sur le budget de la Technopole Agen Garonne (2,6M€), afin de développer une nouvelle partie de la zone car les lots déjà aménagés sont quasiment tous commercialisés (1,9M€ de recettes de cession en 2024),
- la finalisation des travaux de rénovation du marché au carreau du MIN qui fêtait ses 60 ans en 2024,
- d'importants travaux de renouvellement de canalisations (canalisations CVM, canalisations fuyardes, réfection de l'avenue Jean Jaurès à Agen), de création de canalisations structurantes entre les usines de la rive gauche et de réfection de réservoirs et châteaux d'eau (Sainte Colombe en Bruilhois, Saint Maurin et Astaffort) sur le budget annexe de l'eau potable (2,4M€),
- des travaux de mise en séparatif et de renouvellement de réseaux ainsi que de réfection de stations d'épuration sur le budget annexe de l'assainissement collectif (1,5M€).

A-1 • Budget principal (en K€) : chiffres retraités des effets de la mutualisation

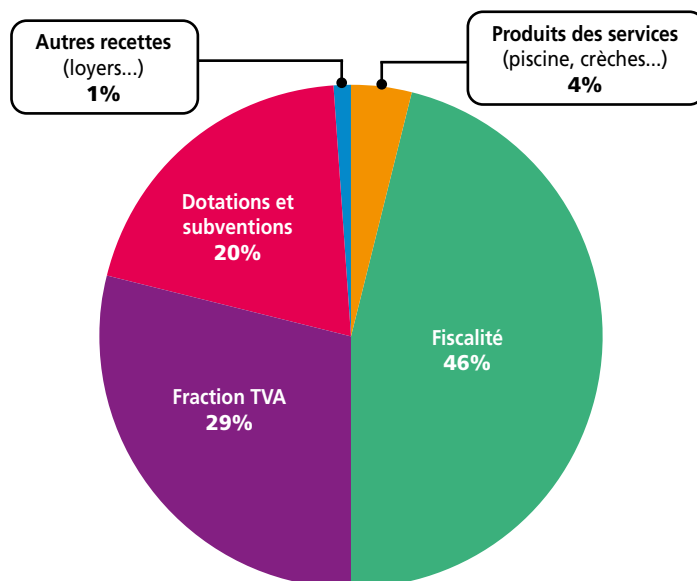
		2024
Fonctionnement	Recettes réelles	77 666
	Dépenses réelles	64 762
Investissement	Recettes réelles (hors 1068)	38 370
	Dépenses réelles	56 048

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Avant la suppression de la TH (jusqu'en 2020), les recettes de fonctionnement de l'Agglomération d'Agen étaient composées aux trois quarts par le produit de la fiscalité. Avec cette réforme, à laquelle s'est ajoutée, en 2023, la suppression de la CVAE, le produit de la fiscalité locale ne représente plus que 46% des recettes de fonctionnement de la collectivité. Les suppressions consécutives de la TH et de la CVAE ont introduit dans les ressources de l'AA une part significative de fiscalité nationale à travers la fraction de TVA qui représente désormais près de 30% de nos ressources. Cette nouvelle morphologie de nos recettes marque le recul de l'autonomie fiscale de la collectivité (perte du pouvoir de taux) et interroge sur l'impact réel de notre politique économique, l'évolution de la fraction de TVA étant largement décrochée du dynamisme économique de notre territoire.

La troisième source de financement du budget principal de l'Agglomération repose sur les dotations et subventions en provenance essentiellement de l'Etat. Ainsi, l'Agglomération est exposée aux décisions de l'Etat sur la moitié de ses ressources. Les autres recettes (produits des services et du domaine, atténuations de charges, autres produits de gestion courante) représentent à peine 5% des ressources de l'Agglomération.

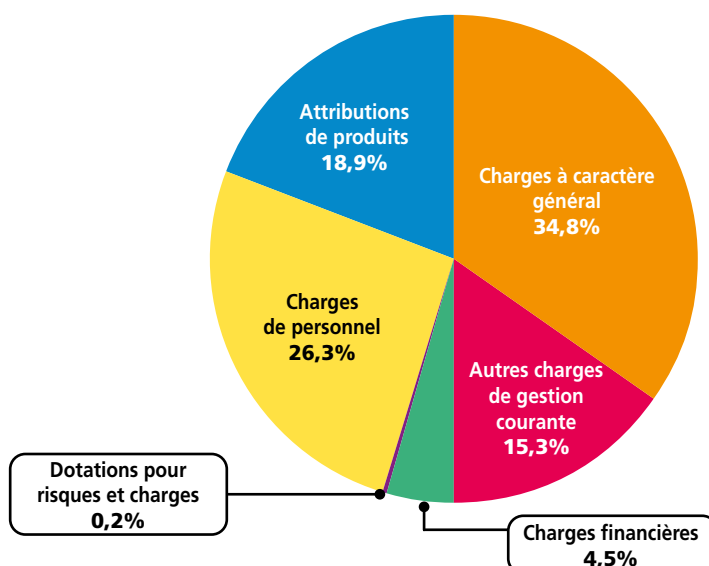
STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Fraction TVA = 22 330 K€
 Fiscalité = 35 588 K€
 Dotations et subvention = 15 390 K€
 Autres = 1 016 K€
 Usagers = 3 340 K€

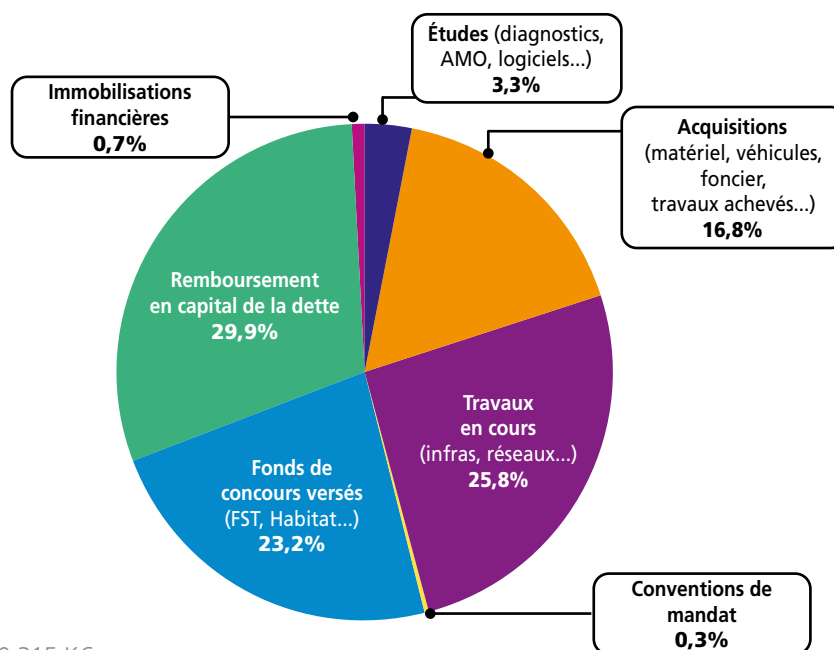
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les deux principaux postes de dépenses sont les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012). Le chapitre 011 représente 22,5M€ en 2024 et le chapitre 012, 17M€. Suivent ensuite les atténuations de produits (chapitre 014) constituées principalement des attributions de compensation de fonctionnement et de la dotation de solidarité versées aux communes membres. Enfin, les autres charges de gestion courante (chapitre 65), représentant 9,9M€, sont composées des indemnités des élus et surtout des subventions et participations versées à différents organismes.



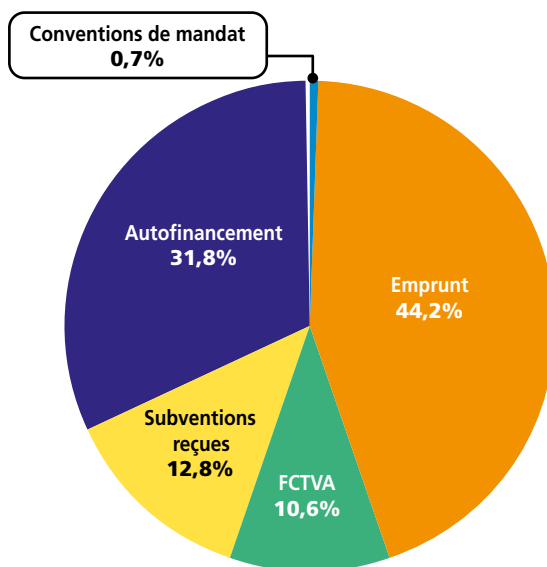
Charges à caractère général = 22 520 K€
 Charges de personnel = 17 001 K€
 AC fonctionnement = 12 243K€
 Subventions et indemnités des élus = 9 912 K€
 Charges financières = 2 904 K€
 Provisions pour risques et charges = 129 K€
 Charges spécifiques = 54 K€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



Dépenses d'équipement = 20 315 K€
 Remboursement en capital de la dette = 8 581 K€
 Fonds de concours versés = 9 171 K€
 Acquisitions et travaux achevés = 15 661 K€
 Etudes = 1 873 K€
 Convention de mandat = 54 K€

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2024



Emprunt = 24 756 K€
 FCTVA = 5 938 K€
 Subventions reçues = 7 163 K€
 Autofinancement = 17 800 K€

A-2 • Budgets annexes (en K€)

Consolidation des données des budgets annexes zones d'activité économique, eau potable, assainissement collectif, service public d'assainissement non collectif, transports urbains, prestations de voirie, Technopole Agen Garonne, et Marché d'intérêt national :

		2024
Fonctionnement	Recettes réelles	23 016
	Dépenses réelles	17 202
Investissement	Recettes réelles	4 623
	Dépenses réelles	10 679

A-3 • Ratios

	2024
% masse salariale par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement	26,3% (17 001 K€)
% épargne (autofinancement en investissement)	18,6%
Capacité de désendettement	10,4 ans



CHIFFRES CLÉS 2024 : taux d'imposition (constants depuis 2021 sauf effet fusion sur CFE)

- CFE : **28,72%**
- Taxe sur le foncier bâti : **1%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **4,12%**
- Versement Mobilité : **0,75%**
- TEOM : **11%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9,59%**
- TASCOT : **1,20%**

B • DEPENSES EN FAVEUR DES COMMUNES

B-1 • En Fonctionnement

Les attributions de compensation sont calculées au moment de l'adhésion de la commune à l'Agglomération et à l'occasion de tout transfert ou détransfert de compétence. Si les produits transférés par les communes à l'Agglomération (essentiellement produits de la fiscalité unique) sont supérieurs aux charges transférées, alors, l'Agglomération verse une attribution de compensation à la commune. A l'inverse, si les charges transférées sont supérieures aux produits transférés, la commune verse une attribution de compensation à l'Agglomération. On parle alors d'attribution de compensation négative (chiffres négatifs dans le tableau ci-après). S'agissant de la Dotation de Solidarité Communautaire, elle est un mécanisme de péréquation non obligatoire visant à corriger les inégalités de ressources entre les communes membres.

	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	Subvention au titre de la cohésion sociale	Attribution de compensation (AC)	Total 2024 (18% des DRF)
Agen	475 410	66 500	1 843 570	2 385 480
Astaffort	18 006		156 230	174 236
Aubiac	8 225	1 000	51 999	61 224
Bajamont	7 899	2 000	- 27 270	- 17 371
Beauville	5 720		74 996	80 716
Blaymont	1 105		47 410	48 515
Boé	53 604	10 000	1 315 809	1 379 413
Bon-Encontre	67 614	5 600	960 653	1 033 867
Brax	16 416	2 000	310 821	329 237
Castelculier	19 095	3 000	877 689	899 784
Caudecoste	13 407	1 000	39 842	54 249
Cauzac	4 368		54 047	58 415
Colayrac-St-Cirq	28 734		142 656	171 390
Cuq	1 231		21 912	23 143
Dondas	1 053		86 743	87 796
Engayrac	1 618		48 486	50 104
Estillac	25 818	3 000	554 042	582 860
Fals	1 642		11 311	12 953
Foulayronnes	63 522	11 284	- 113 327	- 38 521
Lafox	9 013	2 000	127 041	138 054
Laplume	13 869	3 000	210 186	227 055
Layrac	40 428		- 89 975	- 49 547
Le Passage d'Agen	102 189	10 500	1 250 318	1 363 007
Marmont-Pachas	899		- 523	376
Moirax	9 667	3 000	161 736	174 403
Pont-du-Casse	43 353	2 000	1 175 296	1 220 649
Puymirol	8 063		114 838	122 901
Roquefort	21 924		91 793	113 717
Sauvagnas	3 646		150	3 796
Sauvetat-de-Savères	4 821		38 355	43 176
Sauveterre-St-Denis	3 278		11 426	14 704
Sérignac-sur-Garonne	10 632	2 000	101 868	114 500
St-Caprais-de-Lerm	5 956		- 5 430	526
St-Hilaire-de-Lusignan	13 236		28 852	42 088
St-Jean-de-Thurac	3 566		19 786	23 352
St-Martin-de-Beauville	738		25 171	25 909
St-Maurin	3 534		64 613	68 147
St-Nicolas-de-la-Balerm	3 933		7 307	11 240
St-Romain-le-Noble	3 499		10 344	13 843
St-Pierre-de-Clairac	5 535		76 843	82 378
St-Sixte	2 301		13 211	15 512
St-Urcisse	1 195		26 078	27 273
Ste-Colombe-en-Bruilhais	11 571	2 000	301 799	315 370
Tayrac	3 166		61 124	64 290
Total	1 144 499	129 884	10 279 826	11 554 209

B-2 • En Investissement

Les dépenses d'investissement prises en compte sont les dépenses réalisées directement par l'Agglomération sur ses compétences (voirie, éclairage public, pluvial) ainsi que les fonds de concours versés par l'Agglomération à ses communes membres (fonds de solidarité territoriale, régime d'aide santé, schéma tourisme, attributions de compensation en investissement). S'agissant du plan vélo, l'Agglomération peut intervenir soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit par le biais de fonds de concours.

	FST	Voirie	Santé	Éclairage public	PEEEPS	Eaux pluviales	Schéma tourisme	Plan vélo	AC investissement	Total 2024 33,4% des DRI
Agen	1 501 717	68 535		1 418 310	1 398 559	925 531		57 000	299 407	5 669 059
Astaffort	7 651				166 485				70 996	245 132
Aubiac	16 005			5 328		72 067			40 063	133 463
Bajamont	29 618								8 061	37 679
Beauville	18 000								44 701	62 701
Blaymont									36 074	36 074
Boé	115 287	5 700							205 569	326 556
Bon-Encontre	48 164			240 317	123 985				31 988	444 454
Brax			109 330	59 865	218 231				41 846	429 272
Castelculier	155 585								0	155 585
Caudecoste	129 726				67 002		3 000		49 348	249 076
Colayrac-St-Cirq	30 896	62 491			452 216				- 6 984	538 619
Cauzac	20 475								38 883	59 358
Cuq									44 022	44 022
Dondas									41 111	41 111
Engayrac									25 429	25 429
Estillac		32 485			3 071	187 396		424 397	34 541	681 890
Fals	17 237								23 652	40 889
Foulayronnes	230 028				419 870				17 978	667 876
Lafox					130 300				0	130 300
Laplume	156 745			15 503	4 071		1 800		74 311	252 430
Layrac	15 147				436 880				11 531	463 558
Le Passage d'Agen	326 659				1 981 250			37 647	31 131	2 376 687
Marmont Pachas									14 081	14 081
Moirax									31 605	31 605
Pont-du-Casse	108 500			213 086	539 272			185 132	55 878	1 101 868
Puymirol	45 144								52 616	133 682
Roquefort					135 053	55 579		17 658	34 585	242 875
Sauvagnas	9 742				22 876				8 448	41 066
Sauvetat-de-Savères									20 528	20 528
Sauveterre-St-Denis	10 996				208 305				28 207	247 508
Sérignac-sur-G.	18 956			2 683					38 271	59 910
St-Caprais-de-Lerm	20 602					31 445			32 304	84 351
St-Hilaire-de-L.	50 000								5 378	55 378
St-Jean-de-Thurac	17 000			8 844					23 584	49 428
St-Martin-de-B.									17 234	17 234
St-Maurin									54 810	54 810
St-Nicolas-de-la-B.	10 792								14 583	25 375
St-Pierre-de-C.	74 158				86 069				0	160 227
St-Sixte	17 810								25 789	43 599
St-Urcisse	14 543								19 350	33 893
St-Romain-le-Noble	24 460								22 976	47 436
Ste-Colombe-en-B.	13 670								89 960	103 630
Tayrac									34 328	34 328
Total	3 255 313	169 211	109 330	1 963 936	6 393 495	1 272 018	40 722	721 834	1 788 173	15 714 032

A photograph of two people jogging on a wooden pier that extends over a body of water. The scene is captured at sunset or sunrise, with a warm, golden glow across the sky and water. The background shows a line of trees and distant hills under a cloudy sky. The overall mood is peaceful and active.

AGGLOMÉRATION D'AGEN

8, rue André Chénier • BP 90045 • 47916 AGEN Cedex
05 53 69 68 67